



Assemblée générale

Distr. générale
7 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 144 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–124	4
II. Hypothèses de planification et ressources financières	125–144	56
III. Analyse des variations	145–163	65
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	164	70
V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 61/281, aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne		71
Annexes		
I. Organigrammes		88
II. Informations sur les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies		93
Carte		97

* Le présent rapport a été soumis en retard car il a fallu tenir des consultations supplémentaires sur des questions techniques et des questions de fond pour achever l'élaboration des prévisions



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), dont le montant s'élève à 1 194 799 300 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 3 426 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 760 observateurs militaires, 17 030 membres de contingents, 391 membres de la police des Nations Unies, 750 membres d'unités de police constituées, 1 273 fonctionnaires internationaux, 2 866 agents recrutés sur le plan national et 795 Volontaires des Nations Unies, dont des temporaires.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2008/09 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (stabilité des conditions de sécurité, sécurité du territoire de la République démocratique du Congo, réforme du secteur de la sécurité, institutions démocratiques et droits de l'homme, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2006/07)	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	439 523,2	476 659,7	466 354,7	(10 305,0)	(2,2)
Personnel civil	211 026,7	205 838,0	243 477,5	37 639,5	18,3
Dépenses opérationnelles	434 578,0	430 241,8	481 540,1	51 298,3	11,9
Montant brut	1 085 127,9	1 112 739,5	1 191 372,3	78 632,8	7,1
Recettes provenant des contributions du personnel	19 985,5	20 989,1	24 073,3	3 084,2	14,7
Montant net	1 065 142,4	1 091 750,4	1 167 299,0	75 548,6	6,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 858,0	2 914,8	3 426,9	512,1	17,6
Total	1 087 985,9	1 115 654,3	1 194 799,3	79 145,0	7,1

^a Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

Ressources humaines^a

Catégorie de personnel	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes provisoires ^{c,d}	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	61	26	–	–	87
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	84	35	–	3	122
Composantes									
Stabilité des conditions de sécurité									
Effectif approuvé 2007/08	–	15 098	–	750	15	6	–	1	15 871
Effectif proposé 2008/09	–	15 098	–	750	17	6	–	1	15 872
Sécurité du territoire de la République démocratique du Congo									
Effectif approuvé 2007/08	760	–	–	–	21	10	–	12	803
Effectif proposé 2008/09	760	–	–	–	23	13	–	14	810
Réforme du secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	391	–	9	1	–	–	401
Effectif proposé 2008/09	–	–	391	–	22	16	–	–	429
Institutions démocratiques et droits de l'homme									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	236	272	54	109	671
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	208	273	157	110	748
Appui									
Effectif approuvé 2007/08	–	1 932	–	–	768	1 853	7	454	5 014
Effectif proposé 2008/09	–	1 932	–	–	812	2 393	270	477	5 884
Total									
Effectif approuvé 2007/08	760	17 030	391	750	1 110	2 168	61	576	22 846
Effectif proposé 2008/09	760	17 030	391	750	1 166	2 736	427	605	23 865
Variation nette									
	–	–	–	–	56	568	366	29	1 019

^a Effectif approuvé ou proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Dépenses inscrites à ligne Personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la rubrique Personnel civil.

^d À savoir 333 postes provisoires (89 soumis à recrutement international, 108 d'agents recrutés sur le plan national et 136 de Volontaire des Nations Unies) créés pour une période de 6 mois et 59 (7 soumis à recrutement international, 19 d'agent recruté sur le plan national et 33 de Volontaire des Nations Unies) créés pour une période de 9 mois.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa résolution 1291 (2000). Il l'a ensuite prorogé à plusieurs reprises, le plus récemment par sa résolution 1794 (2007), dans laquelle il a décidé que la Mission poursuivrait ses activités et conserverait ses effectifs jusqu'au 31 décembre 2008.

2. La MONUC a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante : stabilité des conditions de sécurité, sécurité du territoire de la République démocratique du Congo, réforme du secteur de la sécurité, institutions démocratiques et droits de l'homme, et appui.

4. Ces composantes ont été revues et restructurées compte tenu des progrès que la Mission a accomplis dans l'exécution de son mandat, de l'achèvement de la phase de transition du processus de paix et de l'élection d'un Gouvernement national, du nouveau mandat postélectoral que le Conseil de sécurité a confié à la MONUC, dans sa résolution 1756 (2007), et de l'autorisation d'aider les autorités congolaises pour l'organisation, la préparation et la tenue des élections locales qu'il lui a donnée dans sa résolution 1797 (2008). Les réalisations escomptées correspondent aux priorités que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses partenaires internationaux ont arrêtées en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies et représentent les jalons qui doivent être atteints pour que le retrait progressif de la Mission puisse commencer. Les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Le nombre de produits a été réduit : seuls sont présentés ceux dont l'exécution est déterminante pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat.

5. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2007/08, reclassements compris, est analysée au niveau de chaque composante.

6. Le quartier général de la Mission, qui se trouve à Kinshasa et comprend les bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses adjoints, du commandant de la Force, du Chef de la police et du Directeur de l'appui à la mission, s'occupe de la planification à l'échelle de la Mission et des opérations centralisées qui ne peuvent pas être déléguées aux bureaux locaux, et détermine quelles ressources sont nécessaires et comment elles doivent se répartir entre les bureaux locaux. La Mission a revu son organigramme et regroupé ses trois bureaux régionaux, n'en conservant que deux, situés l'un à Kinshasa (ouest du pays) et l'autre à Goma (est du pays). Les deux bureaux régionaux coordonnent l'appui décentralisé fourni aux 17 bureaux locaux et 5 antennes locales, ainsi qu'au quartier général. Dans les bureaux, les directeurs des opérations de terrain sont chargés de fournir directement à leurs clients, dont les unités militaires et les unités de police constituées, l'appui courant dont ils ont besoin. Étant donné la dimension régionale

des activités que mènent l'ONU et la communauté internationale afin d'aider le Conseil de sécurité à atteindre son objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales dans la région, la MONUC a établi des bureaux de liaison à Kigali, Kampala et Pretoria. La structure militaire de la Mission se compose de la Division orientale, dont le quartier général se trouve à Kisangani et qui comprend trois contingents militaires de la taille d'une brigade, deux brigades légères ou unités équivalentes et des unités hélicoptères d'attaque et de transport affectées aux opérations de contrôle locales, et de la Brigade occidentale, dont le quartier général se trouve à Kinshasa et qui comprend deux bataillons de garde et un bataillon de réserve. Deux unités de police constituées sont déployées à Kinshasa et les quatre autres se trouvent au Kasai occidental, au Kasai oriental, dans la Province orientale et au Katanga. Des observateurs militaires et des membres de la police des Nations Unies sont déployés partout dans le pays. La base de soutien logistique de Kinshasa fournit des services d'appui au personnel déployé à Kinshasa et dans l'ouest du pays. La plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) fournit un soutien logistique au personnel militaire, aux membres de la police des Nations Unies et au personnel des services organiques dans l'est du pays; elle assure la coordination des opérations aériennes, fournit un appui pour le transport aérien stratégique des soldats et des marchandises en route pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi qui transitent par Entebbe, gère l'utilisation des six aéronefs basés à Entebbe, pour lesquels elle apporte également un appui opérationnel, et organise l'achat de marchandises dans la région, ainsi que l'expédition de rations vers l'est du pays.

Direction exécutive et administration

7. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général^b et Bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2007/08	3	2	12	10	–	9	–	36	21	–	57
Effectif proposé 2008/09	3	3	17	16	5	8	–	52	30	3	85
Variation nette	–	1	5	6	5	(1)	–	16	9	3	28
Chefs des bureaux de liaison et des bureaux locaux											
Effectif approuvé 2007/08	–	3	13	1	–	8	–	25	5	–	30
Effectif proposé 2008/09	–	4	12	–	8	8	–	32	5	–	37
Variation nette	–	1	(1)	(1)	8	–	–	7	–	–	7

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Total											
Effectif approuvé 2007/08	3	5	25	11	–	17	–	61	26	–	87
Effectif proposé 2008/09	3	7	29	16	13	16	–	84	35	3	122
Variation nette	–	2	4	5	13	(1)	–	23	9	3	35

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend le Groupe du Protocole, la Section des affaires juridiques, le Groupe des projets à effet rapide, la Cellule d'analyse conjointe et le Centre d'opérations conjoint.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 23 postes (suppression de 3 postes, transfert de 7 postes, création de 21 postes et reclassement de 3 postes)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes (création de 7 postes et reclassement de 2 postes)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

8. Il est proposé de supprimer trois postes soumis à recrutement international (2 P-4 et 1 P-3), de reprendre à la composante 4 (institutions démocratiques et droits de l'homme) sept postes soumis à recrutement international (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) et de créer 31 postes (21 postes soumis à recrutement international (1 D-2, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 13 postes d'agent du Service mobile), sept postes d'agent recruté sur le plan national (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies). Il est également proposé de reclasser un poste de P-3 à P-4 et de transformer deux postes soumis à recrutement international (1 P-3 et 1 G-1/G-6) en postes d'agent recruté sur le plan national (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 16 postes (suppression de 1 poste, transfert de 6 postes, création de 13 postes et reclassement de 2 postes)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes (création de 7 postes et reclassement de 2 postes)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

9. Pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et les bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, il est proposé de supprimer un poste soumis à recrutement international (P-4), de transférer six postes soumis à recrutement international (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) de la Division des

affaires politiques et de créer 23 postes (13 postes soumis à recrutement international (1 D-2, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 5 postes d'agent du Service mobile), 7 postes d'agent recruté sur le plan national (1 administrateur recruté sur le plan national et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 postes de Volontaire des Nations Unies). Il est également proposé de reclasser un poste de P-3 à P-4 et de transformer deux postes soumis à recrutement international (1 P-3 et 1 G-1/G-6) en postes d'agent recruté sur le plan national (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : création de 5 postes

10. Pour l'Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de créer un poste de Coordonnateur pour l'est de la République démocratique du Congo (D-2), deux postes de fonctionnaire d'administration (1 P-4 et 1 P-3) et deux postes d'assistant administratif (agent du Service mobile). Des postes supplémentaires sont nécessaires car les fonctions de représentation et de coordination de l'Équipe vont prendre de l'ampleur dans la mesure où la Mission compte accélérer l'exécution des tâches opérationnelles prioritaires pour que son retrait progressif et le transfert de ses responsabilités puissent commencer.

11. Étant donné le degré de priorité accordé à l'est du pays dans la résolution 1794 (2007) du Conseil de sécurité, il est proposé de créer un poste de coordonnateur pour l'est de la République démocratique du Congo (D-2) qui assurerait sur place, en permanence, la coordination entre les différentes entités de la MONUC et entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, selon les besoins, et jouerait également un rôle de facilitation des activités. Le titulaire travaillerait en étroite collaboration avec le Chef de la Division orientale, les chefs de bureau, le fonctionnaire d'administration régional, les chefs de division et de section et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Ses principales attributions seraient les suivantes : a) faciliter, en coopération et en consultation étroites avec la direction de la MONUC, les entités des Nations Unies, les autorités nationales et locales et d'autres partenaires, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des activités de la MONUC visant à appuyer le processus de paix dans les Kivus et les zones adjacentes, suivant la grille de convergence de la Mission, schéma qui définit des orientations communes en vue d'une cohésion et d'une cohérence accrues; b) aider à déterminer quelles activités visées dans la grille de convergence, y compris les éléments de stabilisation, doivent être menées d'urgence pour favoriser le processus de paix, ainsi qu'à établir les priorités et à évaluer les incidences; c) faire rapport, de façon intégrée, sur la coordination, la cohésion, la cohérence et les incidences de la mise en œuvre de la grille de convergence pour les Kivus et les zones adjacentes, et souligner à cette occasion les principaux problèmes qui se posent sur le plan de la coordination, des capacités et des ressources; d) adresser au Représentant spécial du Secrétaire général et à d'autres hauts responsables des recommandations concernant les modifications ou ajustements qu'il pourrait être utile d'apporter à la structure ou aux procédures de la MONUC afin que celle-ci soit toujours mieux en mesure de s'acquitter efficacement et rationnellement des tâches qu'elle est chargée d'accomplir dans l'est de la République démocratique du Congo.

12. L'évolution récente de la situation politique et des conditions de sécurité, les accords multilatéraux et intra-congolais conclus suite à cette évolution (en particulier le communiqué de Nairobi de novembre 2007 et les Actes d'engagements de janvier 2008, issus de la Conférence sur la paix dans les Kivus), et le programme établi pour la suite des opérations prévu ont rendu plus urgentes, plus intenses et plus complexes les activités de sécurité et de stabilisation que la MONUC mène dans l'est du pays. Par conséquent, le Chef d'état major de la Mission a été temporairement déployé à Goma, où il assure les fonctions de coordination qui correspondraient au poste proposé. Étant donné l'importance critique des fonctions du Chef d'état major, cet arrangement ne peut durer et n'est envisagé que comme une mesure à court terme, en attendant la décision que l'Assemblée générale prendra au sujet des effectifs de la Mission pour l'exercice 2008/09.

13. Il est également proposé de créer deux postes de fonctionnaire d'administration (1 P-4 et 1 P-3). L'Équipe a emprunté un P-3 et un P-4 au Bureau du Représentant spécial adjoint principal et à la Division des affaires politiques, au détriment des activités de ces entités, afin que le Représentant spécial puisse être représenté aux réunions (11 par jour en moyenne), que la correspondance reçue (50 lettres et mémorandums et 100 messages électroniques par jour en moyenne) puisse être traitée, et que les voyages que le Représentant spécial effectue à des fins de représentation (10 jours par mois en moyenne) puissent être planifiés et préparés. En plus de s'acquitter de ces tâches, les deux fonctionnaires d'administration donneraient des conseils sur les politiques et mesures possibles, coordonneraient l'action menée par différentes entités de la Mission dans le cadre de projets précis, organiseraient des conférences, réunions, missions d'évaluation et séminaires, rédigerait et corrigerait des lettres, des télégrammes codés et des rapports adressés au Conseil de sécurité, et assureraient la liaison avec les représentants du Gouvernement et de la société civile, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations internationales et de la communauté diplomatique. Les titulaires des deux nouveaux postes d'assistant administratif (Service mobile) seraient recrutés sur le plan international en raison du caractère confidentiel des informations passant par le Bureau du Représentant spécial. Ces postes viendraient s'ajouter aux deux qui existent déjà afin que l'Équipe, généralement à l'œuvre 14 heures par jour et sept jours sur sept, bénéficie de l'appui administratif dont elle a besoin.

Groupe du protocole

Personnel recruté sur le plan international : transformation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 3 postes et transformation de 1 poste)

14. Pour le Groupe du protocole, il est proposé de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national (administrateur recruté sur le plan national) un poste de fonctionnaire du protocole soumis à recrutement international (P-3). Il est également proposé de créer un autre poste de fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national) et deux postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), compte tenu du nombre élevé de visites, rencontres et autres manifestations de haut niveau ou de niveau intermédiaire qu'organise la Mission, de l'importance de la République démocratique du Congo en Afrique, de la taille et de la complexité de la Mission et

de l'intensification des activités de transition et de développement auxquelles l'ONU participe aux côtés d'autres intervenants. Rien que durant les six premiers mois de 2007, la Mission a reçu, entre autres, le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale, le Président et les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Président de la Banque mondiale, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes. La venue de personnes de cette qualité nécessite d'intenses préparatifs entrepris des semaines à l'avance et une planification méticuleuse des déplacements, des questions administratives et de la sécurité étant donné l'immensité du pays et l'insécurité qui y règne. Comme les infrastructures de communication et de transport sont insuffisantes, la Mission reçoit de nombreuses demandes de transport aérien et d'autres formes d'aide qui nécessitent l'intervention du Groupe. Les membres de celui-ci organisent tous les déplacements du Représentant spécial et des Représentants spéciaux adjoints, préparent les visites de personnalités de marque (une à deux par mois) et accompagnent ces personnalités (y compris lorsqu'elles arrivent ou repartent par Brazzaville), organisent les réunions avec des personnalités de marque (de 7 à 10 par semaine), et s'occupent de toutes les questions de représentation et d'hébergement, ainsi que de l'organisation des déplacements. Le Groupe organise aussi les cérémonies à la mémoire des membres du personnel qui décèdent dans l'exercice de leurs fonctions. Il doit demander aux membres d'autres services de s'occuper à titre ponctuel de nombreuses tâches relevant de ses attributions, et la création des postes demandés mettrait fin à cette pratique peu rationnelle.

Section des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

15. Pour la Section des affaires juridiques, il est proposé de reclasser un poste de juriste de P-3 à P-4, compte tenu de la diversité et de la complexité technique des questions traitées. Le titulaire serait chargé de donner, dans le cadre de l'appui juridique renforcé qui sera apporté au nouveau Service de la déontologie et de la discipline, des avis juridiques sur des questions d'ordre administratif, commercial, financier ou relatives au personnel ou aux achats, notamment toutes les questions qui pourraient avoir des incidences sur l'intégrité de la Mission et de l'Organisation des Nations Unies. Il serait également chargé de remplacer le Conseiller juridique principal à certaines occasions et siègerait aux comités locaux permanents ainsi que dans des groupes spéciaux.

Cellule de planification stratégique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (création de 3 postes et transfert de 1 poste)

16. Il est proposé de créer une Cellule de planification stratégique, qui relèverait du Chef d'état-major, et comprendrait un spécialiste hors classe de la planification (P-5) transféré de la Division des affaires politiques, deux spécialistes de la planification (P-3) et un assistant administratif (agent du Service mobile). Conformément à la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité, la MONUC devra réaménager ses activités et arrêter des critères, ainsi qu'un calendrier indicatif, pour

son retrait progressif. À cet égard, la Mission se fonde sur le dispositif de préparation des missions intégrées, qui prévoit une coordination plus étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour ses activités de planification stratégique et l'élaboration des cadres budgétaires axés sur les résultats. La Cellule poursuivrait ce processus jusqu'au retrait de la Mission en procédant à des examens et à des mises à jour, en élaborant des plans et en proposant des restructurations pour la période de transition. Le spécialiste hors classe de la planification (P-5) serait chargé des tâches suivantes : élaborer et mettre en œuvre un plan intégré englobant l'élément militaire, la police, les activités de fond et l'appui, faire en sorte que le processus de planification de la Mission soit conforme au dispositif de préparation des missions intégrées, et élaborer un plan d'exécution du mandat qui soit conforme au budget de la Mission, y compris les cadres axés sur les résultats, en suivre l'application et y apporter les modifications nécessaires. L'un des deux spécialistes de la planification (P-3) aiderait le spécialiste hors classe à élaborer le Plan d'exécution du mandat, et en particulier à rassembler et à harmoniser les informations fournies par les composantes militaire et administrative, la composante police, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires. Il serait également chargé de réunir, en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, les contributions volontaires nécessaires pour l'appui au plan d'exécution du mandat. Le deuxième spécialiste de la planification s'occuperait surtout du suivi et de l'évaluation de l'exécution, y compris des rapports sur l'exécution des cadres axés sur les résultats, des rapports de synthèse sur le plan d'exécution du mandat et sur les jalons, les critères et le calendrier établis pour le retrait progressif de la Mission. Il participerait également aux activités de suivi et d'évaluation interorganisations au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, plus haut responsable de l'ONU en République démocratique du Congo. L'assistant administratif (agent du Service mobile) fournirait un appui administratif aux spécialistes de la planification.

Centre d'opérations conjoint

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 9 postes (transfert de 5 postes et création de 4 postes)

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste

17. Il est proposé de normaliser la structure des postes du Centre d'opérations conjoint, conformément à une directive du Département des opérations de maintien de la paix selon laquelle toutes les missions doivent créer un Centre d'opérations conjoint et une Cellule d'analyse conjointe, afin que le quartier général dispose d'un mécanisme intégré de suivi et d'information qui lui permette de savoir à tout moment quelle est la situation dans toute la zone de la Mission. Le Centre, qui partage les locaux de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, fait rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef d'état-major, et est chargé de suivre les activités opérationnelles de la Mission, d'obtenir régulièrement des différentes entités des informations à jour sur la situation de rassembler et de diffuser des informations présentant un intérêt immédiat sur le plan opérationnel, d'établir chaque jour un rapport de synthèse sur les opérations et de servir, 24 heures sur 24, de voie de communication entre le Représentant spécial, les hauts responsables, les diverses entités de la Mission, les quartiers généraux régionaux et les bureaux locaux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les missions de maintien de la paix déployées dans les pays voisins et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Principal service d'appui au dispositif de gestion

de crises de la Mission, il élabore les plans et les procédures qui s'appliquent dans les situations d'urgence, par exemple à l'occasion des troubles de l'ordre public qui continuent de se produire à Kinshasa.

18. Depuis sa création, le Centre d'opérations conjoint de la MONUC fonctionne avec cinq administrateurs (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) empruntés à différents bureaux de la Mission. Il est proposé de le doter officiellement de ces postes en les transférant (aux mêmes classes) de la Division des affaires politiques. Il est également proposé de créer quatre postes soumis à recrutement international supplémentaires (1 P-4, 2 P-2 et 1 agent du Service mobile) et un poste soumis à recrutement sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour que le Centre puisse fonctionner, comme il le doit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le Centre compterait donc 10 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 3 P-2, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), répartis de la manière suivante : un chef (P-5), sept spécialistes des opérations (2 P-4, 2 P-3 et 3 P-2) ayant chacun sa spécialité (évolution politique, surveillance des médias, évolution de la situation humanitaire, liaison avec la Division de la sécurité), un assistant administratif (agent du Service mobile) et un commis-chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Complètement intégré avec la composante militaire et les composantes police et sécurité de la Mission, il comprendrait aussi 3 militaires, 2 policiers, et 1 spécialiste de la sécurité et des opérations de la Section de la sécurité et de la sûreté.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (reclassement de 1 poste et création de 1 poste)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

19. Pour la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif soumis à recrutement international (G-1/G-6) en poste soumis à recrutement sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national), et de créer un poste de commis-chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) ainsi que deux postes d'analystes (Volontaire des Nations Unies). Les deux analystes, en poste à Kinshasa, seraient chargés de surveiller diverses zones de conflit apparues depuis la création de la Cellule, notamment dans la province du Bas Congo, la province de l'Équateur et la province Orientale et de faire rapport sur l'évolution de la situation. Ils feraient également des missions d'évaluation dans d'autres régions. La Cellule utilise actuellement un commis-chauffeur de la Division des affaires politiques et doit avoir le sien propre pour pouvoir être en contact quotidien avec les autres bureaux de la Mission, ceux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et ceux d'autres institutions, et pour pouvoir compter sur l'appui de base dont elle a besoin.

Bureau du Représentant spécial adjoint principal

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes

20. Au Bureau du Représentant spécial adjoint principal, il est proposé de supprimer le poste d'assistant spécial (P-4) car les responsabilités attachées à ce poste ont diminué ou ont été transférées à d'autres bureaux. Au nombre de ces responsabilités figurent les tâches liées à la réforme du secteur de la sécurité qui seraient coordonnées par un nouveau Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (voir par. 41 ci-après), au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, relevant actuellement du Bureau du représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire), aux activités concernant les Kivus pour lesquelles une équipe spéciale à l'échelle de la Mission dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général a été créée et enfin à celles intéressant l'Ituri où l'activité politique de la Mission a progressivement diminué.

21. Il est également proposé de créer deux postes de commis/chauffeur (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) qui, avec les deux autres postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, déjà approuvés pour le Bureau, permettraient de garantir une présence continue (grâce à un système de roulement) au Représentant spécial adjoint principal, qui a besoin d'avoir à sa disposition un commis/chauffeur de 16 à 18 heures par jour, sept jours sur sept. Ces agents s'acquitteraient aussi d'une série d'autres tâches destinées à fournir un appui de base.

**Bureau du Représentant spécial adjoint (coordonnateur résident/
Coordonnateur de l'action humanitaire)**

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste provisoire

22. Il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant à la coordination (poste d'agent du Service mobile) ainsi qu'un poste provisoire d'assistant administratif (poste de Volontaire des Nations Unies) au Bureau du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire). L'assistant à la coordination faciliterait l'organisation, sous les auspices du Représentant spécial adjoint, d'entre 10 et 15 réunions de coordination par mois en moyenne, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de la gestion des programmes des Nations Unies, qui porteraient, entre autres choses, sur les contributions volontaires des donateurs [y compris sur le Cadre d'assistance au pays et le Programme d'action prioritaire (PAP)] ainsi que sur les programmes de stabilisation, et contribuerait à leur donner la suite voulue. Quant à l'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies), il aiderait le Bureau à établir des contacts, organiser des réunions et des missions, rédiger la correspondance et élaborer les documents et les communications destinés aux conférences, aux visites et aux missions.

Chefs des bureaux locaux et des bureaux de liaison

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 7 postes
(création de 8 postes, suppression de 2 postes et transfert de 1 poste)*

23. Dans les bureaux locaux et les bureaux de liaison, il est proposé de créer un poste de coordonnateur (D-1) au siège de Kinshasa en transférant un poste de la Division des affaires politiques, de supprimer deux postes de chef de bureau (1 P-4

et 1 P-3) et de créer huit postes d'assistant administratif (postes d'agent du Service mobile).

24. Conformément au principe de décentralisation de la Mission, des postes de chef de bureau ont été créés dans chaque capitale provinciale ainsi qu'à Bunia (District de l'Ituri) et Kalemie (Nord-Katanga). La MONUC a aussi des bureaux de liaison à Pretoria, Kigali et Kampala. Les chefs des bureaux locaux et des bureaux de liaison font rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef de cabinet mais, compte tenu de son programme de travail, le nombre important de bureaux à superviser représente une trop lourde charge pour lui. En outre, étant donné qu'il est matériellement impossible pour le Représentant spécial de superviser tous les chefs de bureau et de communiquer régulièrement avec chacun d'entre eux, il est proposé de créer le poste de coordonnateur des chefs de bureau (D-1), dont le titulaire serait l'interlocuteur des chefs des bureaux locaux et des bureaux de liaison auprès du Représentant spécial. Alors que les bureaux compétents de la MONUC continueraient de fournir des conseils et un appui techniques aux chefs de bureau, le Coordonnateur donnerait quotidiennement des orientations sur la politique à mener qui seraient adaptées à chaque situation et assurerait, pour l'ensemble de la Mission, la cohérence et l'unité d'action en ce qui concerne la planification, l'application et le contrôle des mandats. Pour seconder le Coordonnateur, il est également proposé de créer un poste d'assistant administratif (poste d'agent du Service mobile).

25. Il est en outre proposé de supprimer deux postes de chef de bureau, l'un à Kikwit (P-4) et l'autre à Uvira (P-3), les fonctions administratives attachées à ces bureaux pouvant être assumées par un spécialiste des questions politiques dans chaque bureau. Il est en outre proposé de créer sept postes d'assistant administratif (postes d'agent du Service mobile) qui seront pourvus dans les bureaux dont les chefs ne bénéficient actuellement pas d'un appui administratif, à savoir Beni, Kananga, Kindu, Lubumbashi, Mbandaka, Mbuji-Mayi et Uvira.

Composante 1 : stabilité des conditions de sécurité

26. La composante 1 relative à la stabilité des conditions de sécurité porte sur l'assistance fournie au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour que soient mises en place les conditions de sécurité minimales nécessaires à la protection de la population et lancé un processus de consolidation de la paix durable et qu'il puisse être procédé au retrait de la MONUC. Les grandes priorités au cours de l'exercice 2008/09 seront les suivantes : mener des opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo (Ituri, Nord et Sud-Kivus et Nord-Katanga), y compris avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui recevront de la MONUC une formation de base à court terme en vue de protéger les civils, d'entraver l'action des groupes armés illégaux et de réduire leurs capacités tout en les incitant à participer au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion; et coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire et l'amorce d'une stabilisation rapide de la paix dans les régions sortant du conflit.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Amélioration de la protection des civils en République démocratique du Congo

1.1.1 Augmentation de 10 % du nombre de missions conjointes d'évaluation (2006/07 : 557; 2007/08 : 441; 2008/09 : 485)

1.1.2 Diminution de 10 % du nombre total de personnes déplacées du fait de la violence armée (2006/07 : 1 480 000; 2007/08 : 1 000 000; 2008/09 : 900 000)

Produits

- 190 patrouilles quotidiennes effectuées par les soldats des contingents dans les zones prioritaires
- 15 bases d'opérations mobiles déployées dans les zones prioritaires des Nord et Sud-Kivus et de l'Ituri pour surveiller la situation et prévenir les attaques contre les civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Stabilisation des zones sensibles dans l'est de la République démocratique du Congo

1.2.1 Aucun conflit armé n'est signalé dans l'est de la République démocratique du Congo

Produits

- 20 opérations menées conjointement avec les FARDC dans l'est de la République démocratique du Congo, pour apporter notamment un appui logistique et un soutien sanitaire
- 19 heures quotidiennes de vol dans le cadre notamment de patrouilles et d'opérations conjointes
- Formation de base à court terme et appui logistique correspondant offerts à 33 bataillons des FARDC stationnés dans l'est de la République démocratique du Congo
- Conseils aux autorités nationales et provinciales sur l'élaboration de programmes de stabilisation dans l'Ituri, les Nord et Sud-Kivus, et le Nord-Katanga
- Conseils aux autorités nationales et provinciales sur le règlement des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Désarmement et démobilisation des ex-combattants en République démocratique du Congo

1.3.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants congolais désarmés ayant été démobilisés (2006/07 : 101 893; 2007/08 : 151 893; 2008/09 : 201 893)

1.3.2 Stabilisation du nombre d'enfants appartenant à des groupes armés démobilisés (2006/07 : 33 523; 2007/08 : 2 500; 2008/09 : 2 500) sur un total de 40 000 enfants armés

Produits

- Prestation de services de sécurité et d'un appui logistique dans le cadre des programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration (protection des points de désarmement et des camps de transit, et transport des ex-combattants vers les sites de désarmement et de transit de l'Ituri ainsi que des Nord et Sud-Kivus)
- Campagne nationale d'information multimédia (notamment 24 entretiens sur Radio Okapi, 1 entretien sur le Web et 8 entretiens vidéo) visant à sensibiliser tous les groupes armés aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration et à informer l'opinion publique sur la question

- 12 réunions mensuelles avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales afin de coordonner le retrait de 2 500 enfants des groupes armés et leur transfert vers des centres de transit ou leurs communautés
- 24 réunions bimensuelles avec les groupes militaires et les FARDC, les autorités civiles et les dirigeants des communautés sur les moyens d'accéder aux enfants faisant partie de groupes armés et de les en retirer

Facteurs externes : Politiques des autorités de la République démocratique du Congo; initiatives prises par les autorités de la République démocratique du Congo en ce qui concerne les programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration; contribution de la République démocratique du Congo et des gouvernements voisins à la réconciliation et à la stabilité politiques; prestation d'une aide humanitaire internationale; ressources fournies par les donateurs pour les programmes de stabilisation; contributions volontaires pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, stabilité des conditions de sécurité

Catégorie												Total
<i>I. Contingents</i>												
Effectif approuvé 2007/08												15 098
Effectif proposé 2008/09												15 098
Variation nette												–
<i>II. Unités de police constituées</i>												
Effectif approuvé 2007/08												750
Effectif proposé 2008/09												750
Variation nette												–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
								<i>Personnel</i>	<i>Volon-</i>			
								<i>recruté</i>	<i>taires des</i>			
								<i>sur le plan</i>	<i>Nations</i>			
								<i>partiel</i>	<i>Unies</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service</i>	<i>Services</i>	<i>de</i>	Total	<i>national^a</i>	<i>Unies</i>	Total	
	<i>mobile</i>				<i>généraux</i>	<i>sécurité</i>						
<i>III. Personnel civil</i>												
Bureau du commandant de la Force												
Effectif approuvé 2007/08	1	2	1	–	2	1	–	7	5	–	12	
Effectif proposé 2008/09	1	2	1	–	2	1	–	7	5	–	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du Chef de la police												
Effectif approuvé 2007/08	–	1	1	1	1	2	–	6	1	1	8	
Effectif proposé 2008/09	–	1	1	3	1	2	–	8	1	1	10	
Variation nette	–	–	–	2	–	–	–	2	–	–	2	

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>				
Groupe de liaison pour la lutte antimines											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	2
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	1	3	2	2	3	4	-	15	6	1	22
Effectif proposé 2008/09	1	3	2	4	3	4	-	17	6	1	24
Variation nette	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	2
Total (I-III)											
Effectif approuvé 2007/08											15 870
Effectif proposé 2008/09											15 872
Variation nette											2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Chef de la police

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes

27. Au Bureau du Chef de la police, il est proposé de créer un poste de formateur (P-3) et un poste de spécialiste de la planification (P-3).

28. Dans sa résolution 1756 (2007), le Conseil de sécurité a décidé que la MONUC devrait continuer à développer les capacités de la Police nationale congolaise en menant des actions d'assistance technique, de formation et d'appui à l'encadrement. À cette fin, le formateur (P-3) élaborerait à l'intention de la police nationale des programmes comprenant notamment des séances de remise à niveau et des cours spécialisés. Il évaluerait les divers programmes existants et fournirait des orientations au groupe de la formation des membres de la police des Nations Unies, collaborerait étroitement avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux qui contribuent à renforcer les capacités des organismes de maintien de l'ordre et commencerait à préparer le transfert progressif des programmes de formation aux structures qui en auront la responsabilité après le retrait de la MONUC. Vu que les activités de formation ont été jusqu'à présent menées au gré des circonstances, il est jugé essentiel de créer un poste de formateur, dont le titulaire serait chargé d'élaborer des programmes de formation spécialisée à l'intention de la police nationale.

29. En outre, compte tenu de la présence d'éléments armés illégaux et de la hausse du taux de criminalité dans une grande partie du pays, qui représentent une menace que la police est mieux à même d'écarter que l'armée, la Police nationale congolaise aura un rôle de plus en plus important à jouer dans l'instauration de conditions stables sur le plan de la sécurité. Dans ce contexte, le spécialiste de la planification

(P-3), en assumant des fonctions de coordination, apporterait un appui administratif direct, ce qui rendrait la composante police des Nations Unies – dont la charge de travail est très lourde – plus efficace. Le titulaire élaborerait et utiliserait des dispositifs de planification et mettrait en place des outils de surveillance et d'évaluation des plans de travail de la composante police. Il apporterait également sa contribution pour ce qui est des grandes questions relatives à l'exécution des mandats, à la préparation des budgets, notamment des fonds d'affectation spéciale, et à l'application des règles, règlements et procédures de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de ses méthodes de travail.

Composante 2 : sécurité du territoire de la République démocratique du Congo

30. La composante 2 relative à la sécurité du territoire de la République démocratique du Congo porte sur les points suivants : appui au rapatriement volontaire des ex-combattants étrangers se trouvant sur le territoire congolais, assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo s'agissant de la mise en place de contrôles efficaces aux frontières et soutien à l'amélioration de la sécurité régionale. Les grandes priorités, au cours de l'exercice 2008/09, seront les suivantes : prendre des initiatives visant à régler le problème de la présence de groupes armés étrangers dans le pays grâce à des opérations de rapatriement volontaire ou à d'autres dispositions dont pourront convenir les États Membres intéressés; dans les zones où la MONUC est stationnée, surveiller la circulation illégale d'armes et de personnes, notamment d'enfants, y mettre un terme et en rendre compte; et contribuer, en offrant bons offices et appui logistique, à améliorer les mécanismes de sécurité régionaux.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés étrangers se trouvant en République démocratique du Congo

2.1.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants étrangers rapatriés (2006/07 : 14 881; 2007/08 : 5 170; 2008/09 : 6 000 sur un total de 26 051)

Produits

- Appui logistique au rapatriement de 6 000 ex-combattants étrangers vers leur pays d'origine

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Amélioration des contrôles frontaliers en République démocratique du Congo

2.2.1 Augmentation du nombre de livraisons d'armes illégales interceptées par des inspecteurs de l'armement (2006/07 : 0; 2007/08 : 1; 2008/09 : 2)

Produits

- 7 patrouilles quotidiennes d'observateurs militaires pour surveiller les frontières avec le Rwanda et l'Ouganda
- 9 patrouilles fluviales par jour pour surveiller les frontières avec le Rwanda et l'Ouganda
- Formation relative au contrôle des frontières, dispensée à 2 unités de la Police nationale congolaise (Katanga)

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
2.3 Progrès accomplis en vue de la mise en place de mécanismes régionaux contribuant à stabiliser les conditions de sécurité dans la région des Grands Lacs	2.3.1 Échange d'ambassadeurs entre la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi 2.3.2 Aucun cas d'utilisation par des groupes armés du territoire de pays voisins comme base de lancement d'opérations n'est signalé (2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

Produits

- Bons offices, participation et fourniture d'un appui logistique en vue de faciliter la tenue de consultations régulières entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi sur les questions de frontières et de sécurité régionale, notamment quatre réunions de la Commission tripartite plus un

Facteurs externes : Les conditions de sécurité du territoire de la République démocratique du Congo pourront s'améliorer grâce à l'assistance et à la coopération qu'apporteront les États Membres intéressés, dans le cadre de leurs politiques et de leurs activités.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, sécurité du territoire de la République démocratique du Congo

Catégorie	Total										
<i>I. Observateurs militaires</i>											
Effectif approuvé 2007/08											760
Effectif proposé 2008/09											760
Variation nette											–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		Total
<i>II. Personnel civil</i>											
Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	7	10	3	–	–	21	10	12	43
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	11	5	–	–	23	13	14	50
Variation nette	–	–	(1)	1	2	–	–	2	3	2	7
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	7	10	3	–	–	21	10	12	43
Effectif proposé 2008/09	–	–	6	11	5	–	–	23	13	14	50
Variation nette	–	–	(1)	1	2	–	–	2	3	2	7

Catégorie	Total
Total (I-II)	
Effectif approuvé 2007/08	803
Effectif approuvé 2008/09	810
Variation nette	7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation/Désarmement, démobilisation et réintégration

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (création de 3 postes et suppression de 1 poste)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes provisoires

31. Dans la composante 2, il est proposé de créer trois postes soumis à recrutement international (1 P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile), trois postes soumis à recrutement national (postes d'agent des services généraux) et deux postes provisoires de Volontaire des Nations Unies. Il est également proposé de supprimer un poste soumis à recrutement international (P-4).

32. Compte tenu de la signature du « communiqué de Nairobi » par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda en novembre 2007 et de celle des Actes d'engagement par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés congolais dans les provinces du Kivu en janvier 2008, les capacités dont dispose la MONUC pour organiser et exécuter à la fois le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration et celui de désarmement, démobilisation et réintégration seront bien plus sollicitées. En raison de ces nouveaux besoins importants, il est proposé de renforcer la structure des effectifs de la Section afin que les deux programmes susmentionnés puissent être exécutés simultanément.

33. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) à l'appui du plan de désarmement, démobilisation et réintégration dans son ensemble. Le spécialiste devrait notamment s'acquitter des tâches suivantes : établir des liens et une coordination directe entre les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration et le Gouvernement; communiquer en temps voulu des informations exactes sur les questions de sécurité, en particulier celles qui concernent les activités de désarmement, démobilisation et réintégration; superviser la mise au point de mécanismes et de systèmes qui permettent d'enregistrer et de suivre la collecte, le stockage et la neutralisation ou la destruction des armes; appuyer la mise en place du volet du programme de désarmement et de réintégration relatif à l'enregistrement, à la réinsertion et à la réintégration; et contribuer à l'élaboration des critères de sélection des partenaires locaux et internationaux en vue de la réalisation des activités de réinsertion et de réintégration.

34. Il est également proposé de créer un poste d'assistant pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (poste d'agent du Service mobile) afin de contribuer à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des activités de désarmement, démobilisation et réintégration dans une région donnée. L'assistant s'acquitterait notamment des fonctions suivantes : suivre et analyser certains aspects particuliers de ces activités et effectuer des recherches en la matière, notamment en recueillant, analysant et compilant des données statistiques et des informations connexes provenant de sources diverses; suivre et analyser la situation politique dans la zone qui relève de sa responsabilité; contribuer à l'organisation de séances d'information sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration destinées aux observateurs militaires et aux membres du personnel civil arrivés de fraîche date dans la région; et fournir un appui administratif et technique, entre autres pour les réunions consultatives, consistant notamment à élaborer des documents de base et des communications et à prendre les dispositions nécessaires sur le plan logistique.

35. Il est aussi proposé de créer un poste d'assistant administratif (poste d'agent du Service mobile) dont le titulaire serait chargé de fournir un appui administratif général, à savoir gérer les déplacements officiels du personnel; rédiger la correspondance courante; tenir les dossiers de la Section; tenir à jour les registres de présence et de congés; organiser des séminaires, des conférences et des réunions et coordonner les dispositions prises; donner des avis et des orientations au personnel sur les procédures, les politiques et les processus administratifs; et assurer le suivi des activités de gestion des ressources humaines ainsi que la liaison et la coordination avec divers bureaux, tant à la MONUC qu'au Siège.

36. Il est également proposé de créer deux autres postes provisoires (postes de Volontaire des Nations Unies) : un poste d'assistant pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et un poste d'assistant chargé de la question de l'égalité des sexes dans les activités de désarmement, démobilisation et réintégration. L'assistant pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration serait chargé de seconder le spécialiste des activités menées dans ce domaine pour ce qui est de la planification et de l'exécution de divers volets du programme dans la région dont il aurait la responsabilité. Ses fonctions seraient notamment les suivantes : coordonner quotidiennement les activités de désarmement, démobilisation et réintégration avec d'autres composantes de la Mission au bureau régional ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies; fournir, le cas échéant, un avis et un appui techniques à la Commission et aux bureaux de désarmement, démobilisation et réintégration sur les plans régional et local; rendre compte de l'évolution de la situation relative aux forces et aux groupes armés dans la zone relevant de sa responsabilité ainsi que des progrès accomplis dans l'application de la stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration; contribuer à l'élaboration de divers documents, notamment de rapports de fond; et coopérer avec les autorités locales et les organisations de la société civile en vue de faciliter l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Quant à l'assistant chargé de la question de l'égalité des sexes, il aurait pour fonctions d'appuyer la pleine prise en compte de cette question dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Il devrait notamment s'acquitter des tâches suivantes : dans le cadre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, faire bénéficier les institutions nationales d'activités facilitant la coordination et d'un appui technique; appuyer la formulation du programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour que la question de l'égalité des

sexes soit pleinement prise en compte; contrôler et évaluer en permanence l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration de façon à veiller à l'application des principes relatifs à la sensibilisation aux comportements sexistes et mettre en place des mécanismes permettant de soutenir l'égalité d'accès et de participation des combattantes au programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

37. Il est proposé de créer trois postes d'assistant pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) afin d'aider l'unité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à obtenir des informations sur l'application du programme, de recueillir des informations à la fois quantitatives et qualitatives sur l'exécution du programme; d'établir des contacts avec les ex-combattants, les bénéficiaires des programmes, les partenaires opérationnels et les responsables de la sélection afin de bien les sensibiliser au programme et de le rendre plus efficace; d'appuyer la pleine application de tous les projets de coordination en matière de désarmement, démobilisation et réintégration; et de soutenir la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et de communiquer avec elle ainsi qu'avec d'autres entités sur la question de la réintégration des ex-combattants et des personnes touchées par la guerre.

38. Il est proposé de supprimer dans la Section un poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4) afin d'éviter le chevauchement des responsabilités opérationnelles. Les autres fonctions attachées à ce poste seraient assumées par les membres du personnel actuel.

Composante 3 : réforme du secteur de la sécurité

39. La composante 3, relative à la réforme du secteur de la sécurité, comprend l'appui aux services de l'armée, de la police, de la justice et du système pénitentiaire qui garantissent la sécurité de l'État et de la population et aident le Gouvernement de la République démocratique du Congo – en coopération avec des partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies – à mettre en place les conditions nécessaires à une réforme complète du secteur de la sécurité. Pour l'exercice 2008/09, les priorités principales seront les suivantes : en coordination avec les partenaires internationaux, contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à aider le Gouvernement congolais dans le processus de planification initiale de la réforme du secteur de la sécurité; apporter des conseils techniques, si besoin est, pour l'élaboration de stratégies de réforme du secteur de la défense nationale; continuer à développer les capacités de la Police nationale congolaise et des autres organismes de maintien de l'ordre, en menant des activités d'assistance technique, de formation et d'encadrement; et donner au Gouvernement des avis sur le renforcement de la capacité des systèmes judiciaire et pénitentiaire, en particulier de la justice militaire.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Progrès dans la création de forces armées compétentes et responsables en République démocratique du Congo

3.1.1 Création par le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'un groupe de travail technique sur la réforme du secteur de la sécurité qui se réunira à intervalles réguliers

3.1.2 Adoption par le Gouvernement d'une stratégie et d'un plan d'action détaillés pour la réforme du secteur de la défense

3.1.3 Élaboration et mise en œuvre, par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, de stratégies visant à remédier aux causes des vices de procédure et des erreurs judiciaires

Produits

- Conseils sur la réforme du secteur de la défense fournis à l'occasion des réunions hebdomadaires des groupes de travail du Gouvernement de la République démocratique du Congo chargés d'étudier la question
- Consultations mensuelles avec les partenaires internationaux et le Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la coordination des activités liées à la réforme du secteur de la défense et de la promotion d'une politique cohérente pour la réforme du secteur de la sécurité
- Conseils aux autorités nationales et provinciales concernant la coordination de la réforme de la justice militaire, placée sous la direction du Gouvernement de la République démocratique du Congo
- Préparation et organisation de 6 programmes de formation en matière de justice militaire destinés à 300 membres de la police militaire aux niveaux national et provincial

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Progrès dans la création d'une police nationale compétente et responsable

3.2.1 Adoption, par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, de 8 recommandations sur les principaux aspects de la réforme de la police émises par le Comité de suivi de la réforme de la police et ses groupes de travail

3.2.2 Maintien du nombre des membres de la police nationale congolaise formés aux techniques élémentaires (2006/07 : 32 248; 2007/08 : 17 683; 2008/09 : 17 683)

Produits

- Conseils sur l'élaboration et l'application des 8 recommandations du Comité de suivi de la réforme de la police, notamment celles qui deviendront des lois ou des décrets, donnés au Gouvernement et aux hauts responsables de la Police nationale à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, par des conseillers de police des Nations Unies présents dans les bureaux de la Police nationale congolaise
- Participation aux travaux du Comité de suivi de la réforme de la police
- Organisation de cours de perfectionnement à l'intention de 17 683 policiers congolais répartis sur 14 sites

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.3 Progrès dans la mise en place d'une justice et d'un système pénitentiaire opérationnels et indépendants

3.3.1 Adoption par le Gouvernement du plan d'action pour la réforme de la justice et du système pénitentiaire en tant qu'élément du plan stratégique d'ensemble pour la réforme du secteur de la sécurité

3.3.2 Accroissement de l'efficacité des tribunaux pénaux de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de Kisangani

Produits

- Conseils au Comité de suivi de la réforme de la justice sur la mise au point de stratégies pour les réformes judiciaire et pénitentiaire, et notamment sur les dispositions concernant les mineurs
- Organisation de 120 journées de formation pour 270 fonctionnaires de l'administration judiciaire (magistrats, autres fonctionnaires de justice et membres de la police judiciaire) sur le thème de l'administration et de la gestion des tribunaux
- Création d'une base de données sur les prisons qui sera transmise aux autorités congolaises

Facteurs externes : Politiques de la République démocratique du Congo; fonds dégagés par les donateurs pour la justice militaire et le système pénitentiaire, les programmes relatifs à la police et les programmes relatifs à la justice.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3, réforme du secteur de la sécurité

Catégorie											Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>											
Effectif approuvé 2007/08											391
Effectif proposé 2008/09											391
Variation nette											–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
<i>II. Personnel civil</i>											
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	1	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	1	–	1	1	–	–	3	–	–	3
Bureau de l'état de droit											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	3	1	–	–	9	1	–	10
Effectif proposé 2008/09	–	1	8	9	1	–	–	19	16	–	35
Variation nette	–	–	4	6	–	–	–	10	15	–	25
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	3	1	–	–	9	1	–	10
Effectif proposé 2008/09	–	2	8	10	2	–	–	22	16	–	38
Variation nette	–	1	4	7	1	–	–	13	15	–	28
Total général (I-II)											
Effectif approuvé 2007/08											401
Effectif proposé 2008/09											429
Variation nette											28

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : création de 13 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 15 postes

40. Pour la composante 3, il est proposé de créer 13 postes soumis à recrutement international (1 D-1, 4 P-4, 7 P-3 et 1 agent du Service mobile) et 15 postes soumis à recrutement sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont trois correspondant à des fonctions que remplissent actuellement des vacataires engagés au titre de contrats de louage de services.

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes

41. Il est proposé de créer un nouveau groupe de la réforme du secteur de la sécurité qui relèverait directement du Représentant spécial du Secrétaire général et dont les fonctions seraient les suivantes : fournir au Gouvernement des conseils d'experts concernant la préparation d'une stratégie pour la sécurité et d'un programme de réforme du secteur de la sécurité; coordonner la stratégie de réforme du secteur de la sécurité au sein de la MONUC; contribuer à la coordination d'ensemble de l'aide internationale à la réforme du secteur de la sécurité; et mobiliser des contributions volontaires pour les programmes de réforme du secteur de la sécurité de la Mission. Le Groupe serait composé d'un chef de groupe (D-1), d'un spécialiste la réforme du secteur de la sécurité (P-3) et d'un assistant administratif (agent du Service mobile). Il est proposé que le poste de chef de Groupe soit classé D-1 car le titulaire devra avoir une expérience considérable de cadre supérieur et être pris au sérieux par les interlocuteurs congolais et internationaux de haut rang avec qui il traitera d'un processus de réforme éminemment politique.

Bureau de l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : création de 10 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 15 postes

42. Pour le Bureau de l'état de droit, il est proposé de créer 10 postes soumis à recrutement international (4 P-4 et 6 P-3) et 15 postes soumis à recrutement sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national) répartis comme suit : neuf spécialistes des questions judiciaires (3 P-4 et 6 P-3), un conseiller pour les questions pénitentiaires (P-4) et 15 assistants administratifs (agent des services généraux recruté sur le plan national).

43. Un très grand nombre de violations des droits de l'homme continuant d'être commises par la police et l'armée, le Bureau de l'état de droit veillera tout particulièrement à soutenir directement les instances judiciaires chargées de juger les membres de l'armée et de la police afin que la discipline s'améliore au sein des forces de sécurité, que celles-ci soient donc mieux à même de protéger la population et que la Mission puisse se retirer progressivement. Les neuf spécialistes des questions judiciaires (3 P-4 et 6 P-3) aideraient les autorités judiciaires de l'armée et de la police congolaises à combattre l'impunité et à améliorer la discipline en évaluant les besoins de formation des magistrats civils et militaires, en offrant des conseils d'experts sur les techniques d'enquête et la rédaction d'actes d'accusation complexes, et en instituant des voies de communication entre les représentants de la

justice pénale et le pouvoir exécutif. Ils aideraient également, en collaboration avec le conseiller pour les questions pénitentiaires, à élaborer des projets et à solliciter les donateurs, à organiser des débats publics afin de sensibiliser la population locale aux questions relatives à l'état de droit et d'amener celle-ci à placer sa confiance dans des institutions judiciaires dont le fonctionnement se normalise progressivement, et à s'assurer auprès des autorités locales qu'il est donné suite aux recommandations des observateurs de la MONUC qui assistent aux procès concernant les droits de l'homme. Les trois spécialistes des questions judiciaires de la classe P-4 seraient envoyés à Bunia, Goma et Bukavu, où les problèmes sont plus complexes que dans le reste du pays; ils y coordonneraient les nombreuses activités et initiatives parallèles qui y ont été lancées et se pencheraient sur les facteurs qui font obstacle au développement de la justice dans ces régions, ainsi que sur les faiblesses de l'administration de la justice dans les juridictions supérieures. Les six autres spécialistes des questions judiciaires (P-3) seraient déployés à Matadi, Bandundu, Mbandaka, Mbuji-Mayi (y compris le Katanga), Kindu, Kisangani, Lubumbashi et Kalemie.

44. Le Bureau continuera également d'apporter un appui à l'administration pénitentiaire tout en préparant le transfert des activités à plus long terme aux structures qui prendront la relève. Le conseiller pour les questions pénitentiaires (P-4) donnerait aux hauts responsables des Ministères de la justice et de la défense des conseils stratégiques sur la mise en œuvre de la réforme du système pénitentiaire, notamment en ce qui concerne la diminution des risques tels que les évasions de criminels dangereux, et sur l'instauration du principe de responsabilité, qui aura des répercussions sur l'environnement pénitentiaire, y compris la sécurité. Le conseiller aiderait également à repérer les lacunes, à rédiger des textes de loi, à élaborer des politiques et procédures pénitentiaires, et à créer une base de données sur les prisons.

45. Douze des 15 assistants administratifs (agent des services généraux recruté sur le plan national) fourniraient un appui administratif aux équipes d'appui à l'état de droit déployées à Matadi, Bandundu, Équateur, Mbuji-Mayi, Kananga, Kindu, Kisangani, Bunia, Goma, Bukavu, Lubumbashi et Kalemie, tandis que les trois autres seraient en poste au siège, à Kinshasa, d'où ils soutiendraient le vaste programme de formation que suivent actuellement tous les magistrats militaires et une centaine d'avocats. Les fonctions de ces trois assistants administratifs sont pour le moment remplies par des vacataires engagés au titre de contrats de louage de services ou de contrats de consultants. Il est proposé de créer des postes correspondant à ces fonctions, qui ont un caractère continu et comprennent la gestion de projets de proximité.

Composante 4 : institutions démocratiques et droits de l'homme

46. La composante 4, relative aux institutions démocratiques et aux droits de l'homme, couvre l'appui à la consolidation des institutions et des processus démocratiques aux niveaux national, provincial, régional et local; la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue politique interne; l'appui au renforcement de la société civile; l'aide à la promotion et à la défense des droits de l'homme, y compris aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme visant à mettre fin à l'impunité; et l'aide à l'organisation, la préparation et la tenue des élections locales. Pour l'exercice 2008/09, les priorités sont les suivantes : fournir une aide au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à d'autres instances,

telles que la Commission électorale nationale indépendante (CENI), pour l'organisation, la préparation et la tenue des élections locales; recommander des orientations et donner des conseils techniques pour la création d'institutions constitutionnelles clefs et l'élaboration de textes de loi; favoriser le dialogue national, provincial et régional en offrant de bons offices; et promouvoir et défendre les droits de l'homme, surtout au niveau de l'armée, de la police et des autres services de sécurité.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès révisés

4.1 Tenue d'élections locales libres et transparentes en République démocratique du Congo

4.1.1 Création par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de la Commission électorale nationale indépendante

4.1.2 Adoption par le Parlement d'une loi organique définissant les fonctions et le statut de la Commission électorale nationale indépendante, et établissant son indépendance

4.1.3 Adoption par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de textes réglementaires prévoyant la création d'un dispositif local de règlement des litiges électoraux

4.1.4 Publication par la Commission électorale nationale indépendante d'une liste électorale mise à jour

Produits

- Conseils au Gouvernement et au Parlement sur l'adoption de lois indispensables pour les élections locales
- Organisation du transport et de la distribution d'environ 4 000 tonnes de documents et de matériel électoraux à 210 centres répartis dans tout le pays
- Conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur la mise à jour des listes électorales, notamment l'inscription de 1,5 million d'électeurs oubliés, et sur le transfert de 8 millions d'électeurs inscrits à d'autres districts administratifs
- Conseils et appui technique à la Commission électorale nationale indépendante sur l'établissement et la publication de listes comprenant environ 200 000 candidats
- Conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur la conception, la mise au point et la production de 6 037 bulletins de vote différents
- Conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur l'organisation et la mise en œuvre de campagnes d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs
- Conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur l'élaboration d'un système efficace de règlement des litiges électoraux
- Conseils à la Commission électorale nationale indépendante sur le choix, le recrutement, la formation, le déploiement et la rémunération de 300 000 scrutateurs qui seront répartis entre 53 000 bureaux de vote
- Conseils et appui technique au Gouvernement pour l'élaboration d'un plan conjoint de sécurité opérationnelle pour les élections

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès révisés*

4.2 Progrès dans le renforcement des institutions démocratiques et dans la réconciliation nationale en République démocratique du Congo

4.2.1 Mise en place de sept institutions dont la Constitution stipule qu'elles sont essentielles à la réforme du système judiciaire

4.2.2 Adoption par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de lois sur les relations entre le gouvernement central et les autorités provinciales

Produits

- 48 réunions hebdomadaires avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement, sur l'élaboration des politiques et de mécanismes nécessaires à la création des sept institutions prévues par la Constitution et des lois connexes
- 96 réunions avec les représentants de la majorité et de l'opposition visant à promouvoir le dialogue et le consensus
- 720 réunions au niveau provincial visant à offrir aux structures provinciales conseils et bons offices se rapportant au règlement des conflits locaux et aux relations entre le gouvernement central et les autorités provinciales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès révisés*

4.3 Progrès dans la lutte contre l'impunité et pour le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo

4.3.1 Augmentation de 10 % du nombre de poursuites judiciaires lancées par l'État pour violations graves des droits de l'homme et recrutement d'enfants qui aboutissent à des condamnations (2006/07 : 326; 2007/08 : 501; 2008/09 : 551)

4.3.2 Baisse de 20 % du nombre de violations des droits de l'homme attribuées à des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo (2006/07 : 1 435; 2007/08 : 726; 2008/09 : 580)

4.3.3 Baisse de 20 % du nombre de violations des droits de l'homme attribuées à des membres de la Police nationale congolaise (2006/07 : 117; 2007/08 : 105; 2008/09 : 84)

Produits

- 10 enquêtes menées en collaboration avec le système judiciaire national en vue de poursuites pour violations graves des droits de l'homme
- 60 missions d'enquêtes spéciales sur des violations flagrantes des droits de l'homme commises dans l'est de la République démocratique du Congo
- 24 réunions de consultation avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les partenaires internationaux sur la création et le suivi par les équipes spéciales de pays des mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur les violations prévues par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- 24 réunions avec des officiers d'état-major pour signaler les fautes, crimes et abus commis par des membres des FARDC contre des enfants et donner des conseils à ce sujet
- 40 réunions avec des officiers de police de haut rang pour signaler les fautes, crimes et abus commis par des membres de la Police nationale congolaise contre des enfants et donner des conseils à ce sujet

- 40 réunions avec les autorités nationales et provinciales pour préconiser la création aux niveaux national et provincial de comités mixtes chargés d'examiner les violations graves des droits de l'homme commises par des membres des FARDC et de la Police nationale congolaise, et donner des conseils à ce sujet
- 12 réunions avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de l'examen des progrès accomplis dans le recensement de la justice transitionnelle et de l'étude des conclusions qui s'en dégagent
- Présentation au Gouvernement de la République démocratique du Congo, par la MONUC et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, d'un rapport sur les besoins de la justice transitionnelle assorti de recommandations
- Présentation des rapports bimestriels et annuels prévus par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité

Facteurs externes : Politiques des autorités de la République démocratique du Congo; évolution de la situation politique en République démocratique du Congo; ressources internes et externes disponibles pour la préparation et la tenue des élections locales.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, institutions démocratiques et droits de l'homme

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
Division des affaires politiques											
Effectif approuvé 2007/08	–	3	21	39	–	4	–	67	30	4	101
Effectif proposé 2008/09	–	2	16	24	1	4	–	47	23	4	74
Variation nette	–	(1)	(5)	(15)	1	–	–	(20)	(7)	–	(27)
Bureau de l'information											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	9	22	13	6	–	51	133	8	192
Effectif proposé 2008/09	–	1	9	22	13	6	–	51	142	8	201
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
Section de l'égalité des sexes											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	1	–	1	–	4	3	2	9
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	1	–	1	–	4	4	2	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Division de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	13	8	–	7	–	29	35	67	131
Effectif proposé 2008/09	–	1	13	8	–	7	–	29	35	67	131
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes provisoires											
Effectif approuvé 2007/08 ^b	–	–	–	4	–	–	–	4	12	21	37
Effectif proposé 2008/09 ^{b, c}	–	–	8	47	–	–	–	55	12	73	140
Variation nette	–	–	8	43	–	–	–	51	–	52	103

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
Total partiel – Division de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	13	12	–	7	–	33	47	88	168
Effectif proposé 2008/09	–	1	21	55	–	7	–	84	47	140	271
Variation nette	–	–	8	43	–	–	–	51	–	52	103
Bureau des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	7	24	–	10	–	42	31	20	93
Effectif proposé 2008/09	–	1	7	24	–	10	–	42	31	20	93
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes provisoires											
Effectif approuvé 2007/08 ^b	–	–	–	3	–	–	–	3	7	7	17
Effectif proposé 2008/09 ^{b, c}	–	–	–	3	–	–	–	3	7	7	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel – Bureau des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	7	27	–	10	–	45	38	27	110
Effectif proposé 2008/09	–	1	7	27	–	10	–	45	38	27	110
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires civiles											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	17	–	2	–	25	28	4	57
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	17	–	2	–	25	28	4	57
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	14	–	1	–	18	12	4	34
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	6	–	1	–	10	10	5	25
Variation nette	–	–	–	(8)	–	–	–	(8)	(2)	1	(9)
Total – Personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	–	7	60	125	13	31	–	236	272	109	617
Effectif proposé 2008/09	–	6	55	102	14	31	–	208	273	110	591
Variation nette	–	(1)	(5)	(23)	1	–	–	(28)	1	1	(26)
Postes provisoires											
Effectif approuvé 2007/08 ^b	–	–	–	7	–	–	–	7	19	28	54
Effectif proposé 2008/09 ^{b, c}	–	–	8	50	–	–	–	58	19	80	157
Variation nette	–	–	8	43	–	–	–	51	–	52	103

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	7	60	132	13	31	–	243	291	137	671
Effectif proposé 2008/09	–	6	63	152	14	31	–	266	292	190	748
Variation nette	–	(1)	3	20	1	–	–	23	1	53	77

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Pour l'appui aux élections locales financées au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Pour des périodes de 6 à 12 mois.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 28 postes (reclassement de 1 poste, transfert de 7 postes et suppression de 22 postes) et augmentation de 51 postes provisoires

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 53 postes (1 et 52 postes provisoires)

47. Pour la composante 4, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 un poste soumis à recrutement international, de reprendre sept postes soumis à recrutement international (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) à la composante direction exécutive et administration, de supprimer 22 postes soumis à recrutement international (2 P-4, 12 P-3 et 8 P-2) et neuf postes soumis à recrutement sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de créer un poste soumis à recrutement international (agent du Service mobile), 10 postes d'agent recruté sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste de Volontaire des Nations Unies. Six des 10 postes d'agent recruté sur le plan national supplémentaires correspondraient à des fonctions que remplissent actuellement des vacataires engagés au titre de contrats de louage de services. Il est également proposé de créer 103 postes provisoires supplémentaires (8 P-4, 43 P-3 et 52 Volontaires des Nations Unies) pour des périodes de 6 à 12 mois, aux fins de l'appui aux élections locales.

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 20 postes (suppression de 15 postes, transfert de 6 postes et création de 1 poste)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 7 postes

48. Il est proposé de restructurer la Division des affaires politiques étant donné que la République démocratique du Congo est entrée dans la phase postérieure à la transition et que le mandat de la MONUC a été modifié par la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité, qui prévoit que la MONUC n'apportera plus son aide aux autorités de l'État, mais s'acquittera, entre autres, des fonctions suivantes : donner des conseils en vue du renforcement des institutions et des processus démocratiques aux niveaux national, provincial, régional et local; favoriser la

réconciliation nationale et le dialogue politique interne, y compris au moyen de bons offices, et appuyer le renforcement de la société civile; et contribuer à promouvoir la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité. Le Groupe de l'appui à la transition a donc été démantelé et remplacé par celui, plus petit, de la réforme et de la démocratisation. La Mission a également créé un Groupe de la gestion des conflits locaux, ainsi qu'un petit Groupe des relations régionales, dans le but d'accélérer le règlement des conflits et la consolidation des relations régionales bilatérales et multilatérales, et donc de stabiliser l'est du pays. En conséquence, il est proposé de transférer sept postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) à la Cellule de la planification stratégique, au Centre d'opérations conjoint et aux bureaux locaux et aux bureaux de liaison, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 16, 17 et 23 ci-dessus, relatifs à la composante direction exécutive et administration, et de supprimer 14 postes soumis à recrutement international (2 P-4, 4 P-3 et 8 P-2) et sept postes soumis à recrutement sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national). Des spécialistes des questions politiques continueront à être déployés dans toutes les provinces et de s'acquitter des tâches suivantes : donner des conseils sur le renforcement des institutions et des processus démocratiques aux niveaux provincial et local; offrir de bons offices pour favoriser la réconciliation nationale et le dialogue politique interne; et promouvoir la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité. La Division continuerait à présenter des analyses et des rapports hebdomadaires, mais la présentation des rapports quotidiens deviendrait la responsabilité du Centre d'opérations conjoint, qui est mieux à même de mettre à jour et de vérifier l'information en temps réel. Afin que la Division continue de bénéficier de l'appui administratif dont elle a besoin, appui assuré jusqu'à présent par le titulaire de l'un des postes (P-2) qu'il est proposé de supprimer, il est également proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : création de 9 postes

49. Pour le Bureau de l'information, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste du porte-parole de Kinshasa en raison de la taille et de la complexité de la Mission, du grand intérêt que lui portent les médias et du caractère sensible et complexe des questions dont le porte-parole s'occupe, par exemple les enquêtes internes d'intérêt public, les attaques et les menaces dirigées contre le personnel de la MONUC, et les grandes crises que traverse la République démocratique du Congo (Bas-Congo, Kinshasa, Nord-Kivu). Il est également proposé de créer neuf postes d'agent recruté sur le plan national (agent des services généraux recruté sur le plan national) se répartissant comme suit : deux postes de traducteur pour le Groupe des publications – les traducteurs occupant les deux postes existants ne pouvant faire dans les délais tout ce qui leur est demandé, à savoir traduire plusieurs communiqués de presse et notes d'information par semaine, les longs procès-verbaux des conférences de presse hebdomadaires, la revue de la presse locale quotidienne et des publications de la MONUC, dont le bulletin hebdomadaire de 24 pages, et lire et traduire chaque jour les articles relatifs à la République démocratique du Congo qui paraissent dans la presse internationale; deux postes d'assistant administratif, dont les titulaires fourniront un appui supplémentaire pour

l'archivage des enregistrements audio et des données – qui a pris du retard du fait que le Bureau manque de personnel; et cinq postes d'assistant administratif correspondant à des fonctions ayant un caractère continu actuellement remplies par des vacataires engagés au titre de contrats de louage de services.

Section de l'égalité des sexes

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste

50. Pour la Section de l'égalité des sexes, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les fonctions correspondantes sont actuellement remplies par un vacataire engagé au titre d'un contrat de louage de services, mais elles ont un caractère continu, c'est pourquoi il est proposé de créer un poste.

Division de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 51 postes provisoires

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 52 postes provisoires

51. Pour les élections locales, le nombre d'électeurs et la zone géographique couverte seront les mêmes que pour le référendum national et les élections de 2005 et 2006, mais il y aura davantage de bureaux de votes (53 000 contre environ 50 000 en 2005 et 2006), de circonscriptions (6 037 contre 385 en 2005 et 2006), de candidats (200 000 contre 22 500 en 2005 et 2006) et de centres de traitement et de compilation des résultats (91 contre 62 en 2005 et 2006), ce qui fait que les listes de candidats, l'élaboration des bulletins et la compilation des résultats seront plus compliquées à gérer.

52. La Division de l'assistance électorale contribuera à la mise en place d'un cadre de planification coordonné pour les premières élections locales au suffrage direct de la République démocratique du Congo, lesquelles devraient se dérouler en une journée dans la deuxième moitié de 2008, et être suivies de quatre scrutins indirects en avril 2009. Le rôle de la Division consistera non seulement à donner des conseils au Gouvernement de la République démocratique du Congo sur les aspects techniques des lois à adopter, mais encore à aider la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à élaborer un plan pour les élections locales et à mettre en place les moyens nécessaires à son application. À Kinshasa, la Division de l'assistance électorale offrira conseils et assistance à la CENI pour la planification et la surveillance des élections, y compris les aspects techniques de l'inscription des candidats et des électeurs, l'éducation civique et les communications, la logistique, la formation des agents électoraux qui seront recrutés pour de courtes périodes, l'achat des documents électoraux, l'impression des listes d'électeurs, les questions relatives à l'égalité des sexes, l'informatique, le traitement des données et la compilation et la publication des résultats. Elle apportera une aide aux observateurs nationaux et entretiendra des contacts avec le Gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les donateurs et les autres partenaires.

53. Pour que la Division de l'assistance électorale puisse s'acquitter de sa tâche efficacement, il faudrait renforcer son personnel en créant 103 postes provisoires (8 P-4, 43 P-3 et 52 Volontaires des Nations Unies), ce qui porterait le total à 140 (8 P-4, 47 P-3, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national et

73 Volontaires des Nations Unies) pour l'appui aux élections locales. Sur les 140, 73 (8 P-4, 39 P-3 et 26 Volontaires des Nations Unies) seraient créés pour six mois (de juillet à décembre 2008), 42 (4 P-3, 12 agents des services généraux et 26 Volontaires des Nations Unies) pour neuf mois (juillet 2008 à mars 2009) et 25 (4 P-3 et 21 Volontaires des Nations Unies) pour 12 mois (soit l'exercice complet). La diminution progressive du nombre de postes provisoires se justifie par le fait que certaines tâches devront encore être accomplies après la tenue des élections.

Bureau des droits de l'homme

54. Pour le Bureau des droits de l'homme, il faudrait que les 17 postes provisoires (3 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies) soient maintenus pour une période de neuf mois allant de juillet 2008 à mars 2009, afin qu'un appui puisse être apporté pour les élections locales, et en particulier qu'une aide puisse être offerte au Gouvernement de la République démocratique du Congo et aux autorités locales en cas de violations des droits de l'homme et d'abus liés aux élections. Les titulaires constateraient et signaleraient les violations des droits de l'homme commises dans le cadre du processus électoral, veilleraient à ce qu'il soit bien donné suite aux cas signalés, en particulier les atteintes aux libertés d'expression, de réunion et d'associations, assureraient un suivi auprès des autorités et proposeraient des moyens de remédier aux abus. En outre, ils assureraient une certaine surveillance dans les zones reculées échappant au contrôle public.

Section de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

55. Les principales affaires restantes d'enfants liés à des groupes armés se trouvant dans des zones précises de l'est du pays, il est proposé, dans la Section de la protection de l'enfance, de supprimer les huit postes à pourvoir sur le plan international (P-3) et deux postes à pourvoir sur le plan national (administrateurs) situés ailleurs dans le pays (Kinshasa, Beni, Lubumbashi, Mbuji Mayi, Kananga, Kalemie et Kisangani). Il est proposé aussi de créer à Kinshasa un poste de spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaire des Nations Unies) pour appuyer les activités de sensibilisation dans les secteurs et participer à la formation et à l'initiation du personnel civil de la MONUC conformément aux recommandations d'audit antérieures.

Composante 5 : appui

56. Pendant l'exercice, la composante appui de la Mission fournira des services efficaces et efficients de logistique, d'administration et de sécurité pour appuyer l'exécution du mandat de la Mission par des produits pertinents, des améliorations fonctionnelles et un accroissement de l'efficacité. Cet appui sera fourni aux effectifs autorisés de 760 observateurs militaires, 17 030 membres des contingents, 391 membres de la police des Nations Unies et 750 membres d'unités de police constituées ainsi qu'au personnel civil comprenant 1 273 agents recrutés sur le plan

international, 2 866 agents recrutés sur le plan national et 795 Volontaires des Nations Unies. Tous les services d'appui seront fournis : programmes relatifs à la déontologie, à la discipline et au VIH/sida, administration du personnel, services financiers, soins de santé, entretien et construction de locaux à usage de bureaux et de logements, technologie de l'information et des communications, opérations de transport aérien, maritime, fluvial et terrestre, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement ainsi que services de sécurité pour toute la Mission. Pendant la période 2008/09, la Mission se chargera de ce qui suit : appui logistique à l'organisation, à la préparation et à la tenue des élections locales; extension aux régions de plusieurs services d'appui naguère fournis au siège de Kinshasa; établissement d'un système d'enregistrement et de contrôle à Entebbe, en Ouganda, pour desservir la région de l'est et réduire les voyages à Kinshasa; réparation et entretien du matériel de communication et des technologies de l'information à Entebbe afin de réduire les délais de réception, d'inspection, de réparation et de restitution; renforcement du Groupe des véhicules lourds à Entebbe pour avoir moins besoin de fournisseurs; et services de paie à sept bureaux locaux de plus.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.1 Appui efficace et efficient à la Mission (logistique, administration et sécurité)

5.1.1 Réduction de 6 % du délai entre l'approbation des demandes d'achat et l'émission des contrats (2006/07 : 90 jours pour 77 % des cas; 2007/08 : 90 jours pour 90 % des cas; 2008/09 : 85 jours pour 90 % des cas)

5.1.2 Matériel passé par profits et pertes écoulé dans les trois mois suivant l'approbation : augmentation de 17 % de la valeur des articles par rapport à la période antérieure (2006/07 : 3 mois; 2007/08 : 3 mois; 2008/09 : 3 mois)

5.1.3 Réduction de 10 % de la valeur d'inventaire des articles stockés depuis plus de 12 mois (2006/07 : 5 %; 2007/08 : 10 %; 2008/09 : 10 %)

5.1.4 Réduction de 30 % du délai d'enregistrement et de contrôle pour 433 observateurs militaires (57 % de l'effectif total) et 143 membres de la police des Nations Unies (37 % de l'effectif total) basés dans l'est du pays (2007/08 : 7 jours; 2008/09 : 5 jours)

5.1.5 Respect de 5 % des normes environnementales du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (2006/07 : 0 %; 2007/08 : 5 %; 2008/09 : 5 %)

Produits
Améliorations des services

- Formation méthodique de tout le personnel chargé des achats pour mieux coordonner les étapes du processus
- Publication de directives d'achats actualisées pour renforcer les mécanismes internes de contrôle

- Création de cellules d'écoulement à Kisangani, Bunia, Goma et Bukavu pour liquider, dans les 3 mois suivant l'approbation, 5 864 articles durables passés par profits et pertes, d'une valeur d'inventaire estimée à 13,4 millions de dollars
- Application d'un système de ratios pour réduire le niveau des stocks stratégiques de la Mission
- Établissement d'une capacité d'enregistrement et de contrôle à la base d'appui d'Entebbe pour les observateurs militaires et le personnel de la police des Nations Unies basés dans l'est du pays afin d'avoir moins besoin de passer par Kinshasa
- Application des directives environnementales dans toute la Mission

Personnel militaire, policier et civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 17 030 membres des contingents, de 760 observateurs militaires, de 391 membres de la police des Nations Unies et de 750 membres d'unités de police constituées
- Stockage et fourniture de 5 977 530 jours-homme de rations de combat et de produits frais pour 17 030 militaires et 750 membres d'unités de police constituées
- Inspection et vérification du matériel et des moyens logistiques autonomes appartenant aux contingents pour 17 030 militaires et 750 membres d'unités de police constituées
- Administration de 4 934 membres du personnel civil
- Application d'un programme de déontologie et de discipline à tous les militaires, policiers et civils (formation, prévention, contrôle et recommandations de sanctions pour fautes constatées)

Installations et infrastructures

- Gestion de 25 stations d'épuration de l'eau (dont 19 appartiennent à l'ONU et 6 aux contingents) et de 9 installations de mise en bouteille pour approvisionner en eau potable le personnel militaire, policier et civil
- Entretien de locaux et de matériel dont 891 groupes électrogènes, 8 420 climatiseurs, 449 blocs sanitaires et 1 829 unités de logement en dur
- Stockage et livraison de 12,4 millions de litres de carburant
- Entretien de 35 hélistations

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 506 véhicules légers, 233 véhicules moyens et 293 véhicules lourds ou spéciaux

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 102 appareils (27 avions et 75 hélicoptères), dont 35 (6 avions et 29 hélicoptères) pour faciliter les élections; gestion des contrats de services d'aérodrome passés auprès d'entreprises commerciales

Transmissions

- Fonctionnement et entretien d'un réseau de satellites comportant 4 plates-formes terrestres (voix, fax, vidéo et transmission de données)
- Utilisation et entretien de 63 microterminaux, de 73 centraux téléphoniques et de 78 liaisons hyperfréquence
- Entretien de 35 stations de radio FM et de 11 installations de production radiophonique

Informatique

- Fonctionnement et entretien de 393 serveurs, 4 538 ordinateurs de bureau, 1 226 ordinateurs portables, 2 865 imprimantes et 447 numériseurs, sur 71 sites

- Exploitation et entretien de 54 réseaux locaux ou étendus pour 5 600 usagers, sur 71 sites
- Fonctionnement et entretien du réseau sans fil

Services médicaux

- Fonctionnement et entretien de 13 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 43 hôpitaux de niveau I appartenant à des contingents, de 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, de 1 hôpital de niveau III appartenant à des contingents, ainsi que de 1 groupe de soins et de premiers secours appartenant à l'ONU, sur 14 sites, pour tout le personnel de la Mission, des autres organismes des Nations Unies et de la population civile locale dans les cas d'urgence
- Entretien de dispositifs d'évacuation terrestres et aériens pour toute la Mission comportant 435 évacuations sanitaires aériennes pour tous les sites de l'ONU dans 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III contracté à Kinshasa et 2 hôpitaux de niveau IV contractés à Pretoria, pour un total de 6 sites
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, avec éducation par les pairs pour tout le personnel de la Mission
- Formation de 80 éducateurs en la matière
- Fonctionnement et entretien de centres de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH/sida à l'intention du personnel de la Mission

Sécurité

- 500 rapports d'enquête sur des accidents de la route, des vols de matériel de l'ONU et la perte de documents d'identité
- Élaboration de plans d'évacuation pour la sécurité régionale dans toutes les régions
- Nouveau personnel : accueil et initiation aux précautions contre l'incendie
- Exercices bimestriels d'évacuation incendie pour tout le personnel
- Services de sécurité sur tous les sites
- Capacité de lutte contre l'incendie 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à Kinshasa, Kisangani, et Bukavu
- Formation spécialisée de tout le personnel de sécurité (tir au pistolet, premiers secours et autres domaines spécialisés)
- Rédaction de 365 rapports quotidiens sur l'état de la sécurité, de 52 rapports d'évaluation hebdomadaires et de 4 rapports trimestriels sur l'état de la sécurité pour toute la Mission
- Contrôles de la sécurité et des bagages pour environ 14 000 passagers par mois

Facteurs externes : Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas interrompus; les fournisseurs et les entrepreneurs livrent les biens et exécutent les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

Catégorie de personnel											Total
I. Contingents											
Effectif approuvé 2007/08											1 932
Effectif proposé 2008/09											1 932
Variation nette											-
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volon- taires des Nations Unies</i>	Total
II. Personnel civil											
Équipe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	2	1	1	-	-	5	2	-	7
Effectif proposé 2008/09	-	1	2	1	1	-	-	5	2	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	-	-	1	2	-	1	-	4	3	-	7
Postes temporaires approuvés ^b 2008/09	-	-	1	5	-	1	-	7	3	-	10
Variation nette	-	-	-	3	-	-	-	3	-	-	3
Total partiel, Équipe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	3	3	1	1	-	9	5	-	14
Effectif proposé 2008/09	-	1	3	6	1	1	-	12	5	-	17
Variation nette	-	-	-	3	-	-	-	3	-	-	3
Section de la sécurité et de la sûreté											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	13	86	14	-	117	233	5	355
Effectif proposé 2008/09	-	-	4	13	77	14	-	108	381	5	494
Variation nette	-	-	-	-	(9)	-	-	(9)	148	-	139
Division de l'appui à la Mission											
Bureau du Directeur^c											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	5	10	6	3	-	25	10	1	36
Effectif proposé 2008/09	-	1	5	9	5	3	-	23	11	1	35
Variation nette	-	-	-	(1)	(1)	-	-	(2)	1	-	(1)
Bureau du Directeur adjoint^d											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	11	16	39	17	-	84	449	17	550
Effectif proposé 2008/09	-	1	10	16	39	17	-	83	495	18	596
Variation nette	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	46	1	46

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Postes temporaires approuvés 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires proposés ^{b, e} 2008/09	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	2
Total partiel, Bureau du Directeur adjoint^d											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	11	16	39	17	-	84	449	17	550
Effectif proposé 2008/09	-	1	10	16	41	17	-	85	495	18	598
Variation nette	-	-	(1)	-	2	-	-	1	46	1	48
Services administratifs											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	14	39	51	25	-	130	139	56	325
Effectif proposé 2008/09	-	1	15	39	59	25	-	139	161	65	365
Variation nette	-	-	1	-	8	-	-	9	22	9	40
Postes temporaires approuvés 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires proposés ^{b, e} 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	20
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	20
Total partiel, services administratifs											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	14	39	51	25	-	130	139	56	325
Effectif proposé 2008/09	-	1	15	39	59	25	-	139	171	75	385
Variation nette	-	-	1	-	8	-	-	9	32	19	60
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	22	82	227	75	-	407	1 020	375	1 802
Effectif proposé 2008/09	-	1	26	83	269	75	-	454	1 343	388	2 185
Variation nette	-	-	4	1	42	-	-	47	323	13	383
Postes temporaires approuvés 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires proposés ^{b, e} 2008/09	-	-	-	-	40	-	-	40	98	100	238
Variation nette	-	-	-	-	40	-	-	40	98	100	238
Total partiel, Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	22	82	227	75	-	407	1 020	375	1 802
Effectif proposé 2008/09	-	1	26	83	309	75	-	494	1 441	488	2 423
Variation nette	-	-	4	1	82	-	-	87	421	113	621
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	-	5	58	161	410	134	-	768	1 853	454	3 075
Effectif proposé 2008/09	-	5	62	161	450	134	-	812	2 393	477	3 682
Variation nette	-	-	4	-	40	-	-	44	540	23	607

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	–	–	1	2	–	1	–	4	3	–	7
Postes temporaires proposés ^b 2008/09	–	–	1	5	42	1	–	49	111	110	270
Variation nette	–	–	–	3	42	–	–	45	108	110	263
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	5	59	163	410	135	–	772	1 856	454	3 082
Effectif proposé 2008/09	–	5	63	166	492	135	–	861	2 504	587	3 952
Variation nette	–	–	4	3	82	–	–	89	648	133	870
Total (I et II)											
Effectif approuvé 2007/08											5 014
Effectif proposé 2008/09											5 884
Variation nette											870

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Y compris la Section du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la sécurité aérienne et le Groupe de la coordination administrative.

^d Y compris les bureaux administratifs de secteur et les bureaux administratifs locaux, le Groupe de la Commission d'enquête, le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe de contrôle du matériel et de la gestion des stocks et les comités locaux d'examen des réclamations et de contrôle du matériel.

^e À l'appui des élections locales pour le semestre de juillet à décembre 2008.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 44 postes (conversion de 11 postes, suppression de 5 postes et création de 60 postes) et augmentation de 45 postes de temporaires

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 540 postes (création de 529 postes et conversion de 11 postes) et augmentation de 108 postes de temporaires

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 23 postes de Volontaire des Nations Unies et de 110 postes provisoires

57. Dans la composante appui, il est proposé de reclasser du niveau P-4 à P-5 deux postes à pourvoir sur le plan international, trois postes de P-3 à P-4 et deux postes de P-2 à P-3, de supprimer cinq postes à pourvoir sur le plan international (1 P-5, 2 P-3 et 2 P-2), de convertir en postes à pourvoir sur le plan national 11 postes à pourvoir sur le plan international (Service mobile) (9 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux) et de créer 60 postes à pourvoir sur le plan international (2 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 51 postes du Service mobile), 529 postes à pourvoir sur le plan national (13 postes d'administrateur et 516 postes d'agent des services généraux) et 23 postes de Volontaire des Nations Unies. Sur les 516 postes supplémentaires d'agent des services généraux, 466 intéressent des fonctions continues actuellement confiées à des vacataires selon des contrats de louage de services : interprètes, commis aux finances, commis aux fournitures, techniciens,

assistants administratifs, magasiniers, commis au contrôle des mouvements, chauffeurs/mécaniciens et gardes. Il est proposé aussi de créer trois postes de temporaires (P-3) pour l'Équipe Déontologie et discipline, 150 postes de temporaires (42 au Service mobile et 108 dans les services généraux) et 110 postes provisoires de Volontaire des Nations Unies pour faciliter les élections locales pendant le semestre de juillet à décembre 2008.

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de trois postes de temporaires

58. Dans l'Équipe Déontologie et discipline, il est proposé de créer trois postes de temporaires (P-3) pour des spécialistes de la déontologie et de la discipline à Bunia, Goma et Bukavu, dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui permettrait de fournir aux bureaux et antennes de ce secteur d'opération un appui plus prompt, plus régulier et plus constant qu'actuellement où ces spécialistes doivent venir de Kinshasa.

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : conversion de 9 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 148 postes (création de 139 postes et conversion de 9 postes)

59. Dans la Section de la sécurité et de la sûreté, qui est chargée d'assurer la sécurité et la sûreté des locaux tant de la MONUC que de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en République démocratique du Congo, il est proposé de créer 139 postes à pourvoir sur le plan national (10 postes d'administrateur et 129 postes d'agent des services généraux) comme suit : trois postes de spécialiste de la sécurité des aéroports (administrateurs), sept postes de responsable de la gestion des gardes (administrateurs), deux postes d'enquêteur adjoint (agents des services généraux), neuf postes de pompier (agent des services généraux), 111 postes de garde (agents des services généraux), six postes de commis d'administration (agents des services généraux) et un poste de chauffeur (agent des services généraux). Il est aussi proposé de convertir en postes à pourvoir sur le plan national (administrateur) neuf postes d'agent de sécurité recruté sur le plan international (Service mobile) dans les bureaux locaux de Kindu, Kisangani, Gemena, Kikwit, Mahagi, Gbadolite et Lubero.

60. Les trois postes supplémentaires de spécialiste de la sécurité des aéroports (administrateurs), à établir aux aéroports de Mbandaka, Kananga et Kalemie, y amélioreront la supervision des tâches de sécurité, comme l'enregistrement des passagers et l'inspection des bagages et des marchandises, qui incombent à des agents recrutés sur le plan national et à des gardes en sous-traitance. Cette supervision est actuellement effectuée par des agents de la sécurité recrutés sur le plan international, et ce, en plus de leurs fonctions normales de sécurité dans les bureaux locaux. Cette formule n'est pas viable à long terme et elle sert mal la sécurité aux aéroports. Les postes proposés permettraient d'assurer une supervision à temps complet des tâches qui doivent être effectuées de 6 h 30 à 18 h 30 du lundi au samedi.

61. Les sept postes supplémentaires de responsable de la gestion des gardes (administrateurs), devant être établis à Bukavu, Kananga, Mbuji-Mayi, Kalemie, Mbandaka et Uvira, sont nécessaires pour améliorer la supervision et le suivi des opérations pour contrôler l'accès aux locaux de la Mission qu'effectuent des agents recrutés sur le plan national, des gardes en sous-traitance et des agents de police locaux affectés aux sites de la MONUC. Les titulaires administreraient tout le personnel national travaillant dans le Groupe de la gestion des gardes, recommanderaient des procédures de sécurité pour contrôler les mouvements du personnel et des marchandises et se concerteraient avec les autorités locales et les compagnies de sécurité privées. Ces fonctions de supervision sont actuellement confiées à des agents de sécurité recrutés sur le plan international en plus de leurs fonctions dans les bureaux locaux qui comprennent des arrangements globaux de sécurité, la planification, les enquêtes et la réponse immédiate aux incidents.

62. Les deux postes d'enquêteur adjoint (agents des services généraux) devant être établis à Kinshasa dans le Groupe des enquêtes spéciales sont nécessaires afin de réduire le nombre d'affaires dont l'enquête attend encore, le personnel actuel ne suffisant pas au volume des tâches du Groupe. Les titulaires aideraient les enquêteurs recrutés sur le plan international et seraient chargés d'enquêter, en coordination avec la police locale, sur les affaires concernant le personnel recruté sur le plan national. Ils fourniraient aussi des services d'interprétation au Groupe.

63. Six des neuf postes de pompier (agents des services généraux) seraient établis à Kinshasa et s'ajouteraient aux 14 postes établis de pompier recruté sur le plan national (agents des services généraux) du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies, à Kinshasa, afin de couvrir les trois-huit nécessaires, sept jours par semaines, avec des équipes de six à huit pompiers chacune. Les trois autres pompiers seraient établis à Kisangani et à Uvira où il n'y en a actuellement aucun. Les titulaires aideraient à y créer un groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies en élaborant des programmes techniques de sauvetage, des plans de site et d'évacuation et en inspectant régulièrement les installations de l'ONU.

64. Sur les 111 postes supplémentaires de gardes proposés (agents des services généraux), 103 seraient établis à Bunia où ces fonctions sont actuellement confiées à des vacataires selon des contrats de louage de services ou à des gardes fournis par des compagnies de sécurité privées. Il est proposé de créer des postes pour ces fonctions car elles sont continues et les services fournis par les vacataires ou les compagnies de sécurité privées sont insuffisants. Les huit autres gardes (agents des services généraux) seraient établis à Bukavu, Kananga, Mbuji-Mayi, Kalemie et Mbandaka où il n'y en a pas assez pour assurer la protection de tous les sites de l'ONU.

65. Les six postes de commis d'administration (agents des services généraux) seraient affectés à Beni, Goma et Matadi où les postes de ce type sont trop peu nombreux pour fournir un appui administratif suffisant aux agents de sécurité. À Beni, deux des six commis seraient établis à l'aéroport de Mavivi pour aider à l'inspection des passagers et des bagages actuellement effectuée par des travailleurs journaliers mal formés.

66. Enfin, le poste supplémentaire de chauffeur (agent des services généraux) est proposé pour le Centre des opérations de sécurité de Kinshasa, qui en a trois (agents des services généraux), chiffre insuffisant. Ces chauffeurs sont chargés de conduire les personnalités et les délégations dans des véhicules légers ou blindés, de conduire

les agents de la sécurité avec les policiers locaux sur les lieux d'incidents et de conduire l'Équipe d'intervention en cas de crise pour évacuer les fonctionnaires de l'ONU en pareil cas.

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste et conversion de 1 poste)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

67. Au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, il est proposé de supprimer un poste à pourvoir sur le plan international (P-2), de convertir en poste à pourvoir sur le plan national (agent des services généraux) un poste à pourvoir sur le plan international (Service mobile) et de reclasser à P-5 un poste de niveau P-4 et à P-3 un poste de niveau P-2.

Équipe de collaborateurs directs du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

68. Dans l'Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission, il est proposé de reclasser au niveau P-5 le poste de fonctionnaire d'administration (niveau P-4) vu la complexité des tâches et la vaste gamme de responsabilités du poste dont le titulaire doit se concerter avec les composantes organiques, militaires et policières de la Mission ainsi qu'avec les entités extérieures. Le niveau proposé pour ce poste est conforme à celui des postes semblables d'autres missions de maintien de la paix dont la taille et la complexité sont comparables.

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste et reclassement de 1 poste)

Personnel recruté sur le plan national : conversion de 1 poste

69. Au Groupe de la sécurité aérienne, il est proposé de supprimer l'un des deux postes de spécialiste de la sécurité aérienne (niveau P-2) et de reclasser l'autre à P-3 vu les responsabilités accrues découlant de l'absorption des fonctions du poste supprimé et de la portée et de la complexité des opérations aériennes de la MONUC. Il est aussi proposé de convertir en poste à pourvoir sur le plan national (agent des services généraux) un poste d'assistant de la sécurité aérienne (Service mobile) à pourvoir sur le plan international établi à Kinshasa car on a conclu que les fonctions du poste peuvent être remplies par un agent recruté sur le plan national.

Bureau du Directeur adjoint

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste et augmentation de 2 affectations provisoires

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 46 postes (création de 44 postes et réaffectation de 2 postes)

Volontaires des Nations Unies : augmentation d'une affectation provisoire

70. Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, il est proposé de supprimer un poste à pourvoir sur le plan international (P-5), de réaffecter deux postes à pourvoir sur le plan national (services généraux) du Centre d'appui à la Mission des Services d'appui intégrés et de créer 44 postes à pourvoir sur le plan national (services généraux) ainsi qu'un poste provisoire de Volontaire des Nations Unies. Sur ces 44 postes, 42 intéresseraient des fonctions continues actuellement confiées à des vacataires sous contrats de louage de services. Il est aussi proposé, pour faciliter les élections nationales, de créer deux affectations provisoires à pourvoir sur le plan international (Service mobile) pour le semestre de juillet à décembre 2008.

Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste et création de 2 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 42 postes

71. Dans les bureaux administratifs régionaux et les antennes administratives locales, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration régional (P-5) après la suppression d'un des trois bureaux régionaux.

72. Il est aussi proposé de créer, pour faciliter les élections locales, deux affectations provisoires d'assistant administratif (Service mobile) dans les bureaux locaux de Gemena et Bukavu pour le semestre de juillet à décembre 2008.

73. Il est enfin proposé de créer 42 postes d'interprète (agents des services généraux) pour aider (dans les langues locales, en français et en anglais) les 750 membres des unités de police constituées ainsi que les 916 militaires supplémentaires autorisés en 2006 par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1736 (2006) et maintenus par des résolutions ultérieures. Cela revient à un interprète pour 40 personnes. Ces fonctions d'interprétation, continues, sont actuellement confiées à des vacataires sous contrats de louage de services, contrairement aux services d'interprétation qui aident les membres de la police des Nations Unies et des autres contingents de la Mission et pour lesquels des postes à pourvoir sur le plan national ont été approuvés.

Groupe de contrôle du matériel et des stocks

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 2 postes et réaffectation de 2 postes)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

74. Au Groupe de contrôle du matériel et des stocks, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant à ce contrôle (agents des services généraux) depuis le Centre d'appui à la Mission aux Services d'appui intégrés et d'en créer trois (2 agents des services généraux et 1 Volontaire des Nations Unies). Le renforcement du Groupe est proposé car les inventaires en matériel ont augmenté après le déploiement en 2005 de deux brigades supplémentaires dans les Kivus ainsi que de cinq unités de police constituées. Les postes supplémentaires seront affectés à Goma, Kisangani et Lubumbashi.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 9 postes (création de 10 postes et conversion de 1 poste)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 22 postes (réaffectation de 10 postes, création de 11 postes et conversion de 1 poste) et de 10 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 9 postes de Volontaire des Nations Unies et de 10 postes provisoires

75. Dans les services administratifs, il est proposé de convertir un poste à pourvoir sur le plan international (Service mobile) en poste à pourvoir sur le plan national (agent des services généraux), de réaffecter 10 postes à pourvoir sur le plan national (agents des services généraux) des Services d'appui intégrés et de créer 10 postes à pourvoir sur le plan international (1 à P-4 et 9 dans le Service mobile), 11 postes à pourvoir sur le plan national (3 administrateurs et 8 agents des services généraux) et neuf postes de Volontaire des Nations Unies. Cinq de ces 11 postes à pourvoir sur le plan national intéressent des fonctions continues actuellement confiées à des vacataires selon des contrats de louage de services. Il est aussi proposé, pour faciliter les élections locales, de créer 10 postes de temporaire (agents des services généraux) et 10 postes provisoires (Volontaires des Nations Unies) pour le semestre de juillet à décembre 2008.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 12 postes (transfert de 10 postes, création de 1 poste et reclassement de 1 poste)

76. À la section des ressources humaines, il est proposé de reclasser un poste d'assistant ressources humaines recruté sur le plan international (agent du Service mobile) en poste d'agent recruté sur le plan national (agent des services généraux), de transférer 10 postes d'assistant voyages (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section du contrôle des mouvements aux Services d'appui intégrés et de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national). Il est proposé de transférer 10 postes d'assistant voyages (agents des services généraux) de la Section du contrôle des mouvements pour regrouper à la Section des ressources humaines les fonctions de gestion et d'organisation des voyages du personnel hors de la zone de la Mission. La nécessité de disposer d'un spécialiste supplémentaire des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) tient au fait que, depuis juillet 2007, la Mission est responsable du calcul des montants forfaitaires versés au personnel de la Mission recruté sur le plan international au titre des visites familiales et des voyages pour congé dans les foyers.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes

77. À la Section des achats, il est proposé de créer un poste d'informaticien (agent du Service mobile) pour améliorer et élargir l'application des systèmes informatiques de recherche documentaire dans la Section, notamment de Mercury,

conformément aux recommandations formulées par l'Équipe spéciale du Bureau des services de contrôle interne chargée d'enquêter sur les achats en vue de renforcer les fonctions d'achat de la MONUC. Un poste d'assistant achats (agent du Service mobile) est également proposé afin de réduire le retard pris dans la mise au rebut des biens vétustes ou hors service, qui représentaient 6 % de la valeur d'inventaire totale en 2007 contre 4 % en 2006.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : création de 6 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 8 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes

78. Il est en outre proposé de renforcer la Section des finances, dont les effectifs n'ont pratiquement pas évolué depuis 2004/05 et ce, malgré la création et l'expansion des bureaux locaux ainsi que les augmentations des dotations en effectifs civils, militaires et de police, qui ont entraîné un accroissement non négligeable de la demande de services d'appui financier et dont se sont ressentis le niveau et l'efficacité des services fournis au personnel de la MONUC et aux fournisseurs. Afin de remédier à cette situation et d'améliorer la gestion globale des comptes financiers de la Mission et des transactions, il est proposé de procéder à la décentralisation régionale d'un certain nombre de services financiers et de renforcer l'encadrement des activités qui continueront d'être gérées dans le cadre d'arrangements centralisés à Kinshasa. Dans la région Est, il appartiendra aux bureaux locaux de traiter les factures des fournisseurs locaux et les bordereaux de remboursement des frais de voyage du personnel, tandis que les sept principaux bureaux (Bunia, Goma, Bukavu, Kalemie, Kindu, Lubumbashi et Entebbe) se chargeront également des fonctions décentralisées relatives aux états de paie, d'assurer des services de trésorerie limités et de régler les fournisseurs locaux ainsi que les demandes de remboursement du personnel. Dans la région Ouest, les bureaux locaux assumeront aussi des fonctions supplémentaires afférentes aux transactions et services financiers, mais la proximité relative de ces bureaux avec Kinshasa permettra au Bureau financier principal de Kinshasa de continuer d'assurer des services centralisés pour la région.

79. En conséquence, il est proposé de créer 20 postes (1 P-4, 5 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents des services généraux et 6 Volontaires des Nations Unies) à la Section des finances, dont 9 (1 P-4, 3 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies) seraient déployés dans la région Est, 5 (1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) dans la région Ouest et 6 (1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) au Bureau financier de Kinshasa.

80. Les neuf postes de la région Est comprendraient : 1 spécialiste régional des finances (P-4) qui superviserait toutes les activités financières dans la région; 3 assistants financiers (agents du Service mobile) qui seraient déployés à Bukavu, Bunia et Entebbe et permettraient à ces bureaux de se charger des services des états

de paie, des règlements des fournisseurs et des nouvelles fonctions de trésorerie; 2 commis aux finances (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui se chargeraient du traitement des factures des fournisseurs et des règlements connexes à Bunia et Bukavu – fonctions actuellement confiées à des vacataires sous contrat de louage de services – et 3 assistants financiers (Volontaires des Nations Unies) qui administreraient les états de paie et les remboursements des frais de voyage du personnel à Bukavu, Bunia et Goma.

81. Les cinq postes pour la région Ouest comprendraient : 1 assistant financier (agent du Service mobile) qui traiterait les états de paie et les demandes de remboursement à Kisangani; 1 fonctionnaire des finances (administrateur recruté sur le plan national) qui superviserait le Bureau financier de Kindu, notamment en ce qui concerne l'administration des états de paie et le traitement des factures; 1 commis aux finances (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui traiterait les factures des fournisseurs et les demandes de remboursement à Kananga; 2 assistants financiers (Volontaires des Nations Unies) qui gèreraient les états de paie et les demandes de remboursement à Kananga et Mbandaka.

82. Les six postes proposés pour le Bureau financier de Kinshasa comprendraient : 1 assistant financier (agent du Service mobile) chargé du traitement des règlements et des factures des fournisseurs; 3 commis aux finances (agents des services généraux) chargés de l'archivage de la documentation au Groupe de la comptabilité – fonctions actuellement confiées à des vacataires sous contrat de louage de services –; 1 fonctionnaire des finances (administrateur recruté sur le plan national) pour seconder le Groupe des états de paie; 1 assistant financier (Volontaire des Nations Unies) pour vérifier les feuilles de présence et les pièces justificatives.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes et augmentation de 10 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes et de 10 postes provisoires

83. À la Section des services médicaux, il est proposé de créer 6 postes (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux et 2 Volontaires des Nations Unies) dont : 2 postes d'infirmière médicale (agents du Service mobile), 1 poste d'assistant entrepôts (agent des services généraux), 1 poste de conducteur ambulancier (agent des services généraux), 1 poste de médecin militaire (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste de technicien matériel médical (Volontaire des Nations Unies).

84. Les deux postes d'infirmière médicale (agents du Service mobile) permettraient, en venant s'ajouter aux deux postes d'infirmière existant (agents du Service mobile) dans les deux dispensaires de Kinshasa, d'assurer une permanence à la demande 6 jours par semaine 24 heures sur 24. Ces infirmières se chargeraient également du suivi des patients adressés à des prestataires de soins médicaux à l'extérieur et des règlements contractuels de ces services ainsi que du traitement des demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie présentées par le personnel recruté sur le plan national traité par des médecins locaux. L'assistant entrepôts (agent des services généraux recruté sur le plan national) aiderait le

pharmacien à gérer le dépôt médical de Kinshasa, à partir duquel tout le matériel médical, les produits pharmaceutiques et les fournitures sont acheminés vers les dispensaires et les sites de déploiement d'observateurs militaires dans toute la zone de la Mission. Le poste de conducteur ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui viendrait s'ajouter au poste existant de conducteur ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national), permettrait d'assurer une permanence 24 heures sur 24 au bureau local de Kinshasa. Le médecin militaire (Volontaire de Nations Unies) serait basé à Uvira et assurerait le suivi médical des membres de la MONUC déployés dans les zones septentrionales du Sud-Kivu, qui ne sont actuellement desservies que par une infirmière médicale et à titre occasionnel par le médecin militaire de Bukavu. Le technicien matériel médical (Volontaire des Nations Unies) se chargerait de la réception, de l'inspection et de la maintenance du matériel dans toute la zone de la Mission – fonctions actuellement confiées à des entreprises commerciales dont les prestations ne satisfont pas aux normes – et formerait le personnel médical sur le terrain à la maintenance du matériel.

85. Il est également proposé de créer 10 postes provisoires de médecin militaire (Volontaires des Nations Unies) et 10 postes d'assistant médical temporaire (agents des services généraux) pour une période de 6 mois de juillet à décembre 2008 aux fins de l'appui aux élections locales. Les titulaires seraient envoyés dans diverses localités sur le terrain pour former aux techniques de premiers secours tous les membres du personnel électoral sur place avant leur déploiement, en particulier dans les localités isolées; ils fourniraient également des soins médicaux, notamment d'urgence, et assureraient des fonctions médico-administratives.

Groupe du VIH/sida

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

86. Dans la formulation des cadres révisés de budgétisation axée sur les résultats et compte tenu de la réorganisation des différents bureaux qui s'en est suivie, il est désormais proposé d'inclure le Groupe du VIH/sida en place, qui faisait partie de la composante 3 (société civile et droits de l'homme) au cours de l'exercice 2007/08, dans la composante Appui, compte tenu du fait qu'il assure essentiellement des fonctions d'appui dans le cadre de la formation et de la sensibilisation de l'ensemble du personnel de la Mission aux questions relatives au VIH/sida. Il est également proposé de créer un poste de médecin militaire (Volontaire des Nations Unies) pour aider le Conseiller pour les politiques à élaborer les programmes de formation, à préparer et analyser les données statistiques et les rapports et à gérer le Service de soutien psychosocial en libre accès.

Services d'appui intégré

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 47 postes (création de 50 postes, suppression de 3 postes et reclassement de 5 postes) et augmentation de 40 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 323 postes (création de 337 postes et transfert de 14 postes) et augmentation de 98 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 13 postes et de 100 postes provisoires

87. Aux Services d'appui intégré, il est proposé de reclasser 1 poste d'administrateur recruté sur le plan international de la classe P-4 à la classe P-5, 3 postes de la classe P-3 à la classe P-4 et 1 poste de la classe P-2 à la classe P-3, de supprimer 3 postes d'administrateur recruté sur le plan international (2 P-3 et 1 P-2), de transférer 14 postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission et aux services administratifs et de créer 50 postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 42 agents du Service mobile), 337 postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux) et 13 postes de Volontaire des Nations Unies. Sur les 337 postes d'agent recruté sur le plan national, il est proposé d'en créer 307 pour assurer des fonctions revêtant un caractère continu qui sont actuellement confiées à des vacataires sous contrat de louage de services. Il est aussi proposé de créer 238 postes provisoires (40 agents du Service mobile, 98 agents des services généraux et 100 Volontaires des Nations Unies) pour une période de six mois de juillet à décembre 2008 dans le cadre de l'appui aux élections locales.

Centre de soutien à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste et augmentation de 3 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 2 postes et augmentation de 15 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes provisoires

88. Au Centre de soutien à la Mission (l'ancien Centre mixte des opérations logistiques), il est proposé de reclasser un poste de logisticien à la base de soutien d'Entebbe de la classe P-3 à la classe P-4 et de transférer deux postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Groupe de contrôle du matériel et des stocks sous la supervision du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, comme indiqué plus haut au paragraphe 70. Le Chef de la Base de soutien d'Entebbe (administrateur hors classe) supervise actuellement 16 groupes chargés de toute la gamme des services administratifs et logistiques qui lui rendent directement compte de leurs activités. Il est proposé de réduire cet éventail de responsabilités trop large en regroupant sous la supervision du logisticien de classe P-4 toutes les fonctions d'appui technique et logistique de la Base de soutien d'Entebbe, notamment les activités des sections des transports aériens, des communications et des services informatiques, du génie, du contrôle des mouvements, de la gestion du matériel, des approvisionnements et des transports afin d'en améliorer la synchronisation et la coordination.

89. Il est par ailleurs proposé de créer 15 postes provisoires (3 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux et 6 Volontaires des Nations Unies) pour une période de 6 mois allant de juillet à décembre 2008 aux fins de l'appui aux élections locales. Sur ces 15 postes, 11 (2 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux et 4 Volontaires des Nations Unies) seraient déployés dans des bureaux qui ne comportent actuellement pas de personnel du Centre d'appui à la Mission, notamment à Bandundu, Mbandaka et Gemena. Kananga est le plus grand centre de distribution dont les effectifs doivent être renforcés. Il faudra aussi renforcer les effectifs à Kamina qui sera appelé à devenir un centre de distribution d'importance moyenne. Quatre des postes provisoires (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux et 2 Volontaires des Nations Unies) seraient basés à Kinshasa où

ils participeraient à la planification, à la coordination et à l'exécution des opérations d'appui logistique au processus électoral.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 4 postes et augmentation de 4 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 20 postes et augmentation de 2 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes et de 7 postes provisoires

90. À la Section des approvisionnements, il est proposé de reclasser le poste de chef du Groupe de l'approvisionnement général de la classe P-3 à la classe P-4, de reclasser 3 postes (2 P-3 et 1 P-2) à la classe du Service mobile et de créer 23 postes (20 agents des services généraux et 3 Volontaires des Nations Unies).

91. Il est proposé de reclasser le poste de chef de la classe P-3 à la classe P-4 pour tenir compte de l'augmentation en volume et de la complexité croissante des opérations d'approvisionnement à la MONUC, qui requièrent une connaissance particulièrement poussée de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le titulaire superviserait les activités des 2 entrepôts des services d'appui à la Mission et de 14 magasins des bureaux locaux, recenserait les modes de consommation, déterminerait les niveaux de stocks optimaux et maximaux et les seuils de réapprovisionnement pour chaque entrepôt et magasin et planifierait les demandes de fournitures et les délais de livraison.

92. Il est également proposé de reclasser trois postes d'assistant carburants (2 P-3 et 1 P-2) à la classe du Service mobile pour tirer parti efficacement du système électronique de comptabilisation des carburants de la Mission afin de pouvoir mieux rendre compte de la consommation de carburant des véhicules et groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents et d'en améliorer le suivi.

93. Il est également proposé de créer 20 postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux) pour assurer des fonctions revêtant un caractère continu qui sont actuellement confiées à des vacataires sous contrat de louage de services. Ces postes comprendraient : 14 assistants approvisionnements et carburants qui seraient déployés à Kamina, Lubumbashi, Manono, Beni, Kindu et Aru; 2 commis d'administration à Kinshasa; 2 commis à la saisie des données qui permettraient de mieux rendre compte de la consommation des rations par les contingents déployés et de relève et de suivre et contrôler la consommation d'articles consommables; 4 assistants approvisionnements pour les points de vente au détail ouverts dans les principaux bureaux de Kinshasa afin d'approvisionner directement les clients en fournitures et articles divers en évitant les déplacements inutiles jusqu'à l'entrepôt central.

94. Il est également proposé de créer trois postes d'assistant rations et carburants (Volontaires des Nations Unies) pour améliorer l'approvisionnement en carburant de Kigoma et l'approvisionnement en rations des contingents à Kamina.

95. Enfin, il est proposé de créer 13 postes provisoires (4 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux et 7 Volontaires des Nations Unies) pour une période de 6 mois de juillet à décembre 2008 aux fins de l'appui aux élections locales. Ces postes provisoires seront nécessaires pour faire face à l'augmentation

des livraisons en essence aviation qui devront être effectuées à divers endroits du pays afin de réaliser les opérations aériennes requises par les déplacements des agents électoraux et la diffusion de matériel nécessaire au scrutin.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : création de 10 postes et augmentation de 4 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 177 postes et augmentation de 12 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

96. Il est proposé de créer 10 postes d'agent recruté sur le plan international (agents du Service mobile) pour remédier aux lacunes actuelles de la gestion du matériel de la Mission et des fournitures consommables, à savoir : 3 responsables de la gestion du matériel à Bunia, Goma et Bukavu; 2 chefs électriciens à Bunia et Goma; 3 contrôleurs de travaux à Beni, Uvira et Kamina; 2 chefs de chantier à Kinshasa et Bunia.

97. Au total, il est proposé de créer 177 postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux) pour assurer des fonctions revêtant un caractère continu qui sont actuellement confiées à des travailleurs occasionnels à la journée à savoir : 28 techniciens traitement des eaux, 62 techniciens mise en bouteille de l'eau et 87 électriciens et techniciens groupes électrogènes.

98. Il est en outre proposé de créer 19 postes provisoires (4 agents du Service mobile, 12 agents des services généraux et 3 Volontaires des Nations Unies) pour une période de 6 mois de juillet à décembre 2008 aux fins de l'appui aux élections locales. Ces postes provisoires seront nécessaires à l'installation des sites d'appui aux élections notamment pour préparer les sites, monter les tentes, installer les unités préfabriquées, les blocs sanitaires, l'alimentation et la distribution électriques et assurer la maintenance des sites, y compris l'élimination des déchets.

Cellule Système d'information géographique

Personnel recruté sur le plan international : création de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 4 postes

99. À la Cellule Système d'information géographique, il est proposé de créer huit postes (2 P-3, 2 P-2 et 4 agents des services généraux) pour appuyer l'expansion de la Cellule à Bunia et son implantation à Kisangani, Goma et Bukavu afin d'assurer des services plus complets et réactifs aux unités militaires basées dans l'Est de la République démocratique du Congo. Les postes proposés comprendraient quatre spécialistes des systèmes d'information géographique (2 P-3 et 2 P-2) et quatre assistants information géographique (agents des services généraux).

Groupe de la gestion des installations et des camps

Personnel recruté sur le plan national : création de 11 postes

100. Au Groupe de la gestion des installations et des camps, il est proposé de créer 11 postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux) qui seraient occupés par des chefs de chantier/chauffeurs de véhicule lourd assurant des

fonctions revêtant un caractère continu qui sont actuellement confiées à des travailleurs occasionnels à la journée.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : création de 6 postes et augmentation de 24 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes et 24 postes provisoires

101. À la Section des communications et de l'informatique, il est proposé de créer 10 postes (1 agent du Service mobile, 6 agents des services généraux et 3 Volontaires des Nations Unies).

102. Trois de ces postes, à savoir un chef d'atelier (agent du Service mobile), un technicien (Volontaire des Nations Unies) et un assistant inventaire des magasins (agent des services généraux) sont proposés pour constituer un petit atelier à la Base de soutien d'Entebbe afin d'inspecter le matériel, d'en assurer l'entretien courant et d'effectuer des petits travaux de réparation à Entebbe au lieu d'expédier, comme cela se fait actuellement, tout le matériel de transmissions hors service à Kinshasa pour le faire inspecter et réparer.

103. Il est également proposé de créer un poste de technicien énergies de substitution (Volontaire des Nations Unies) pour que la Mission soit mieux à même de réaliser toutes les inspections et d'effectuer la maintenance et les travaux de réparation des systèmes d'alimentation sans interruption, des onduleurs et du matériel connexe déployé dans tout l'Ouest de la République démocratique du Congo ainsi qu'un poste de technicien courrier et valise diplomatique (Volontaire des Nations Unies) pour participer à la supervision des 17 agents recrutés sur le plan national qui reproduisent et distribuent le courrier à destination et au départ de 11 bureaux de Kinshasa.

104. Il est en outre proposé de créer cinq postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour assurer des fonctions revêtant un caractère continu qui sont actuellement confiées à des travailleurs occasionnels à la journée à savoir : trois assistants magasins à Goma et Lubumbashi, un commis d'administration à Bunia et un commis au courrier et à la valise diplomatique à Kinshasa.

105. Enfin, il est proposé de créer 48 postes provisoires (24 agents des services généraux et 24 Volontaires des Nations Unies) pour une période de six mois de juillet à décembre 2008 aux fins de l'appui aux élections locales. Il s'agirait de 24 techniciens radio (12 agents des services généraux et 12 Volontaires des Nations Unies) et 24 informaticiens (12 agents des services généraux et 12 Volontaires des Nations Unies) qui appuieraient les antennes isolées du Centre local de compilation des résultats/Bureau de réception et de traitement des candidatures. Les techniciens radio seront déployés en divers points pendant les élections, notamment à Kinshasa, Bandundu, Mbandaka, Gemena, Kisangani, Bunia, Beni, Bukavu, Kalemie, Kindu, Lumumbashi, Kamina et Kananga.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : création de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (création de 14 postes et transfert de 10 postes)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes et 15 postes provisoires

106. À la Section du contrôle des mouvements, il est proposé de transférer 10 postes d'assistant voyages (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section des ressources humaines dans le cadre des services administratifs, comme indiqué au paragraphe 76, et de créer 29 postes (1 P-4, 11 agents du Service mobile, 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies).

107. La création de cinq de ces postes, à savoir un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile), un assistant transports (Volontaire des Nations Unies) et trois chauffeurs de véhicule lourd (agents des services généraux) est proposée pour constituer une troisième équipe de transport lourd à Entebbe afin que le Groupe du transport lourd soit mieux à même d'acheminer du fret d'Entebbe aux sites de la MONUC dans tout l'Est de la République démocratique du Congo au lieu de faire appel à des entreprises commerciales de fret ou d'utiliser le transport aérien. On estime que l'ajout de cette troisième équipe permettrait de réaliser une économie d'environ 1,2 million de dollars en 2008-2009.

108. Deux de ces postes supplémentaires, à savoir ceux de deux assistants assurance qualité (agents du Service mobile) permettraient de constituer un groupe de l'assurance qualité et de la normalisation sous la direction d'un administrateur chargé du contrôle des mouvements (P-3) inscrit au tableau d'effectifs de la Mission. Ce Groupe harmoniserait et normaliserait les procédures et élaborerait et exécuterait des programmes de formation afin d'assurer le strict respect des règles de sécurité et de fonctionnement par les 23 bureaux de la Mission chargés du contrôle des mouvements. Il centraliserait aussi la réception, la compilation et l'analyse des rapports dans le cadre du Programme de contrôle de la qualité afin d'évaluer les prestations des entreprises ainsi que le respect des critères de sécurité et des conditions contractuelles.

109. Trois des postes supplémentaires proposés, à savoir un responsable du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et deux commis au contrôle des mouvements (agents des services généraux) sont nécessaires pour appuyer les capacités de fonctionnement du camp de transit de Bujumbura qui accueille les vols réguliers de la Mission et assure la rotation de 3 500 hommes.

110. Treize des postes supplémentaires proposés, soit deux responsables du contrôle des mouvements (agents du Service mobile), neuf commis au contrôle des mouvements (agents des services généraux) et deux assistants contrôle des mouvements (Volontaires des Nations Unies) serviront à renforcer un certain nombre de bureaux auxquels la Section ne fournit pas un appui adéquat, ce qui met actuellement à mal sa capacité de prise en charge, compromet la sécurité des aéroports, surcharge inutilement le personnel et en diminue l'efficacité globale. Ces bureaux se trouvent à Matadi, Mbuji-Mayi, Bandundu, Kamina et Manono. Sur les neuf postes de commis au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui sont proposés, deux serviraient à assurer des fonctions revêtant un caractère continu qui sont actuellement confiées à des vacataires sous contrat de louage de services.

111. Six des postes supplémentaires proposés (1 P-4 et 5 agents du Service mobile) serviraient à renforcer les services centralisés fournis à partir de Kinshasa. Il s'agirait d'un fonctionnaire chargé de la planification des missions et des opérations (P-4), d'un assistant trafic et expéditions (agent du Service mobile) et d'un assistant réservation passagers (agent du Service mobile) qui permettraient d'améliorer la planification, le traitement et le contrôle des mouvements de quelque 250 000 passagers et 46 000 tonnes de fret par an, d'un inspecteur des marchandises dangereuses (agent du Service mobile) qui contrôlerait et superviserait les mouvements de marchandises dangereuses dans toute la zone de la Mission et de deux assistants contrôle des mouvements (agents du Service mobile) qui contrôleraient les rotations des contingents.

112. Enfin, il est proposé de créer 25 postes provisoires (10 agents du Service mobile et 15 Volontaires des Nations Unies) pour une période de six mois de juillet à décembre 2008 aux fins de l'appui aux élections locales. Les titulaires permettraient de faire face à l'augmentation des mouvements de passagers et de fret liée aux activités d'appui aux élections à Kinshasa et Entebbe, dans les bureaux locaux de Gemena, Kananga, Bukavu, Kamina et Bandundu, ainsi qu'à Johannesburg. Il est proposé de créer un poste d'agent de contrôle des mouvements à Johannesburg car une grande quantité de matériel électoral, notamment des bulletins de vote, devrait être expédiée en provenance d'Afrique du Sud. Le titulaire donnerait des avis sur les critères d'emballage, contribuerait à organiser les expéditions et contrôlerait et superviserait le transport initial du matériel lorsque les livraisons en provenance d'Afrique du Sud débiteront.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 92 postes et augmentation de 42 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 14 postes provisoires

113. À la section des transports, il est proposé de créer deux postes de responsable du parc auto (agent du Service mobile) : un pour la région Ouest, qui serait basé à Mbandaka, pour améliorer le contrôle d'un parc de 90 véhicules et superviser les opérations de maintenance aux antennes de Gbadolite, Lisala, Boende, Gemena et Basankusu; un pour la région Est, qui serait basé à Kindu pour améliorer le contrôle d'un parc de 80 véhicules comprenant des véhicules spécialisés d'aérodrome.

114. Il est également proposé de créer 92 postes de chauffeur/mécanicien (agents des services généraux) pour assurer des fonctions revêtant un caractère continu qui sont actuellement confiées à des travailleurs occasionnels à la journée. Ces postes seraient basés à différents endroits de la zone de la Mission.

115. Enfin, il est également proposé de créer 56 postes provisoires (42 agents des services généraux et 14 Volontaires des Nations Unies) pour une période de six mois de juillet à décembre 2008 afin d'appuyer les élections locales et de faire face à l'augmentation des activités liées au transport, notamment en termes d'organisation et de maintenance, à Kinshasa, Bunia, Bukavu, Beni, Goma, Kamina, Kananga, Kindu, Lubumbashi, Matadi et Mbandaka, ainsi qu'aux centres ad hoc de diffusion du matériel nécessaire pour le scrutin.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 14 postes (création de 14 postes et reclassement de 2 postes) et augmentation de 19 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 9 postes et augmentation de 12 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 31 postes

116. À la section des transports aériens, il est proposé de reclasser le poste de chef du Centre d'opérations de la Mission de la classe P-3 à la classe P-4 et le poste de chef du Groupe de l'assurance qualité et de la normalisation de la classe P-2 à la classe P-3. Il est également proposé de créer 23 postes (1 P-3, 1 P-2, 12 agents du Service mobile et 9 agents des services généraux).

117. Le reclassement du poste de chef du Centre d'opérations de la Mission de la classe P-3 à la classe P-4 est proposé pour tenir compte de l'importance, de l'ampleur et de la complexité des tâches d'organisation et de coordination et des activités opérationnelles afférentes à ce poste dont le titulaire contrôle et coordonne 11 agents recrutés sur le plan international. Il est proposé de reclasser le poste de chef du Groupe de l'assurance qualité et de la normalisation de la classe P-2 à la classe P-3 car son titulaire doit assumer des responsabilités bien plus importantes pour gérer deux programmes complexes de contrôle de la qualité depuis la conclusion, en octobre 2007, de nouveaux arrangements commerciaux relatifs à la fourniture de services d'aérodrome.

118. Sur les 23 postes supplémentaires proposés, 18 (10 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux) sont nécessaires pour répartir la conduite des opérations aériennes sur 2 postes de 9 heures chacun, 6 jours par semaine, aux principaux aérodromes situés à Kinshasa, Kisangani, Bunia, Goma, Bukavu, Kalemie et Entebbe. Il est également proposé de renforcer la Section à ces endroits pour améliorer la sécurité et la sûreté des opérations aériennes de la Mission et pour appliquer les spécifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant le nombre maximum d'heures de vol du personnel opérationnel. Ces postes supplémentaires comprendraient : deux responsables du contrôle en vol (agents du Service mobile), cinq spécialistes de la planification (agents du Service mobile), deux spécialistes des terminaux aériens (agents du Service mobile), un contrôleur du respect des normes techniques (agent du Service mobile), six assistants terminaux aériens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant contrôle en vol (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant terminaux aériens (agent des services généraux recruté sur le plan national).

119. Il est par ailleurs proposé de créer un poste d'officier plans (air) (P-3) à Kisangani pour améliorer la coordination avec le Centre d'opérations aériennes de Kinshasa à propos des questions de sécurité, ainsi que des questions techniques et financières touchant aux opérations aériennes militaires dans l'Ouest de la République démocratique du Congo. Le titulaire serait déployé avec le personnel de l'aviation militaire.

120. Il est également proposé de créer trois postes supplémentaires (1 P-2, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux) au quartier général à Kinshasa, à savoir : un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-2) pour que le Groupe de l'assurance qualité et de la normalisation puisse effectuer des inspections et

étudier les moyens d'atténuer les risques afférents à l'exploitation de tous les aérodromes; un formateur aéronautique (agent du Service mobile) pour encadrer la formation initiale et la familiarisation des nouvelles recrues et du personnel navigant contractuel, tenir à jour les fiches de certification aéronautique du personnel technique et coordonner des ateliers et séminaires aéronautiques; un assistant budget (agent des services généraux) pour améliorer le contrôle et le suivi des obligations financières.

121. Il est également proposé de créer 62 postes provisoires (19 agents du Service mobile, 12 agents des services généraux et 31 Volontaires des Nations Unies) pour une période de six mois de juillet à décembre 2008 afin d'appuyer le déploiement des aéronefs supplémentaires (6 à voilure fixe et 29 à voilure tournante) nécessaires à la tenue des élections locales. Les titulaires de ces postes supplémentaires seraient déployés au quartier général à Kinshasa et dans les zones aériennes de Mbandaka, Kisangani, Kananga, Kalemie, Kindu, Goma, Bukavu, Bunia, Entebbe et Lubumbashi.

Section du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens

Personnel recruté sur le plan international : création de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes

122. Afin d'améliorer l'efficacité des activités et d'éviter le chevauchement des fonctions, il est proposé de regrouper la Section du matériel appartenant aux contingents (25 postes approuvés en 2007/08) et la Section de la gestion du matériel (69 postes approuvés en 2007/08) en une seule section renforcée, la Section du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens, qui comprendrait le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de l'entreposage et le Groupe des cessions de matériel.

123. Dans ce contexte, il est proposé de reclasser le poste de chef de la gestion des biens de la classe P-4 à la classe P-5. Il est également proposé de renforcer la nouvelle Section en créant 10 postes (1 P-3, 3 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux et 4 Volontaires des Nations Unies).

124. Ces 10 postes supplémentaires comprendraient : un assistant administratif (agent du Service mobile) qui seconderait le Chef de la gestion des biens; un chef d'équipe de la gestion du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile); un gestionnaire de la base de données du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile) et un inspecteur du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies) qui seraient déployés au Katanga; un Chef de la cession des matériels (P-3) à Kinshasa, secondé par un commis à la saisie des données (agent des services généraux), qui superviserait trois équipes supplémentaires de cession des matériels basées à Kisangani, Bunia et Bukavu, pour lesquelles il faudrait trois assistants supplémentaires à la cession des matériels (Volontaires des Nations Unies) et un commis supplémentaire à la cession des biens (agent des services généraux). Les trois équipes supplémentaires de cession des biens contribueraient à réduire le retard accumulé dans la cession du matériel non consommable en attente, lequel est passé de 4 % de l'ensemble des stocks en 2006 à 6 % en 2007, plus de 47 % du matériel étant en attente de cession depuis plus d'un an.

II. Hypothèses de planification et ressources financières

A. Hypothèses de planification

1. Vue d'ensemble

125. Les ressources militaires et activités connexes de la MONUC demeureront concentrées dans le district d'Ituri et dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Katanga où les problèmes de sécurité sont les plus aigus et où les dossiers à traiter concernant le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés étrangers, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants congolais sont les plus nombreux. Les bureaux de la Mission dans l'Ituri et dans le Nord et le Sud-Kivu seront dotés de ressources supplémentaires aux fins du règlement des conflits, du renforcement de la confiance et de la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires de programmes ciblés de courte durée visant à stabiliser la consolidation de la paix pour préparer la transition et le retrait de la MONUC. La Mission organisera aussi des stages de formation de courte durée à l'intention des brigades intégrées de l'armée congolaise dans l'Est de la République démocratique du Congo. Elle devra disposer d'une base d'opérations avancée dans les zones isolées du Nord-Est de la République pour assurer la sécurité du territoire conformément à son mandat. Elle contribuera également à l'organisation, à la préparation et à la conduite des élections locales en donnant des avis et en prêtant une assistance technique et un appui logistique. Les structures de la MONUC sont appelées à évoluer et à être réduites à mesure que sont menées à bien les tâches prescrites, notamment dans le cadre de l'appui aux élections locales, et que sont réunies les conditions d'un retrait progressif et d'une transition vers des arrangements après le maintien de la paix.

126. Compte tenu de l'immensité du territoire de la République démocratique du Congo et de l'insuffisance de l'infrastructure routière dans les secteurs des opérations de la Mission d'importance critique, un soutien aérien intensif demeurera d'autant plus indispensable qu'un soutien logistique est nécessaire pour appuyer les élections locales. Dans la mesure du possible, on privilégiera toutefois de plus en plus les transports routiers, en particulier dans le cadre de l'appui aux activités menées dans l'Est de la République démocratique du Congo. Enfin, un centre informatique/de transmission sera mis en place à la Base de soutien d'Entebbe pour fournir à la région Est un appui mieux adapté en temps voulu.

127. Conformément à la politique de l'Organisation, la Mission compte régulariser, au cours de l'exercice 2008/09, les effectifs du Centre d'opérations civilo-militaire mis en place en 2006 en transférant des postes et en créant les postes supplémentaires proposés.

128. L'instauration de conditions de sécurité stables en République démocratique du Congo a d'importantes implications régionales. À cet égard, la MONUC, qui conservera des bureaux de liaison à Pretoria, Kigali et Kampala, s'est dotée de ressources spécifiques pour les relations régionales à la Division des affaires politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général continue d'encourager la tenue de rencontres régulières avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques des environs, ainsi qu'avec les bureaux intégrés au Soudan, au Tchad, en République centrafricaine et au Burundi. En collaboration avec les autres signataires, la Mission facilitera et contrôlera en outre la mise en application du

Communiqué conjoint de Nairobi en date du 9 novembre 2007. Des initiatives continueront d'encourager l'utilisation commune du centre de transit aérien d'Entebbe par les autres opérations des Nations Unies dans la région.

129. Compte tenu de l'importance accrue de la réforme du secteur de la sécurité dans le nouveau mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 1756 (2007) et dans la perspective du retrait et du passage à terme à une présence des Nations Unies postérieure au maintien de la paix, la MONUC a incorporé, par l'intermédiaire de son Bureau intégré, ses plans et activités dans le Cadre d'assistance au pays. Ce cadre stratégique commun associe l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et 19 donateurs bilatéraux à une approche stratégique commune de l'assistance à la République démocratique du Congo conforme au Document stratégique national de réduction de la pauvreté pour 2007-2010 et au programme connexe du Gouvernement. Une équipe intégrée de planification de la Mission a également été constituée, dans le cadre de la préparation des missions intégrées, afin d'intensifier la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment la préparation et la gestion du Plan d'exécution du mandat de la MONUC en vue du retrait, de la transition et du transfert à terme à une présence postérieure à la MONUC en République démocratique du Congo.

2. Gains d'efficacité

130. Les dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes visant à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Installations et infrastructure	248,2	Amélioration de la gestion des stocks d'articles consommables de la Mission visant à ramener le montant des achats de papeterie et fournitures de bureau de 25 à 15 dollars par personne et par mois de 2007/08 à 2008/09
Transports aériens	20 434,5	Reconfiguration de la flotte aérienne, modification des contrats d'affrètement et révision des itinéraires pour mieux répondre aux exigences opérationnelles de la Mission, assortie de la suppression d'un aéronef à voilure fixe et d'une diminution de 7 429 heures de vol par rapport à l'exercice 2007/08
Transmissions	569,5	Application par la Mission de ratios de gestion des stocks destinés à réduire le niveau des stocks stratégiques et des stocks de pièces de rechange
Informatique	400,5	Application par la Mission de ratios de gestion des stocks destinés à réduire le niveau des stocks stratégiques et des stocks de pièces de rechange

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Fournitures, services et matériel divers	1 280,9	Recours accru aux moyens de transport terrestres, y compris aux véhicules lourds de la Mission dans l'est de la République démocratique du Congo, destiné à réduire le coût du fret confié à des entreprises privées
Total	22 933,6	

3. Taux de vacance de postes

131. Les dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif déployé en 2006/07</i>	<i>Effectif inscrit au budget en 2007/08</i>	<i>Effectif prévu en 2008/09</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	4	3	6
Contingents	2	3	2
Police des Nations Unies	18	10	32
Unités de police constituées	< 1	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15	17	17
Personnel recruté sur le plan national	7	10	6
Volontaires des Nations Unies	6	10	5
Postes de temporaire ^a	36	–	11

^a Financés au moyen de fonds réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions.

132. Le taux de vacance de postes d'agent recruté sur le plan international devrait continuer d'avoisiner 17 %, car la Mission recrute en moyenne 30 nouveaux agents par mois, mais le taux de renouvellement du personnel est élevé puisque environ 25 agents quittent la Mission chaque mois. Plus d'un tiers du personnel civil de la MONUC ayant déjà plus de 4 ans de service sur place, nombreux sont les agents qui souhaitent être nommés dans d'autres bureaux ou dans des opérations déployées dans des lieux d'affectation moins dangereux. En moyenne, 20 agents de la MONUC sont recrutés chaque mois par d'autres bureaux ou missions.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07)	Montant alloué (2007/08)	Dépenses prévues (2008/09)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	44 369,5	44 618,2	43 095,8	(1 522,4)	(3,4)
Contingents	359 741,8	392 811,5	389 467,9	(3 343,6)	(0,9)
Police des Nations Unies	18 214,7	20 841,8	16 135,8	(4 706,0)	(22,6)
Unités de police constituées	17 197,2	18 388,2	17 655,2	(733,0)	(4,0)
Total partiel	439 523,2	476 659,7	466 354,7	(10 305,0)	(2,2)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	146 696,9	149 854,1	157 450,1	7 596,0	5,1
Personnel recruté sur le plan national	28 125,8	32 666,6	44 770,4	12 103,8	37,1
Volontaires des Nations Unies	28 195,8	21 467,5	31 473,3	10 005,8	46,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	8 008,2	1 849,8	9 783,7	7 933,9	428,9
Total partiel	211 026,7	205 838,0	243 477,5	37 639,5	18,3
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	899,3	317,2	855,1	537,9	169,6
Voyages	7 271,6	4 154,0	8 459,2	4 305,2	103,6
Installations et infrastructures	94 898,2	93 000,6	93 909,6	909,0	1,0
Transports terrestres	18 552,8	21 785,4	20 810,4	(975,0)	(4,5)
Transports aériens	239 476,4	230 553,2	274 082,9	43 529,7	18,9
Transports maritimes ou fluviaux	2 023,9	1 963,4	1 734,4	(229,0)	(11,7)
Transmissions	28 735,1	32 865,2	32 740,5	(124,7)	(0,4)
Informatique	6 923,7	8 247,3	9 035,6	788,3	9,6
Services médicaux	14 519,4	17 657,8	18 976,4	1 318,6	7,5
Matériel spécial	5 486,4	6 452,0	6 676,8	224,8	3,5
Fournitures, services et matériel divers	14 792,1	12 245,7	13 259,2	1 013,5	8,3
Projets à effet rapide	999,1	1 000,0	1 000,0	—	—
Total partiel	434 578,0	430 241,8	481 540,1	51 298,3	11,9
Montant brut	1 085 127,9	1 112 739,5	1 191 372,3	78 632,8	7,1

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07)	Montant alloué (2007/08)	Dépenses prévues (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	19 985,5	20 989,1	24 073,3	3 084,2	14,7
Montant net	1 065 142,4	1 091 750,4	1 167 299,0	75 548,6	6,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^b	2 858,0	2 914,8	3 426,9	512,1	17,6
Total	1 087 985,9	1 115 654,3	1 194 799,3	79 145,0	7,1

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes aux postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

^b Contribution de la Fondation Hironnelle à l'appui des services de radiodiffusion de la MONUC.

2. Contributions non budgétisées

133. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces ^a	1 098,6
Total	1 098,6

^a Correspond à la valeur estimative de la location du siège des bureaux locaux, des logements des membres des contingents, des bases de soutien logistique et des aérodromes et terminaux à Kinshasa, Bukavu, Goma, Kalémie, Kindu, Kisangani, Mbandaka, dans la région d'Ituri, à Kananga, Kasese (Ouganda) et Kigoma (République-Unie de Tanzanie).

3. Formation

134. Les montants prévus au titre de la formation pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Consultants	
Consultants en formation	855,1
Voyages	
Voyages, formation	2 799,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services (formation)	705,2
Total	4 359,8

135. Le nombre de participants prévu au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et le nombre de participants effectif au cours des exercices précédents s'établissent comme suit :

(En nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif en 2006/07</i>	<i>Nombre prévu en 2007/08</i>	<i>Nombre proposé en 2008/09</i>	<i>Nombre effectif en 2006/07</i>	<i>Nombre prévu en 2007/08</i>	<i>Nombre proposé en 2008/09</i>	<i>Nombre effectif en 2006/07</i>	<i>Nombre prévu en 2007/08</i>	<i>Nombre proposé en 2008/09</i>
Internes	1 600	1 714	2 187	1 343	3 500	6 467	0	0	450
Externes ^a	84	150	305	6	7	35	5	2	2
Total	1 684	1 864	2 492	1 349	3 507	6 502	5	2	452

^a Y compris la Base de soutien logistique de Brindisi et hors de la zone de la Mission.

136. Une formation sera dispensée au personnel civil de la Mission dans les principaux domaines suivants : l'état de droit, les droits de l'homme, les affaires civiles, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, les technologies de l'information et des communications, la sécurité, la gestion du personnel et de la formation, l'enseignement des langues, les achats, les transports terrestres, l'approvisionnement, la gestion des marchés, les soins médicaux, les questions relatives au VIH/sida, le génie, la gestion du matériel et des stocks, le contrôle des mouvements, la sécurité aérienne, les opérations aériennes, la déontologie et la discipline, la gestion financière et budgétaire, la gestion du personnel et les compétences en matière d'encadrement. La formation sera dispensée aux militaires et au personnel de police de la Mission dans les langues locales et dans les langues officielles des Nations Unies.

4. Projets à effet rapide

137. Les montants prévus pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et les montants alloués au cours des exercices précédents au titre des projets à effet rapide sont les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (montant et nombre effectifs)	999,1	133
Du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (montant et nombre approuvés)	1 000,0	–
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (montant et nombre proposés)	1 000,0	125

138. Sur la base d'un examen et d'une évaluation détaillés des besoins, la Mission a établi qu'il demeure nécessaire de mener des projets à effet rapide pour maintenir et améliorer ses relations avec les communautés locales. À brève et moyenne échéances, le programme de projets à effet rapide a pour objet de faire apparaître une progression dans le processus national de relèvement, une amélioration de

l'accès aux régions rurales et isolées, la fourniture d'un appui au bon fonctionnement d'une société de droit, aux autorités provinciales et à la société civile et la création de possibilités d'emploi à court terme dans les communautés vulnérables. Ces programmes contribueront à créer des conditions propices pour que le Gouvernement de la République démocratique du Congo puisse mettre en œuvre sa stratégie pour la réduction de la pauvreté et en faire bénéficier de façon concrète une population en demande de résultats immédiats.

139. Les montants prévus concernent des projets à effet rapide qui visent à améliorer l'infrastructure locale dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement; à mettre du matériel à disposition et à élaborer des projets créateurs d'emplois à court terme pour promouvoir la consolidation de la paix et la stabilité politique, l'état de droit et les droits de l'homme, la protection des groupes vulnérables et le soutien à ces groupes, améliorer la coopération entre civils et militaires et élargir l'accès aux services de base, en particulier dans les zones rurales et isolées auxquels les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, les bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales n'ont pas accès.

5. Désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation ou rapatriement

140. Les montants prévus au titre du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réinstallation ou du rapatriement pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Installation et infrastructure	
Location de locaux	33,0
Services collectifs de distribution	114,0
Transports terrestres	
Location de véhicules	38,4
Carburants et lubrifiants	5,1
Services médicaux	
Fournitures médicales	18,0
Services médicaux	12,0
Fournitures, services et matériel divers	
Impression et reproduction	25,0
Autres services (sensibilisation)	180,0
Rations	84,0
Total	509,5

141. Les montants prévus représentent les coûts opérationnels relatifs à la démobilisation des 201 893 ex-combattants congolais désarmés restants et de 2 500 enfants appartenant à des groupes armés ainsi qu'au rapatriement dans leur pays d'origine des 6 000 ex-combattants étrangers qui se trouvent encore dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces montants permettraient de financer la

location à court terme de terrains et de six zones de rassemblement temporaire de base pour accueillir les ex-combattants et les personnes à leur charge, la location des bureaux du personnel civil de la MONUC administrant les programmes, les services collectifs de distribution connexes, la location de camions pour le transport des ex-combattants encore présents à Goma jusqu'à leurs pays d'origine, la fourniture de vivres et d'eau potable à raison de sept jours de consommation par personne, l'assistance médicale, les fournitures et services destinés aux ex-combattants, notamment à leurs femmes et enfants et les personnes à leur charge, la production de brochures/dépliants dans les langues locales, ainsi que le recrutement d'interprètes locaux pour sensibiliser le public aux questions de désarmement, de démobilisation et de rapatriement. Les produits liés à l'exécution par la MONUC des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration sont indiqués à la composante 1 (stabilisation de la situation en matière de sécurité) et les produits liés aux programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation sont indiqués à la composante 2 (sécurité du territoire de la République démocratique du Congo).

6. Services de détection des mines et de déminage

142. Les montants prévus au titre des services de détection des mines et de déminage pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	3 568,8
Total	3 568,8

143. Les montants prévus représentent les coûts contractuels des services que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets rendrait au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'aider à améliorer ses capacités de déminage. À cet effet, le Bureau effectuerait le levé des mines et des engins non explosés et se chargerait du déminage des voies d'approvisionnement et des aérodromes des sites de déploiement. Il veillerait parallèlement à assurer la cohérence des activités de lutte antimines dans le pays en organisant des réunions de coordination mensuelles avec les autorités nationales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales nationales, les entreprises, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; encouragerait l'application de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel; mènerait des campagnes d'information sur les dangers des mines, en y sensibilisant l'opinion par des émissions diffusées sur des stations de radio locales et sur radio Okapi et par la publication de bulletins d'information; conseillerait le Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la constitution d'une structure nationale de lutte antimines et de la promulgation d'une législation nationale antimines et assurerait la formation d'une équipe nationale de direction de la lutte antimines.

7. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

144. Les montants prévus à ce titre pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été calculés sur la base des taux standard de remboursement applicables pour le matériel majeur (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 144 302 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Matériel majeur	
Contingents	63 277,8
Unités de police constituées	3 668,8
Total partiel	66 946,6
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	39 994,2
Transmissions	16 764,3
Services médicaux	13 920,3
Matériel spécial	6 676,8
Total partiel	77 355,6
Total	144 302,2

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} janvier 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} janvier 2004	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 ^{er} janvier 2004	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-3,5		

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou des volumes des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(1 522,4)	(3,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

145. La diminution des ressources demandées est essentiellement imputable à l'application d'un taux de vacance de postes de 6 % aux prévisions de dépenses, basé sur les derniers chiffres relatifs au déploiement, contre un taux de 3 % pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(3 343,6)	(0,9 %)

• **Facteurs externes : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

146. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à celle des dépenses prévues au titre des voyages effectués lors du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, basées sur les coûts de voyage réels récents. Les estimations comprennent des crédits à hauteur de 206 000 dollars pour 20 000

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les écarts de plus de 5 % (en plus ou en moins) ou d'un montant supérieur à 100 000 dollars font l'objet d'une analyse.

jours/hommes de rations destinées aux éléments des FARDC participant à des opérations de la MONUC.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(4 706,0)	(22,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

147. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de postes de 32 % aux prévisions de dépenses basé sur la structure de déploiement actuelle contre un taux de 10 % pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(733,0)	(4,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

148. La diminution des ressources demandées correspond essentiellement à celle des montants qu'il est prévu de rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents résultant de l'application d'un taux de 10 % aux prévisions de dépenses pour tenir compte de l'indisponibilité ou du non-déploiement de certains éléments de ce matériel, basé sur les rapports de vérification certifiés pour l'exercice 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	7 596,0	5,1%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

149. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il a été proposé de créer 56 postes faisant l'objet d'un recrutement international supplémentaires. Les estimations rendent compte de l'application de coûts salariaux moyens calculés sur la base des dépenses effectives pour l'exercice 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	12 103,8	37,1%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

150. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il a été proposé de créer 568 postes dont 22 d'administrateur et 546 d'agent des services généraux faisant l'objet d'un recrutement national supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	10 005,8	46,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

151. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à celle de l'effectif moyen mensuel qui tient compte de la proposition de déploiement de 191 Volontaires supplémentaires, dont 162 à titre temporaire à l'appui des élections

locales. Les estimations rendent compte de l'application d'un taux de vacance de postes inférieur de 5 %, basé sur la structure de déploiement actuelle, contre un taux de 10 % pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre pour les réunions)	7 933,9	428,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

152. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il a été proposé de déployer 204 postes temporaires supplémentaires au total – 96 faisant l'objet d'un recrutement international et 108 d'un recrutement national – à l'appui du déroulement des élections locales.

	<i>Variation</i>	
Consultants	537,9	169,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

153. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait que la formation offerte par des consultants dans les domaines de la sécurité aérienne, de la gestion des ressources humaines, du VIH/sida, des opérations ayant trait à la sécurité, du contrôle des mouvements et des cours de langue entraînera des dépenses supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Voyages	4 305,2	103,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

154. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait que les déplacements effectués à l'intérieur de la zone de la Mission entraîneront, d'après les données d'expérience récentes sur le déroulement des élections tenues en cours de l'exercice 2006/07, et compte tenu des prévisions de dépenses au titre des voyages à l'appui des élections locales dans l'ensemble du pays, des dépenses supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	909,0	1,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

155. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il faudra acquérir des unités d'hébergement, des hangars de type « rub-hall », des conteneurs, des tentes et des groupes électrogènes pour terminer l'installation des logements en dur destinés aux troupes déployées dans la région de l'Ituri, des Nord et Sud-Kivus, remplacer le matériel ancien ou endommagé et refaire le revêtement des pistes de l'aérodrome de Goma pour des raisons de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(975,0)	(4,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

156. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la baisse des coûts au titre de l'assurance responsabilité. En effet, bien que ce type d'assurance soit obligatoire en vertu de la législation nationale et ait par conséquent été pris en compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2007/08, il n'est pas possible d'assurer de véhicules à un coût raisonnable en République démocratique du Congo. Les véhicules de la MONUC seront par conséquent assurés grâce à la couverture mondiale de l'ONU. Les estimations comprennent des crédits à hauteur de 155 200 dollars devant permettre l'achat de 157 200 litres de carburant, d'huile et de lubrifiants destinés aux éléments des FARDC participant aux opérations de la MONUC.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	43 529,7	18,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

157. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au déploiement de 6 avions et 29 hélicoptères supplémentaires (pour un total de 6 850 heures de vol prévues) qui seront nécessaires au bon déroulement des élections locales. La flotte aérienne de la Mission pour l'exercice 2008/09 consistera ainsi en 27 avions et 75 hélicoptères. Les estimations comprennent des crédits à hauteur de 5 432 600 dollars pour 1 800 heures de vol d'hélicoptères permettant d'apporter un appui aux FARDC lors des opérations conjointes avec la MONUC.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(229,0)	(11,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

158. La diminution des ressources demandées est imputable essentiellement à la baisse des coûts de location des navires fluviaux commerciaux à la suite de la renégociation des contrats et au fait que les patrouilles sur le lac Kivu sont désormais effectuées par les contingents fluviaux. Les estimations comportent des crédits à hauteur de 39 900 dollars permettant l'achat de 38 400 litres de carburant, d'huile et de lubrifiants destinés aux éléments de l'unité fluviale des FARDC participant aux opérations de la MONUC.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(124,7)	(0,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

159. La diminution des ressources demandées est essentiellement imputable au fait qu'il est prévu de remplacer de 372 éléments de matériel de transmissions devant

passer par pertes et profits du fait qu'ils ont excédé leur durée de vie et d'acquérir 456 éléments supplémentaires pour le personnel civil et les véhicules afin de respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle contre 1 650 éléments à remplacer dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Informatique	788,3	9,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

160. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait que les droits de licence et le coût de location des logiciels vont augmenter du fait du nombre plus élevé d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables destinés au personnel civil supplémentaire proposé et de l'accroissement des redevances au titre des licences gérées au niveau central afin de tenir compte des coûts des logiciels de gestion de la relation client et de gestion des contenus.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	1 318,6	7,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

161. L'augmentation des ressources demandées est imputable à l'accroissement prévu des montants à rembourser au titre du soutien logistique autonome aux troupes, qui tiennent compte des dépenses afférentes aux 916 soldats supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1756 (2007) et ses résolutions ultérieures pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget pour l'exercice 2007/08. L'augmentation rend compte en outre de l'application d'un taux de vacance de postes inférieur de 2 % aux prévisions de dépenses, contre 3 % pour l'exercice 2007/08. Les estimations comprennent des crédits à hauteur de 761 200 dollars pour les services et fournitures médicaux destinés aux éléments des FARDC participant aux opérations de la MONUC.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	224,8	3,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

162. L'augmentation des ressources demandées tient à l'accroissement prévu des montants à rembourser au titre du soutien logistiques aux troupes, qui tiennent compte des dépenses afférentes aux 916 soldats supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1756 (2007) et ses résolutions ultérieures pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu dans le budget de l'exercice 2007/08. L'augmentation rend compte en outre de l'application d'un taux de vacance de postes de 2 % aux prévisions de dépenses, contre 3 % pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 013,5	8,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

163. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'accroissement des coûts de fret résultant des nouveaux arrangements contractuels avec le transitaire commercial ainsi que des dépenses afférentes à la publication d'annonces dans les journaux locaux et internationaux en vue d'attirer des fournisseurs conformément aux règlements en matière de passation des marchés et d'avis de vacance de postes concernant le personnel recruté sur le plan national. L'augmentation rend en outre compte des dépenses supplémentaires pour les manuels et matériels de référence permettant de respecter les normes de sécurité aérienne et de se conformer aux processus de contrôle de la qualité des liaisons aériennes.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

164. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MONUC sont les suivantes :

a) Ouverture d'un crédit de 1 191 372 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 595 686 150 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 595 686 150 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, à raison de 99 281 025 dollars par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 61/281, aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Demande/décision

Mesures prises

(Résolution 61/276)

Section II. Établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les décisions de gestion les plus importantes figurent à la section II.A du rapport.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet seront indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Les améliorations de la gestion sont reflétées dans la composante appui des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Les gains d'efficacité sont mentionnés dans la section II.A.2 du rapport.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Les prévisions de dépenses se fondent sur des hypothèses budgétaires affinées et plus réalistes. À cet égard, toutes les variables, notamment les taux de vacance de postes et les abattements pour déploiement différé, ont été soigneusement examinées.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements du fait de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

La MONUC a exercé un contrôle plus efficace sur les engagements en procédant à un examen mensuel des engagements non réglés.

Section III. Budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Conformément à la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité sur le nouveau mandat de la MONUC et à titre d'étape préliminaire à l'établissement de son budget 2008/09, la Mission a entamé sa planification stratégique en se fondant sur le processus de préparation intégrée des missions.

Il est rendu compte des grands concepts d'opérations militaires et civiles en résultant et de la composante appui administratif connexe dans les nouveaux cadres

de budgétisation axée sur les résultats figurant dans le présent rapport. Des liens étroits avec les étapes en cours de planification et de mise en œuvre stratégiques continueront à être maintenus au cours de l'exercice 2008/09.

Section VII. Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement du personnel recruté sur le plan national en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3)

La MONUC est l'une des missions de maintien de la paix qui a le plus de personnel recruté sur le plan national. L'effectif proposé pour 2008/09 comprend 2 868 postes et affectations provisoires faisant l'objet d'un recrutement national, soit 58 % des effectifs. Il est proposé de transformer 13 postes faisant l'objet d'un recrutement international en postes faisant l'objet d'un recrutement national et un examen plus poussé des postes de la première catégorie est en cours afin d'identifier ceux qui pourraient être attribués à du personnel recruté sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Le Département de l'appui aux missions a adopté une stratégie à plusieurs niveaux pour réduire le taux général de vacance de postes dans les missions. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises pour remédier au manque d'efficacité, notamment en confiant la responsabilité du recrutement, de l'information et de la gestion des fichiers de candidats à une équipe indépendante de celle qui assumait les fonctions de recrutement et d'affectation.

Pour renforcer encore l'appui apporté aux missions, le Bureau de l'appui à la gestion a adopté des stratégies permettant de gérer et réduire les taux de vacance de postes, notamment l'élaboration de rapports hebdomadaires sur ces taux, s'appuyant sur des données transmises par les missions et la décision de faire participer le personnel de la Division du personnel à des vidéoconférences avec le personnel se trouvant sur le terrain, en particulier au cours des phases de modification des mandats de la Mission.

Le Département a amélioré la conception du site Web Galaxy afin de permettre l'affichage continu de tous les avis de vacances de postes et de donner aux candidats la possibilité de déterminer à tout moment et plus facilement la catégorie des postes et les lieux d'affectation.

À la MONUC, le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international devrait demeurer inchangé (17 %); en effet, même si la Mission

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

recrute en moyenne 30 nouveaux membres du personnel mensuellement, elle connaît un taux de rotation élevé, environ 25 personnes quittant la Mission chaque mois.

Compte tenu du fait que plus d'un tiers du personnel civil de la MONUC est au service de la Mission depuis plus de quatre ans, nombreux sont ceux qui continuent à s'efforcer d'être affectés dans d'autres bureaux ou opérations moins dangereux. En moyenne, chaque mois, 20 membres du personnel de la MONUC est affecté dans d'autres bureaux ou missions.

Comme il a été expliqué dans les rapports sur les budgets de 2006/07 et 2007/08, la MONUC a mené à bien la décentralisation administrative des pouvoirs à partir du siège de la Mission, conformément aux recommandations figurant dans le rapport des consultants extérieurs. Une étude approfondie des effectifs de police militaire et civile nécessaires, des postes pourvus par des civils et de la structure et du mode de déploiement de la Mission dans son ensemble a été menée dans le cadre du processus de planification stratégique de la Mission pour mettre en œuvre la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité. Il est rendu compte des résultats de cette étude et des besoins sur le plan de l'appui administratif dans les tableaux d'effectifs proposés figurant dans le présent rapport.

Section IX. Formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation susceptibles de l'intéresser

Le personnel recruté sur le plan national a pu participer aux programmes de formation, tant internes qu'externes, conformément à la Section II.B.3 du présent rapport.

Section XIII. Transports aériens

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

La MONUC a restructuré sa flotte aérienne et revu ses liaisons aériennes afin de mieux répondre à ses besoins opérationnels, ce qui a permis d'utiliser un avion en moins, et de réduire les heures de vol de 7 429 heures par rapport à l'exercice 2007/08. Cela ne tient pas compte des besoins temporaires, supplémentaires et exceptionnels à l'appui des élections locales.

Procéder à des contrôles de qualité et des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

L'objectif du système de contrôle de la qualité de la MONUC est de standardiser les processus au sein de la Mission. Le système de contrôle de la qualité se fonde sur le manuel d'assurance-qualité et les procédures d'assurance-qualité et permet de se conformer aux normes organisationnelles aériennes. Sa mise en œuvre

fait régulièrement l'objet d'audits internes d'assurance-qualité.

Section XVIII. Projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement des projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission au plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer les activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

En 2007/08, le poste de gestionnaire des projets à effet rapide a été transformé de poste soumis à recrutement international à poste faisant l'objet d'un recrutement national. Les effectifs approuvés du Groupe des projets à effet rapide se composent de deux postes faisant l'objet d'un recrutement national (1 administrateur et 1 agent des services généraux) qui reviennent chaque année à 49 500 dollars. Ce montant représente l'exemple des frais généraux de la Mission à l'appui des projets à effet rapide.

Après une analyse et une évaluation détaillées des besoins, la Mission a déterminé qu'il était encore nécessaire de mener des projets à effet rapide pour maintenir et améliorer les liens entre la Mission et les communautés locales.

À court et moyen termes, l'objectif des projets à effet rapide est d'améliorer la situation pour ce qui est du relèvement national, de l'accès aux zones rurales et reculées, du soutien aux principes du droit, aux autorités provinciales et à la société civile et de la création de débouchés à court terme dans les communautés vulnérables. Cela favorisera l'instauration de conditions permettant au Gouvernement de la République démocratique du Congo de mettre en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté en fournissant des avantages tangibles à une population qui s'attend à une amélioration immédiate.

La MONUC continue de faire participer d'autres entités au processus mené par le Comité d'examen des projets qui existe depuis le milieu de l'année 2005. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est invité à participer à toutes les réunions organisées par le Comité à Kinshasa et au niveau provincial. En faisant participer le Bureau, la MONUC prévient les chevauchements d'efforts sur le terrain. Le processus permettra également au Bureau d'assurer l'intégration de la contribution de la MONUC dans le plan d'action de la République démocratique du Congo.

La MONUC évalue tous les projets à effet rapide afin de s'assurer qu'ils ne servent pas à financer des activités déjà menées par l'ONU ou d'autres bureaux intégrés. La Mission encourage ceux qui présentent des propositions de projets à effet rapide à établir des relations de travail avec d'autres organismes,

programmes et fonds des Nations Unies de manière à répondre aux besoins à plus long terme en matière de développement.

Les bureaux régionaux de la MONUC continuent de collaborer étroitement, au niveau de la planification, avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernant l'utilisation des projets à effet rapide afin d'établir des priorités collectives concernant les domaines d'intervention clefs et d'assurer une synergie avec les stratégies régionales.

Section XX. Coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La coopération entre missions aidera non seulement à faire face aux problèmes régionaux et transfrontières, mais aussi à mettre les ressources en commun, ce qui favorisera un fonctionnement plus rationnel et plus efficace sans pour autant empêcher les missions d'exécuter les activités prescrites.

Si besoin est, un plan de coordination régionale prévoyant des contacts systématiques et réguliers, des échanges de renseignements et des interventions politiques est mis en œuvre pour favoriser la maîtrise des armements et des groupes armés illicites ou étrangers, ainsi que d'autres phénomènes transfrontières par définition.

La MONUC a tenu une série de consultations et de réunions avec la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), afin de déterminer quelles structures d'appui communes devront être mises en place à Entebbe. La MONUC agrandit sa plate-forme logistique d'Entebbe, et les autres missions devraient réaliser des économies substantielles grâce à la mise en commun de ses installations.

La MONUC fournit un appui à d'autres missions déployées dans la région, notamment le BINUB, la MINUS, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

L'appui (notamment la gestion de l'utilisation des avions de la MONUC et l'approvisionnement en carburant) est apporté moyennant remboursement des coûts. En outre, les missions ont étudié ensemble de nouvelles possibilités de mise en commun des ressources, dont la création d'une base de soutien

régionale à Entebbe et d'un service régional d'achats, et l'acquisition de gros porteurs spécialisés pour la relève des troupes.

Le 28 septembre 2007, la MONUC a organisé une réunion régionale des chefs de mission à laquelle ont été examinées la coordination des opérations, la mise en commun des ressources et des questions relatives aux missions intégrées, notamment les moyens d'assurer la stabilisation après un conflit. Une autre réunion a eu lieu en février 2008.

Section XXI. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies qui seront utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).

On trouvera à l'annexe II une description du rôle de la MONUC et de ses responsabilités vis-à-vis de ses partenaires des missions intégrées. La MONUC a appliqué le dispositif de préparation des missions intégrées, qui prévoit des consultations systématiques avec l'équipe de pays des Nations Unies, lorsqu'elle a élaboré le plan d'exécution correspondant à son mandat révisé, défini dans la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité. Le plan d'exécution du mandat définit des stratégies pour la coordination et la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

La participation de la MONUC à des activités intéressant l'équipe de pays des Nations Unies transparaît dans le Cadre d'assistance au pays, stratégie commune adoptée par le Gouvernement et ses partenaires, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, pour l'appui à la République démocratique du Congo, et mécanisme de mise en œuvre des priorités énoncées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la période de 2007 à 2010.

Le Bureau intégré et la Cellule de planification stratégique de la MONUC contribueront à la mise à jour du plan d'exécution du mandat et du Cadre d'assistance au pays, et organiseront des réunions, groupes de travail mixtes et évaluations communes, pour assurer une coordination permanente entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

(Résolution 61/281)

Rappelle le paragraphe 13 de sa résolution 60/121 B et, vu l'importance de la coordination et de la collaboration avec les organismes et programmes des Nations Unies, demande de nouveau au Secrétaire général de lui rendre compte, lorsqu'il lui présentera des prévisions budgétaires à sa soixante-deuxième session, des progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre de collaboration et dans la mise au point d'un plan de travail intégré (par. 13).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la fourniture d'un appui matériel aux opérations menées de concert avec la MONUC soit dûment prise en compte dans les projets de budget (par. 14).

Voir ci-dessous l'information sur la suite donnée à la demande faite par l'Assemblée générale à la Section XXI (par. 2) de sa résolution 61/276.

Le projet de budget pour l'exercice 2008/09 prévoit un montant de 6,5 millions de dollars pour l'appui aux opérations menées avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui sont décrites dans la partie III du présent rapport, consacrée à l'analyse des variations.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

Partie III. Budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la Mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la Mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

La MONUC a examiné et entièrement revu ses cadres axés sur les résultats, en fonction du mandat révisé que le Conseil de sécurité lui a confié pour la période post-transition, dans sa résolution 1756 (2007).

Partie V. Gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27).

Les prévisions de dépenses sont fondées sur des hypothèses budgétaires élaborées et très réalistes. Toutes les variables, telles que les taux de vacance de postes et l'abattement pour délais de déploiement sont examinées avec soin. La MONUC a amélioré le contrôle des engagements de dépenses en examinant chaque mois les engagements non réglés.

Partie VII. Composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires de la composante militaire (par. 30).

Voir l'information ci-dessus

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Un examen trimestriel des demandes de remboursement se rapportant à des dépenses militaires et des engagements correspondants a été instauré afin que seuls les engagements valables soient retenus.

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève lui soient communiquées quand il examinera les budgets et les rapports sur leur exécution (par. 32).

Le coût moyen de la relève des militaires était de 2 221 dollars par personne pour l'exercice 2006/07. Il était de 2 940 dollars pour 2007/08 et est estimé à 2 336 dollars pour 2008/09.

Le Comité demande que la nécessité de fournir des rations suffisantes et de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations, et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

La gestion des rations a été améliorée sur plusieurs plans; les dispositions des contrats ont été modifiées et les procédures améliorées pour que l'Organisation puisse continuer à fournir des rations suffisantes et de bonne qualité aux contingents des missions. Le barème des rations des Nations Unies permet de veiller à ce que les rations soient saines, équilibrées, d'un coût raisonnable et adaptées aux habitudes alimentaires des contingents.

Le barème permet également aux pays qui fournissent des contingents de continuer à utiliser le taux plafond par personne et par jour, fondé sur des quantités et des valeurs maximales, ou de se baser sur un nombre maximum de calories par personne et par jour, système plus souple grâce auquel les préférences alimentaires des contingents peuvent davantage être prises en compte. La valeur calorique maximale a été calculée d'après les directives alimentaires de la FAO et de l'OMS, avec l'aide de diététiciens des pays qui fournissent des contingents et compte tenu des barèmes nationaux. Les deux systèmes permettent aux chefs des contingents de garantir à leurs troupes une alimentation suffisante et une nourriture qui corresponde aux habitudes alimentaires nationales.

Partie VIII. Personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).

La MONUC a considérablement réduit son taux de vacance de postes et a amélioré sa gestion des postes et des effectifs. Au 29 février 2008, le taux de vacance de postes pour l'ensemble du personnel civil, y compris le personnel temporaire (autre que pour les réunions), était

de 9 % ; il était de 19 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 4 % pour le personnel recruté sur le plan national, et de 8 % pour les Volontaires des Nations Unies. En coordination avec le Département de l'appui aux missions, la MONUC a examiné les goulets d'étranglement dans le processus de recrutement et a réduit le délai de recrutement à une période acceptable.

Connaissances linguistiques

Le Comité recommande en outre que le Secrétariat renforce à tous les niveaux le recrutement de candidats possédant les connaissances linguistiques requises. À ce propos, il souligne qu'il importe d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix déployées dans des pays francophones (par. 41).

La MONUC continue de chercher des candidats francophones en publiant ses avis de vacance de poste dans les universités, les journaux et les revues spécialisées de langue française sans toutefois beaucoup de succès car elle se dispute les candidats qualifiés avec d'autres missions francophones, dont la MINUSTAH, l'ONUCI et la MINURCAT.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié entre hommes et femmes dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer l'équilibre entre les sexes à tous les niveaux (par. 42).

Au 30 juin 2007, 25 % des membres du personnel de la MONUC recruté sur le plan international étaient des femmes. Pour les postes d'agent recruté sur le plan national, le pourcentage n'était que de 9 %, ce qui s'explique par le fait que la plupart des tâches confiées aux agents recrutés sur le plan national, comme les travaux de mécanique et la conduite de véhicules lourds, sont techniques. À la même date, 22 % des Volontaires des Nations Unies en poste à la MONUC étaient des femmes.

Recours accru à du personnel recruté sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions doivent impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits (par. 46).

Pour l'exercice 2008/09, il est demandé 2 868 postes d'agent recruté sur le plan national et postes provisoires, ce qui représente 58 % du total. Il est proposé que 13 postes soumis à recrutement international soient transformés en postes d'agent recruté sur le plan national et la Mission continue à examiner les postes soumis à recrutement international pour déterminer quelles fonctions pourraient encore être confiées à des agents recrutés sur le plan national.

Partie IX. Dépenses opérationnelles

Formation

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission.

La Mission s'efforce d'utiliser la visioconférence dans la zone qu'elle couvre et avec le Siège. Le projet de budget pour l'exercice 2008/09 prévoit des crédits pour que tous les membres du personnel puissent participer à des programmes de formation à distance de l'UNITAR.

Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

Opérations aériennes

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévues, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la Mission ou le Siège (par. 51).

Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

Projets à effet rapide

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).

Comme l'indique la section II.B.3 du présent rapport, la participation du personnel recruté sur le plan national aux programmes de formation internes et externes est prévue.

La MONUC a reconfiguré sa flotte aérienne et revu ses itinéraires de vol en fonction de ses besoins opérationnels, ce qui lui a permis de prévoir un avion et 7 429 heures de vol de moins que dans le budget de 2007/08 compte non tenu des besoins supplémentaires, exceptionnels et ponctuels liés aux activités d'appui aux élections locales.

La MONUC continue de prendre des dispositions pour que tout voyage imprévu et non budgétisé soit dûment justifié et approuvé, et que les circonstances exceptionnelles qui l'ont rendu nécessaire soient attestées. Toutefois, vu la taille de la Mission et la nature de son mandat, il n'est pas possible de prévoir précisément tous les voyages qui devront être effectués, car des imprévus peuvent survenir (rapatriement sanitaire, rapatriement de corps en cas de décès survenu lors d'une opération militaire ou à l'issue d'une maladie).

Pour l'exercice 2007/08, le poste de directeur des projets à effet rapide, auparavant soumis à recrutement international, est devenu un poste d'agent recruté sur le plan national. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe des projets à effet rapide comprend deux postes d'agent recruté sur le plan national (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) dont le coût annuel s'élève à 49 500 dollars. Ce montant représente la totalité des frais généraux de la Mission au titre des projets à effet rapide.

Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégique, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

(A/61/852/Add.11)

Le Comité consultatif recommande que le Secrétariat étudie les raisons de l'augmentation des économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et prenne les mesures nécessaires pour éviter une nouvelle progression (par. 7).

Les prévisions budgétaires établies pour la MONUC, aussi bien sur le terrain qu'au Siège, doivent être améliorées (par. 8).

La MONUC a fourni un appui à d'autres missions de la région, plus particulièrement au BINUB, à la MINUS, à la MINUAD et à la MINURCAT.

L'appui, notamment la gestion de l'utilisation d'avions et l'approvisionnement en carburant, est apporté moyennant remboursement des coûts. En outre, les missions ont étudié ensemble de nouvelles possibilités de mise en commun des ressources, dont la création d'une base de soutien régionale à Entebbe et d'un service régional d'achats et l'acquisition de gros porteurs spécialisés pour la relève des troupes.

Le 28 septembre 2007, la MONUC a organisé une réunion régionale des chefs de mission à laquelle ont été examinées la coordination des opérations, la mise en commun des ressources et des questions relatives aux missions intégrées, notamment les moyens d'assurer la stabilisation après un conflit. Une deuxième réunion a eu lieu en février 2008.

La MONUC a amélioré le contrôle de ses engagements en instaurant un examen trimestriel des engagements non réglés. Pendant l'exercice 2006/07, le Département de l'appui aux missions a effectué un examen détaillé des engagements non réglés, principalement ceux des cinq dernières années se rapportant au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome.

À l'issue de cet examen, un grand nombre d'engagements ont été réglés; les montants correspondants ont été comptabilisés comme économies réalisées au titre d'exercices antérieurs dans le budget de l'exercice 2006/07. Des mesures ont été mises en place afin que tous les centres de coûts examinent régulièrement leurs engagements non réglés en coordination avec la Division du budget et des finances. Les engagements non réglés au 30 juin 2007 constituent donc des engagements non réglés valides.

Les prévisions de dépenses sont fondées sur des hypothèses budgétaires élaborées et très réalistes. Toutes les variables, telles que les taux de vacance de postes et l'abattement pour délais de déploiement, sont examinées avec soin. La MONUC a amélioré le contrôle des engagements de dépenses en examinant chaque mois les engagements non réglés.

Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures prises pour améliorer la structure administrative de la Mission. Il a été informé que le Secrétariat continuait d'étudier les conclusions des consultants chargés d'examiner la gestion de la MONUC (voir A/61/767 et Corr.1, annexe I) et la pertinence de leurs recommandations pour d'autres missions. Le Comité compte que les résultats de cette étude lui seront présentés dans le cadre du budget de l'exercice 2008/09 (par. 19).

Le Comité consultatif a été informé que la MONUC s'efforçait de recruter davantage d'agents internationaux francophones, le français étant la langue officielle de la République démocratique du Congo. Le Comité en prend note avec satisfaction,

À la suite de l'examen de la structure de la Mission par les consultants, la Division de l'administration a été restructurée en juillet 2006 de façon que les services d'appui puissent être fournis plus efficacement, moyennant la décentralisation des pouvoirs du quartier général de la Mission, et que des gains d'efficacité puissent être réalisés, l'administration pouvant se concentrer sur les questions stratégiques et sur l'utilisation optimale des ressources.

La décentralisation des services d'appui s'est révélée un bon moyen de répondre aux besoins des clients sur le terrain. Un examen de la mise en œuvre a révélé la nécessité d'un regroupement régional. Les trois régions vont donc être réduites à deux, et les effectifs seront remaniés pour que des experts compétents soient disponibles au niveau requis.

Deux régions administratives vont être établies, avec des bureaux régionaux à Kinshasa et à Goma, lesquels assureront la coordination de l'appui aux bureaux et aux antennes locales, y compris le quartier général de la Mission, situé à Kinshasa. Au niveau des bureaux, les responsables des opérations sur le terrain assurent un appui quotidien aux clients de leur région, y compris les unités militaires et les unités de police constituées.

Les articles de base proviendront des plates-formes logistiques de Kinshasa et d'Entebbe; pour les bureaux situés hors de la République démocratique du Congo (Kigali, Pretoria et Kampala), les articles nécessaires seront achetés sur le marché local, les services d'appui de la MONUC en République démocratique du Congo répondront aux besoins qui ne pourront être satisfaits de la sorte.

Le personnel administratif de l'est du pays occupera les mêmes locaux que les éléments de commandement militaire et politique, ce qui permettra d'améliorer la coordination de la planification et de synchroniser la prestation des services. Grâce à cette décentralisation accrue, il sera également plus facile d'appuyer les initiatives de la composante réforme du secteur de la sécurité, dont les activités de base porteront principalement sur l'est du pays.

La MONUC continue de chercher des candidats francophones en publiant ses avis de vacance de postes dans les universités, les journaux et les revues spécialisées de langue française sans toutefois beaucoup de succès car elle se dispute les candidats qualifiés avec

*Demande/recommandation**Mesures prises*

insiste sur la nécessité d'accélérer le recrutement de candidats francophones et compte que les efforts se poursuivront (par. 28).

Le Comité fait observer qu'il ne suffit pas d'énumérer toutes les activités de la Mission pour expliquer un dépassement budgétaire. Il faudra dorénavant s'abstenir de recourir à ce type de justification des déficits (par. 31).

Le Comité compte que tout sera mis en œuvre pour utiliser au mieux le budget voyages (par. 32).

Le Comité espère que les éléments de matériel de transmission et de matériel informatique devant être passés par profits et pertes seront cédés au mieux des intérêts de l'Organisation et, si cela est possible et justifié, en tenant compte des intérêts des communautés locales (par. 34).

Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises pour étendre les services médicaux à une zone d'opérations plus large. Il compte aussi que ces services seront mis à la disposition du personnel d'autres organismes, en particulier en cas d'urgence et dans les régions reculées, moyennant remboursement (par. 35).

S'agissant des paiements anticipés de 1,9 million de dollars faits à un fournisseur pour des réserves de carburants qui n'avaient pas été livrées, signalés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/61/5, vol. II, chap. II) et le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des carburants dans les missions de maintien de la paix (A/61/760 et Corr.1), le Comité espère que la question sera réglée rapidement et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006/07 (par. 37).

d'autres missions francophones, dont la MINUSTAH, l'ONUCI et la MINURCAT.

Des explications plus succinctes et plus ciblées ont été présentées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006/07.

La MONUC continue de prendre des dispositions pour que tout voyage imprévu et non budgétisé soit dûment justifié et approuvé, et que les circonstances exceptionnelles qui l'ont rendu nécessaire soient attestées. Toutefois, vu la taille de la Mission et la nature de son mandat, il n'est pas possible de prévoir précisément tous les voyages qui devront être effectués car des imprévus peuvent survenir (évacuation sanitaire, rapatriement de corps en cas de décès survenu lors d'une opération militaire ou à l'issue d'une maladie).

La cession du matériel de transmission et du matériel informatique passés par profits et pertes se fait dans le respect des politiques, directives et procédures de l'ONU.

La MONUC continue d'améliorer les installations médicales dans sa zone d'opérations, compte tenu du piètre état des infrastructures médicales nationales et d'aider le personnel d'autres entités en cas d'urgence. Elle renforcera encore ses installations médicales pour pouvoir offrir des services à d'autres organismes des Nations Unies, moyennant remboursement.

La recommandation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) était fondée sur une erreur figurant dans la réponse initiale du Département des opérations de maintien de la paix au BSCI, erreur qui a été corrigée par la suite. La réponse initiale au BSCI était fondée sur une recommandation d'audit dans laquelle il était mentionné que la somme de 1,9 million de dollars était un versement anticipé au fournisseur. Toutefois, un examen plus approfondi a révélé qu'il s'agissait d'un paiement final effectué après confirmation, par la Section des approvisionnements de la MONUC, que le carburant était bien là où il devait se trouver. Il n'y a pas eu de retard de livraison mais uniquement un malentendu quant au lieu où se trouvait le carburant.

Le Comité se félicite de l'action menée pour améliorer la coordination dans les domaines techniques et demande qu'elle soit intensifiée (par. 38).

La MONUC a appliqué le dispositif de préparation des missions intégrées, qui prévoit des consultations systématiques avec l'équipe de pays des Nations Unies, lorsqu'elle a élaboré le plan d'exécution correspondant à son mandat révisé, défini dans la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité.

Le Plan d'exécution du mandat définit des stratégies pour la coordination et la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. La participation de la MONUC à des activités intéressant l'équipe de pays des Nations Unies transparaît dans le Cadre d'assistance au pays, stratégie commune adoptée par le Gouvernement et ses partenaires, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, pour l'appui à la République démocratique du Congo, et mécanisme de mise en œuvre des priorités énoncées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la période de 2007 à 2010.

Le Bureau intégré et la Cellule de planification stratégique de la MONUC collaboreront à la mise à jour du Plan d'exécution du mandat et du Cadre d'assistance au pays et organiseront des réunions communes, des groupes de travail et des bilans intérimaires afin d'assurer une coordination permanente entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5, Vol. II)

D'après des échantillons reçus de quatre missions en cours (MINUL, MONUC, MINUSIL et MANUTO), un montant total de 106,6 millions de dollars d'engagements annulés correspondait à la liquidation du solde restant dû au titre de ces engagements, qui avaient été souscrits précédemment pour couvrir, notamment, des dépenses relatives au soutien autonome, aux demandes d'indemnisation pour cause d'invalidité et au matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) lors de divers exercices et qui devaient être remboursées aux États Membres. Le Comité recommande de nouveau que l'Administration étudie les raisons de l'augmentation des économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et prenne les

La MONUC a amélioré le contrôle de ses engagements en instaurant un examen trimestriel des engagements non réglés. Pendant l'exercice 2006/07, le Département de l'appui aux missions a effectué un examen détaillé des engagements non réglés, principalement ceux des cinq dernières années se rapportant au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome.

À la suite de cet examen, un grand nombre d'engagements ont été réglés; les montants correspondants ont été comptabilisés comme économies réalisées au titre d'exercices antérieurs dans le budget de l'exercice 2006/07. Des mesures ont été mises en place afin que tous les centres de coûts examinent régulièrement leurs engagements non réglés en coordination avec la Division du budget et des finances.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

mesures nécessaires pour éviter une nouvelle progression (chap. II, par. 37 et 39).

Le Comité a examiné la suite donnée à sa recommandation antérieure selon laquelle la MONUC devait procéder à une étude de rentabilité assortie des documents voulus afin de justifier l'utilisation d'avions d'affaires. Le Département a expliqué que le recours à des appareils très rapides s'imposait pour fournir un soutien logistique aux élections en République démocratique du Congo. Il a cependant indiqué qu'un examen des modes de transport prévu pour le deuxième trimestre de 2007 aborderait la question de l'utilisation de la flotte et de l'optimisation des moyens aériens de la MONUC, y compris les avions d'affaires (par. 161).

Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle la MONUC devrait procéder à une étude de rentabilité afin de justifier l'utilisation d'avions d'affaires (par. 162).

Le Comité réaffirme sa recommandation précédente selon laquelle l'Administration devrait, en collaboration avec les missions de maintien de la paix intéressées, mettre en œuvre dans les meilleurs délais des plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions (par. 250).

Les engagements non réglés au 30 juin 2007 constituent donc des engagements non réglés valides.

Une étude de rentabilité a été effectuée et soumise au Comité des commissaires aux comptes. Les deux petits avions à réaction HS-125 offriraient les avantages suivants :

- Possibilité d'évacuation immédiate en cas de nécessité médicale ou de décès;
- Vitesse accrue et temps de vol plus court;
- Services d'évacuation pour raisons médicales ou en cas de décès plus économiques (2 719 dollars par heure de vol contre 4 000 dollars pour un service ambulancier à la demande);
- Possibilité de transporter les personnalités de marque;
- Possibilité de prêter appui aux autres missions de maintien de la paix de la région.

La coopération entre missions aidera non seulement à faire face aux problèmes régionaux et transfrontières, mais aussi à mettre les ressources en commun, ce qui favorisera un fonctionnement plus rationnel et plus efficace, sans pour autant empêcher les missions de mettre en œuvre les activités prescrites.

Si besoin est, un plan de coordination régionale prévoyant des contacts systématiques et réguliers des échanges de renseignements et des interventions politiques est mis en œuvre pour favoriser la maîtrise des armements et des groupes armés illicites ou étrangers, ainsi que d'autres phénomènes transfrontières par définition.

La MONUC a tenu une série de consultations et de réunions avec la MINUS et le BINUB afin de déterminer quelles structures d'appui communes devraient être mises en place à Entebbe. La MONUC agrandit sa plateforme logistique d'Entebbe et les autres missions devraient réaliser des économies substantielles grâce à la mise en commun de ses installations.

D. Bureau des services de contrôle interne

(A/61/264, Part II)

Demande/recommandation

Mesures prises

Recrutement de personnel de terrain

Les audits des taux de vacance de postes de la MONUC, l'ONUB et la MINUL effectués par le BSCI ont révélé que les retards dans le recrutement sur le plan international étaient principalement attribuables au temps que mettait par le Service d'appui à la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix pour trouver des candidats et les déployer dans les missions. À la MONUC, par exemple, le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international était systématiquement supérieur à 30 % et, en moyenne, il fallait environ 200 jours pour pourvoir un poste. À l'ONUB, six postes essentiels (notamment ceux de chef de la sécurité, de chef de l'information et de chef des achats) étaient vacants depuis le lancement de la mission en 2004 et n'avaient pas encore été pourvus en juin 2005. La mission avait également des difficultés à pourvoir les postes d'administrateur recruté sur le plan national (par. 56).

Le Département de l'appui aux missions a mis en place une stratégie à plusieurs niveaux afin de réduire le taux global de vacance de postes dans les missions sur le terrain. Dans ce contexte, plusieurs mesures ont été prises pour combler les lacunes, ainsi les responsabilités en matière de recrutement, de communication et de gestion des fichiers ont été confiées à une équipe indépendante. Pour renforcer l'appui aux missions, le Bureau de l'appui à la gestion a adopté des stratégies de gestion et de réduction des taux de vacance qui comprennent notamment l'élaboration de rapports hebdomadaires sur les taux de vacance établis sur la base de renseignements fournis par les missions et la participation de membres de la Division du personnel à des visioconférences avec le personnel de terrain, plus particulièrement lorsque les mandats des missions viennent de changer. Le Département a également modifié le site Web Galaxy pour pouvoir y afficher tous les avis de vacance de poste et permettre ainsi aux candidats de connaître la classe des postes vacants et les lieux d'affectation concernés.

En ce qui concerne plus précisément les postes vacants de la MONUC, la Division du personnel tente d'attirer des candidats francophones en veillant à ce que les avis relatifs aux postes des missions soient traduits en français. En outre, les États Membres, l'Association de la Francophonie et le Groupe francophone seront contactés, dans l'optique de la recherche et du recrutement de candidats compétents de langue française pour des missions telles que la MONUC, qui ont absolument besoin de francophones pour s'acquitter de leur mandat.

Travailleurs occasionnels

La MONUC faisait régulièrement appel à des travailleurs occasionnels pour des travaux non qualifiés et semi-qualifiés. Toutefois, l'emploi de travailleurs occasionnels pour de longues périodes contrevenait à la législation locale du travail ainsi qu'aux principes directeurs de l'ONU. La Mission examine plusieurs possibilités de sous-traitance et fait déjà moins appel à des travailleurs occasionnels (par. 55).

La MONUC examine un grand nombre de possibilités de sous-traitance et fait moins appel à des travailleurs occasionnels. Dans le budget de l'exercice 2008/09, il est également proposé de créer des postes d'agent recruté sur le plan national pour des travailleurs occasionnels exerçant des fonctions à caractère continu.

Programmes de désarmement et de démobilisation

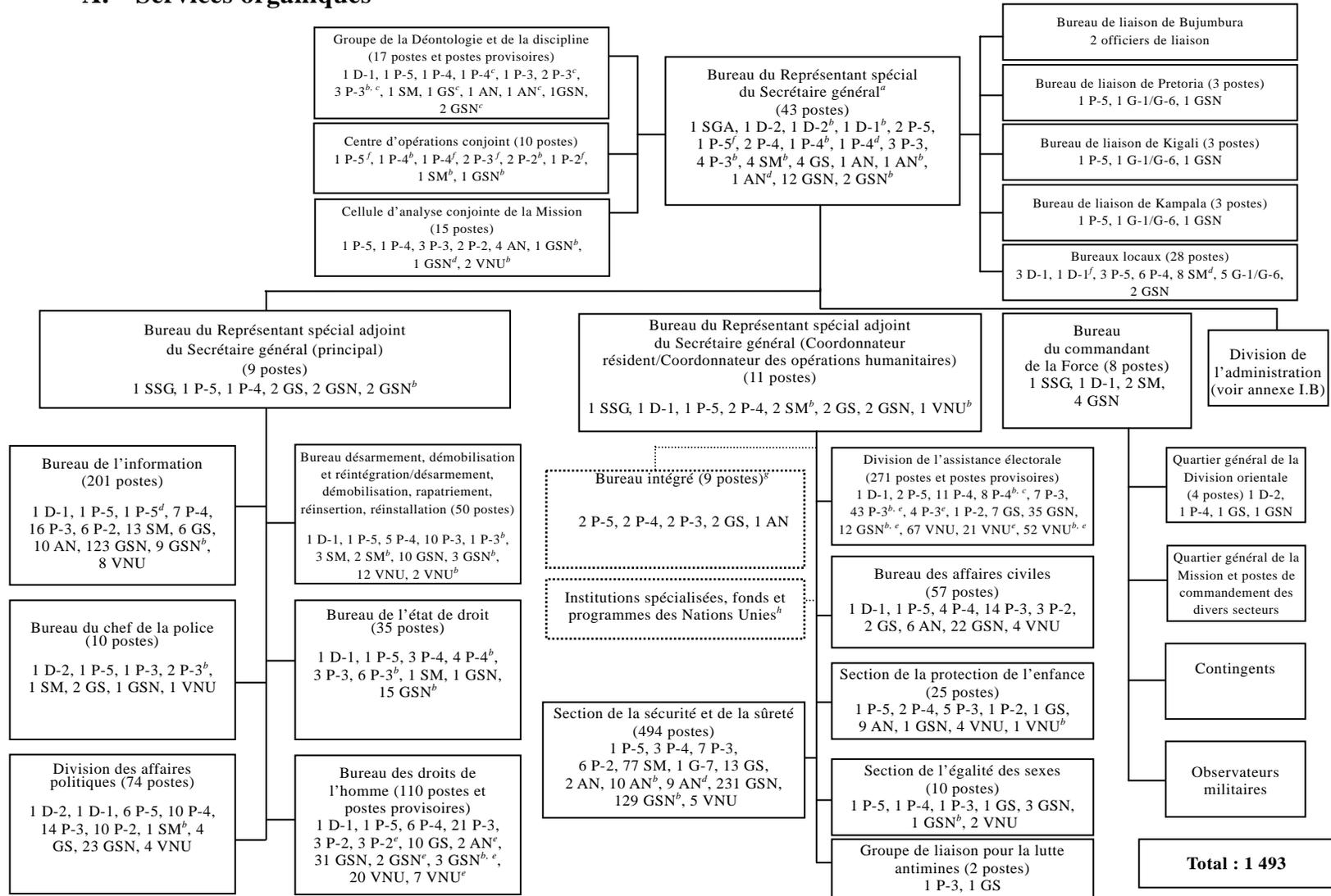
Pendant la période considérée, le BSCI a effectué des audits des programmes de désarmement et de démobilisation de la MINUL et de la MONUC. L'audit de la MINUL, a révélé l'insuffisance des contrôles internes, notamment en ce qui concerne l'actif des programmes et le paiement des indemnités de transition et des systèmes de suivi et d'évaluation. La MINUL a accepté de mettre en œuvre les mesures recommandées pour remédier aux insuffisances. À la MONUC, le BSCI a mis en évidence d'autres problèmes, y compris : a) la manière dont la Mission élaborait ses plans (qui n'avaient jamais été approuvés par le Chef de la Mission); b) l'absence de coordination systématique et structurée des activités de désarmement et de démobilisation avec d'autres sections ou composantes de la Mission; c) l'absence de plans et de ressources pour le volet information du programme; d) la nécessité d'une évaluation du programme, qui existait depuis plus de trois ans. La MONUC a rejeté presque toutes les recommandations du BSCI, affirmant, de façon générale, que les pratiques existantes étaient adéquates et que la structure de contrôle des activités de désarmement et de démobilisation proposée par le Bureau des services de contrôle interne n'était pas efficace. Le BSIC a renouvelé ses recommandations et attend toujours qu'elles soient appliquées (par. 60).

Lors de sa visite à la MONUC, en mars 2006, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a décidé de réorganiser les programmes de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration pour qu'ils soient planifiés et mis en œuvre efficacement et soumis aux contrôles voulus.

Par conséquent, la MONUC s'apprête à effectuer un examen approfondi de ses stratégies, principes et directives relatifs aux programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion ou rapatriement et réintégration et de désarmement, démobilisation et réintégration compte tenu du mandat révisé que le Conseil de sécurité lui a confié dans sa résolution 1756 (2007) et de l'évolution de la situation sur le terrain depuis l'audit effectué par le BSCI.

Organigrammes

A. Services organiques



^a Comprend le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général, la Section des affaires juridiques, le Groupe des projets à effet rapide, le Groupe du Protocole, la Cellule de la planification stratégique et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité.

^b Nouveaux postes.

^c Postes financés au moyen de crédits ouverts pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions).

^d Postes ayant fait l'objet d'un reclassement.

^e Postes temporaires pour l'appui électoral.

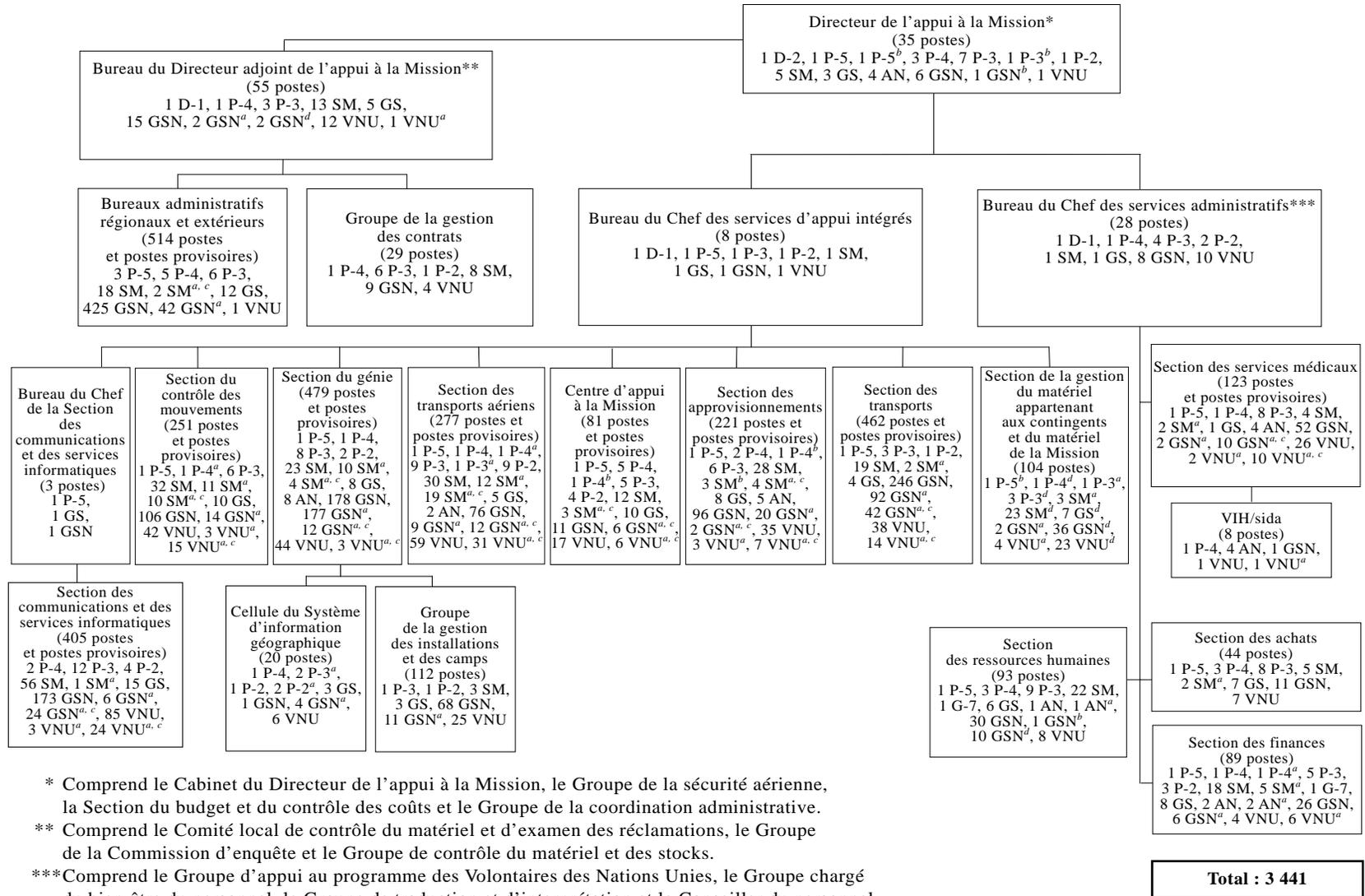
^f Postes ayant fait l'objet d'un transfert.

^g Financement apporté par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies.

^h PNUD, Banque mondiale, UNESCO, UNICEF, UNOPS, OIT, FAO, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, FMI, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OMS, ONUSIDA, Organisation internationale pour les migrations.

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général, SM = Service mobile, G-7 = agent des services généraux (1^{re} classe), G-1/G-6 = agent des services généraux (Autres classes), VNU = Volontaire des Nations Unies, AN = administrateur recruté sur le plan national, GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

B. Division de l'appui à la Mission



^a Nouveaux postes ou postes provisoires.

^b Postes ayant fait l'objet d'un reclassement.

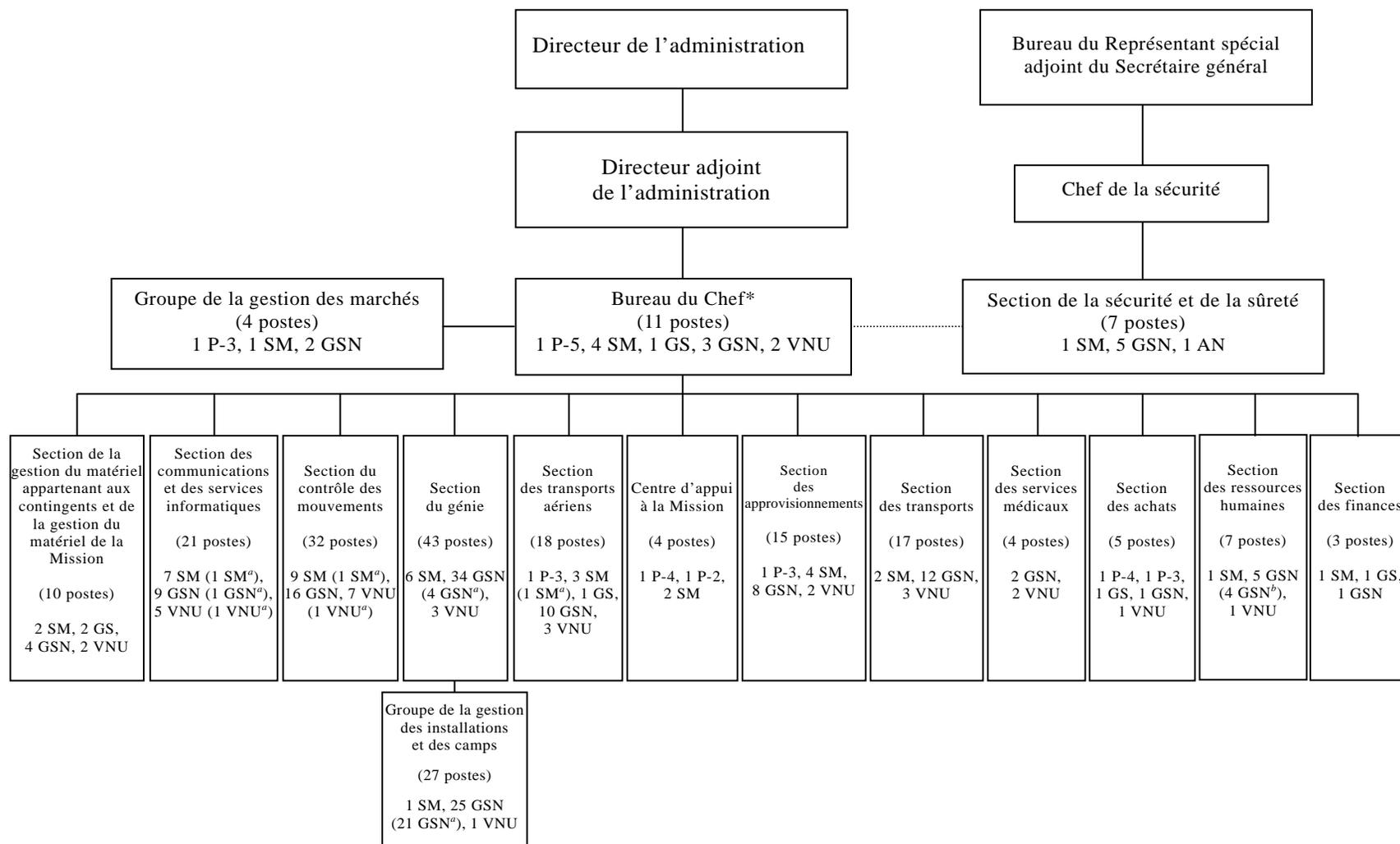
^c Postes temporaires pour l'appui électoral.

Abréviations : SM = Service mobile; G-7 = agent des services généraux (1^{re} classe);

G-1/G-6 = agent des services généraux (Autres classes); VNU = Volontaire des Nations Unies;

AN = administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national

C. Plate-forme logistique d'Entebbe



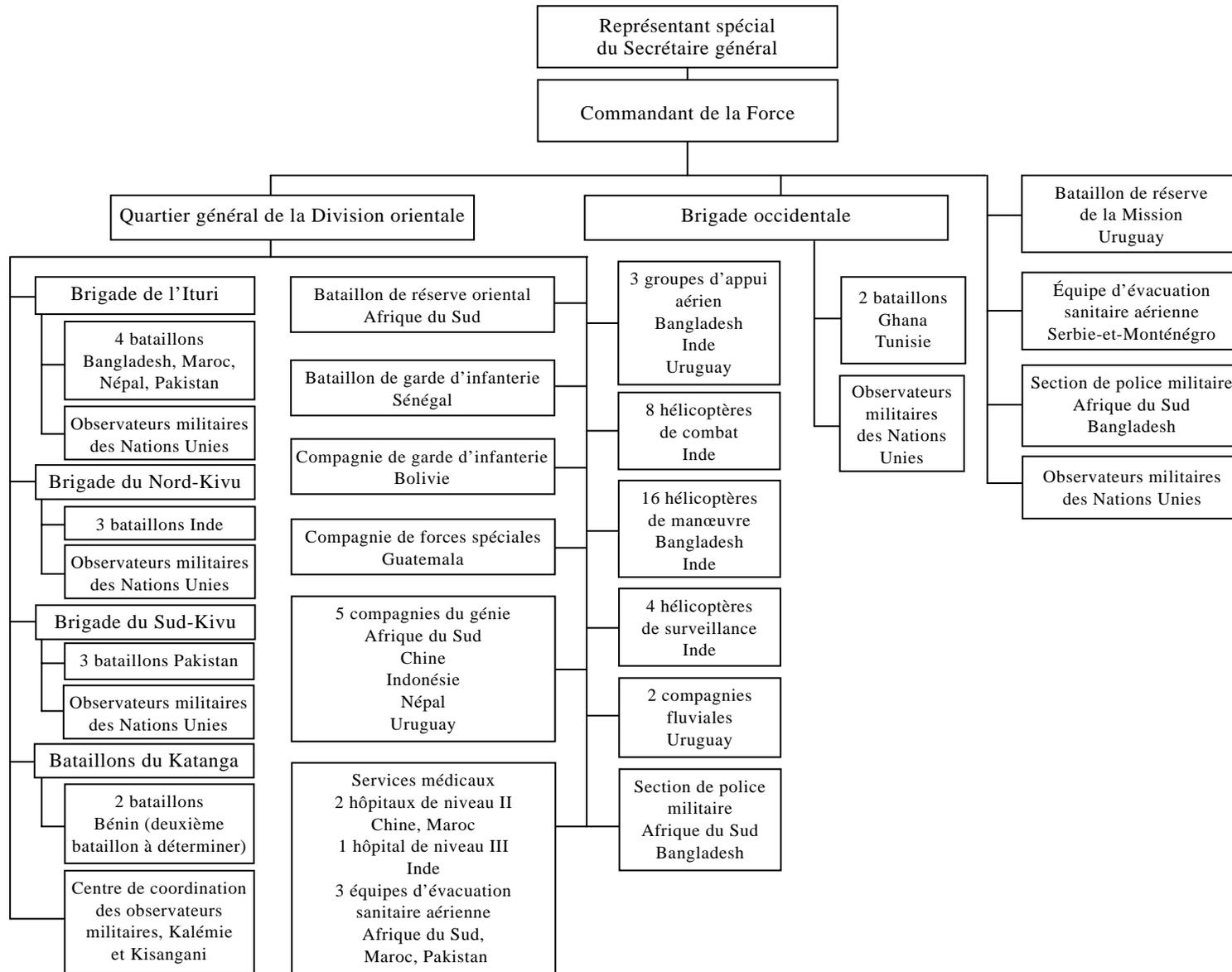
* Comprend le personnel du Groupe de la sécurité aérienne, de la Section du budget et du contrôle des coûts et du Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks
^a Postes/postes provisoires prévus.

Abréviations :

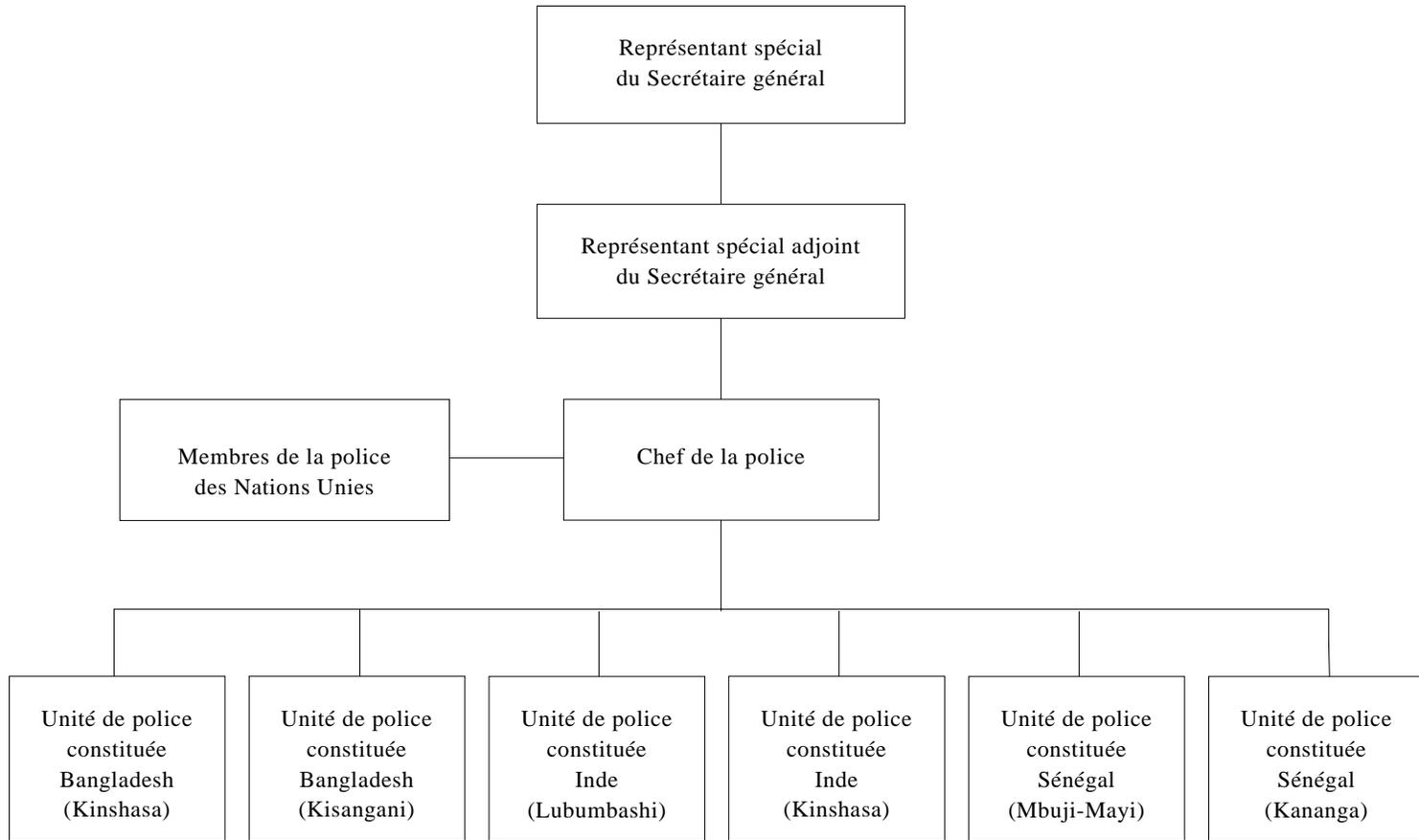
AN = Administrateur recruté sur le plan national
 GS = Agent des services généraux (Autres classes)
 GSN = Agent des services généraux recruté sur le plan national
 SM = Service mobile
 VNU = Volontaire des Nations Unies

Total : 228

D. Contingents et observateurs militaires



E. Police des Nations Unies



Annexe II

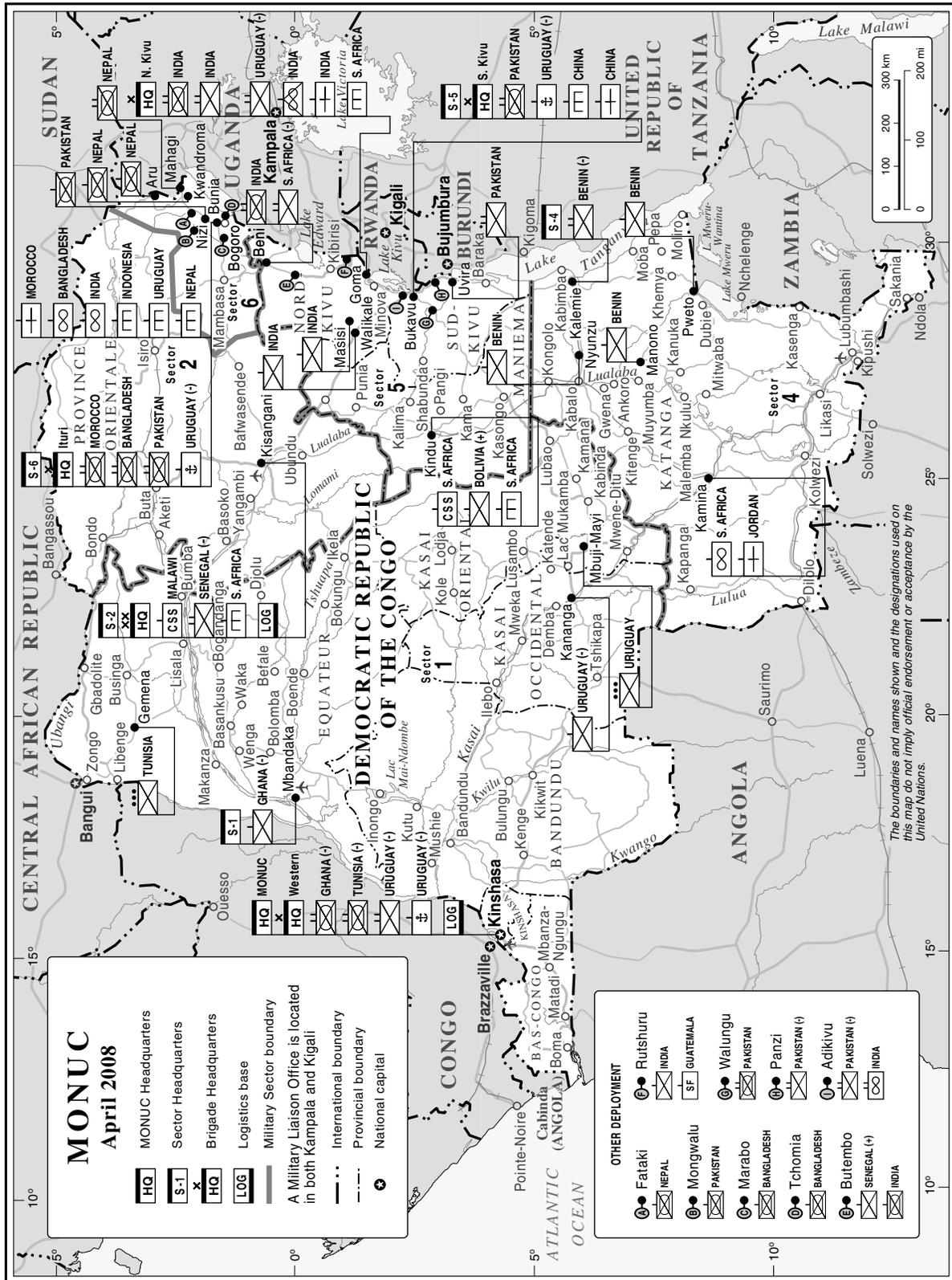
Informations sur les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Organismes chefs de file/ partenaires/mécanismes</i>
Amélioration de la protection des civils en République démocratique du Congo	Amélioration des conditions de sécurité nécessaires à un acheminement sans entrave de l'aide humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des activités humanitaires à 85 % du territoire de la République démocratique du Congo et accroissement de 10 % du nombre de missions communes d'évaluation (2006/07 : 557; 2007/08 : 441; 2008/09 : 485) • Fourniture d'une aide humanitaire accrue aux personnes les plus vulnérables vivant dans des zones où l'insécurité régnait grâce à un soutien logistique complémentaire aux organismes d'aide humanitaire et de développement et aux activités de secours d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme chef de file : Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires • Facilitateur : Section des affaires civiles de la MONUC • Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> Bureau intégré de la MONUC/Équipe de pays des Nations Unies/Tous les organismes des Nations Unies (PAM, FAO, FNUAP, UNICEF, HCR, OMS et PNUD) ONG internationales et locales Société civile Autorités locales Services organiques de la MONUC Militaires de la MONUC pour assurer la sécurité au besoin • Mécanisme : <ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail humanitaire existants (Comité provincial interinstitutions – Groupe de la protection) Programme de stabilisation Système de vols réguliers et spéciaux de la MONUC

Priorités	Résultats	Produits	Organismes chefs de file/ partenaires/mécanismes
	Rapatriement vers leur zone d'origine des personnes déplacées se trouvant dans une situation très précaire et début de la réintégration et de la réconciliation	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des stratégies communes de planification des interventions d'urgence et de protection entre le personnel humanitaire et militaire (prise en compte des priorités en matière de protection dans la planification militaire) • Amélioration et application des mesures de protection (notamment grâce au déploiement de 15 bases d'opérations mobiles) dans les zones à haut risque et non sécurisées des Nord et Sud-Kivus, de l'Ituri, de Maniema et du Nord-Katanga • Meilleure prise de conscience par les autorités locales, la société civile et les communautés de l'importance des mesures et questions de protection • Élaboration et mise en place de programmes spéciaux de stabilisation à l'intention des personnes les plus vulnérables dans les régions instables • Meilleure prise de conscience par les autorités locales, la société civile, et les communautés de l'importance des mesures et questions de protection • Renforcement des capacités du Gouvernement, des autorités locales et de la société civile de définir des stratégies multisectorielles cohérentes et coordonnées aux niveaux national et provincial en vue du rapatriement et de la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés • Renforcement des capacités des autorités locales, de la société civile et autres entités de suivre et de régler les questions de la protection et de réintégration des personnes déplacées et des réfugiés 	<p>Groupe de la sécurité intégrée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisme chef de file : Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires : personnes déplacées HCR : réfugiés MONUC : composante militaire • Facilitateur : Section des affaires civiles de la MONUC • Partenaires : Autorités locales Société civile Bureau intégré de la MONUC/Équipe de pays des Nations Unies/Tous les autres organismes des Nations Unies (PAM, FAO, FNUAP, UNICEF, OMS et PNUD) Bureau des droits de l'homme et Section de la protection de l'enfance de la MONUC ONG internationales et locales • Mécanisme : Groupes de travail humanitaires existants (Comité provincial interinstitutions, Groupes de la protection et du relèvement accéléré)

Priorités	Résultats	Produits	Organismes chefs de file/ partenaires/mécanismes
Progrès accomplis vers la création en République démocratique du Congo d'une armée capable et responsable	Sensibilisation des officiers des Brigades intégrées stationnées dans l'Ituri et les provinces des Nord et Sud-Kivus et à des questions délicates telles que la violence sexuelle et la protection de l'environnement	Amélioration de la discipline chez les militaires en leur faisant mieux prendre conscience des obligations juridiques qui leur incombent ainsi que des sanctions qu'ils encourent en cas d'écart de conduite, des procédures judiciaires militaires, des effets sociaux et médicaux dont souffrent les victimes de la violence sexuelle et des problèmes sociétaux et environnementaux	<p>Programme de stabilisation</p> <p>Comités locaux de développement constitués de représentants des autorités locales, de la société civile, d'organismes des Nations Unies, d'ONG, de donateurs et de la Section des affaires civiles de la MONUC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisme chef de file : PNUD • Partenaires : Militaires de la MONUC et cellule de formation à la réforme du secteur de la sécurité • Mécanismes : Comité de pilotage du projet <p>Mécanisme d'intervention rapide appuyé par le Centre de services du PNUD</p>
Projets à effet rapide	Réfection de quatre centres de formation militaire à Rwampare, Kavumu, Nyualeke (ou remplacement éventuel) et Luberizi	Exécution de 50 projets à effet rapide dans tout le pays	<p>Organisme chef de file : Groupe des projets à effet rapide de la MONUC</p> <p>Mécanismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directive du Département des opérations de maintien de la paix sur les projets à effet rapide

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Organismes chefs de file/ partenaires/mécanismes</i>
Système militaire congolais	Renforcement des capacités de 580 membres du personnel militaire appartenant à diverses catégories (gardiens de prison, secrétaires juridiques de procureurs militaires, greffiers, police judiciaire militaire, juges, magistrats)	<p>Stage de recyclage à l'intention de 580 militaires dans les 11 provinces de la République démocratique du Congo et à Kinshasa</p> <p>Atelier d'évaluation à l'intention des formateurs</p>	<p>Directives et modalités d'exécution concernant les projets à effet rapide de la MONUC</p> <p>Organisme chef de file :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de l'état de droit de la MONUC <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • Ministère de la défense de la République démocratique du Congo • Gouvernement néerlandais <p>Mécanisme :</p> <p>Formation assurée par des magistrats militaires congolais chevronnés avec le concours de la MONUC</p>



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Map No. 4121 Rev. 36 UNITED NATIONS
April 2008